

L'Opposition crie au "bâillon"

Pour l'adoption du bill 22, la semaine de 60h à l'Assemblée

par Gilles Lesage

QUEBEC — C'est dans le but de faire adopter le bill 22 dans les plus brefs délais que le gouvernement a décidé de faire siéger l'Assemblée nationale du lundi matin au samedi soir — à raison du soixante heures par semaine — et de suspendre une série de droits et privilèges des députés. Cela équivaut au "bâillon", au

rouleau-compresseur, au "bulldozer" de l'Opposition, à la négation de la démocratie parlementaire. Telle est l'argumentation que l'Opposition, tant péquiste que créditiste, a tenté de faire valoir hier à l'encontre de la motion présentée par le leader gouvernemental, M. Gérard-D. Lévesque, "en vue

d'utiliser encore plus efficacement le temps disponible d'ici l'ajournement d'été de la présente session; dit-il.

En plus de faire siéger les députés soixante heures par semaine, ce qui est déjà proprement infernal en tenant notamment compte du fait que les huit députés de l'Opposition (six péquistes et deux créditistes) font face à 102 ministériels, l'action a pour effet de:

- supprimer la journée de mercredi, réservée aux motions et projets de loi de l'Opposition;
- supprimer les mini-débats que les députés peuvent soulever en fin de journée s'ils sont insatisfaits d'une réponse qui leur a été faite;
- réduire à une durée de trois heures au plus les débats sur une motion de censure, sur la conduite du lieutenant-gouverneur, du président et des membres de l'Assemblée, de même que les débats d'urgence.

M. Lévesque a invoqué à l'appui de sa motion les nombreux projets de loi inscrits au feuillet — sans faire de référence au bill 22 — et le fait que les huit députés de l'Opposition avaient consacré 278,6 heures à l'étude des crédits budgétaires ce printemps, comparativement à 165 heures l'an dernier avec 36 députés de l'Opposition.

Les deux leaders parlementaires de l'Opposition, MM. Robert Burns et Fabien Roy, ont longuement dénoncé la motion gouvernementale, suivis de leurs collègues, sous les huées et les moqueries des ministériels.

Pour le leader péquiste, "c'est un début de motion de clôture relativement au projet de loi 22".

Le député de Beauce-Sud ajoute: "Devant un débat d'importance capitale pour l'avenir du Québec et l'avenir de la nation-canadienne-française, on n'a pas le droit d'imposer le bâillon devant l'Assemblée nationale si on n'a pas le droit de faire en sorte que cette loi soit adoptée dans ces circonstances... jusqu'à épuisement total."

M. Burns a souligné qu'en dépit de son petit nombre, l'Opposition représente tous les Québécois, soit 45 pour cent, qui n'ont pas voté pour le gouvernement le 29

Voir page 6: L'Assemblée

Mme Léonard promet la contestation, voire la rébellion à l'automne

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Championne de la cause francophone à Laval, Mme Solange Léonard, promet "la contestation et même la rébellion" cet automne, si le gouvernement Bourassa adopte son projet de loi linguistique durant l'été.

"C'est inacceptable et ça ne passera pas comme cela! Les gens verront qu'ils se sont fait passer cette loi et ils se réveilleront au mois de septembre!"

Porteuse d'un nom rappelant le célèbre conflit de Saint-Léonard, précurseur de la non moins fameuse loi 63, Mme Léonard a confié à la presse parlementaire qu'elle était venue "dire sa façon de penser" aux députés libéraux et les mettre en garde contre ce qui les attendait avec la rentrée des classes à l'automne.

En plus de s'être révélée le leader des francophones lors de la récente querelle linguistique de Ville Laval, Mme Léonard est secrétaire générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

C'est à ce titre qu'elle participait à la délégation venue présenter le mémoire de la SSJB à la commission parlementaire, qui reprenait, hier, ses audiences sur le projet de loi 22.

Les porte-parole de la SSJB se sont d'ailleurs élevés contre la stratégie gouvernementale d'entendre d'abord les me-

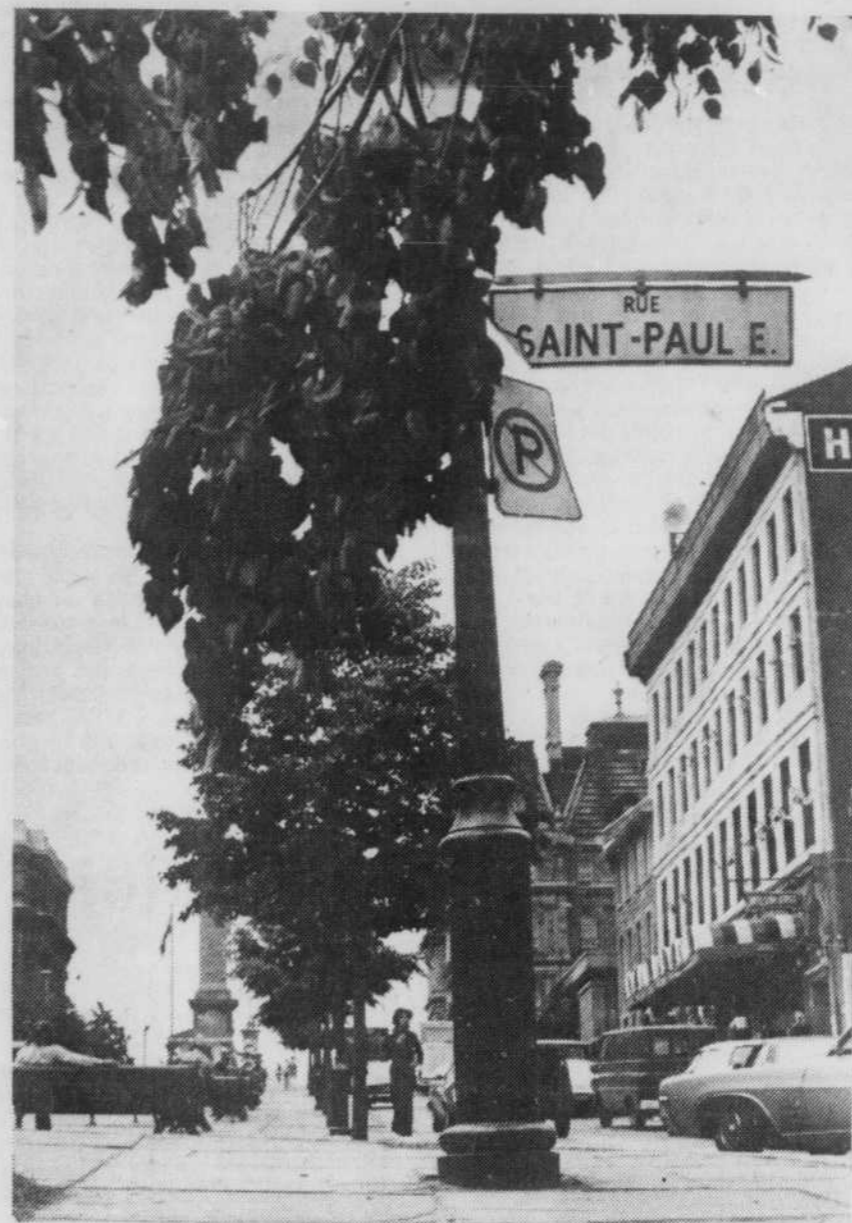
moires des anglophones et des hommes d'affaire afin de garder pour la soirée, moins accessible aux médias d'information, les témoignages des groupes francophones opposés au projet de loi. Ce fut le cas pour tous les grands organismes francophones (CEQ, Ligue des droits de l'homme, MQF, MNQ, SNQ, Alliance des professeurs de Mtl, Association des professeurs de français), à l'exception de la FTQ, qui fut entendue en matinée.

Le président du Mouvement Québécois Français, M. François-Albert Angers, donne d'ailleurs une conférence de presse, cet après-midi, sur le cheminement de la commission parlementaire. Pour pallier la perte de publicité entraînée par leur témoignage en soirée, la SSJB de Montréal et l'Alliance des professeurs de Montréal, rencontraient, hier midi, la presse parlementaire.

En plus de promettre du grabuge pour l'automne, les porte-parole de la SSJB se sont élevés contre la décision du gouvernement Bourassa de profiter de la démo-

Voir page 6: La rébellion

■ En page 6, la chronique du bill 22



La place Jacques-Cartier a repris son calme hier après les heures agitées et tourmentées de la fin de semaine de la Saint-Jean. Le verre brisé a été ramassé, les papiers gras aussi. (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Notre-Dame rouvre aujourd'hui

La direction de l'hôpital Notre-Dame a annoncé hier qu'elle rouvrirait progressivement les portes de ce centre hospitalier à partir d'aujourd'hui, même si le conflit qui l'oppose à son personnel de soutien depuis le 16 mai n'est pas encore réglé.

Dans un communiqué, le directeur de l'hôpital, M. Lucien Lacoste, précise que cette réouverture se ferait "sur une base progressive compte tenu de la disponibilité du personnel et de la réorganisation de chaque service".

L'administration dit aussi qu'elle entend "prendre toutes les mesures nécessaires pour assumer ses responsabilités envers la population et assurer aux patients les soins auxquels ils ont droit".

Tous les services de l'hôpital avaient été fermés le 16 mai, l'administration invoquant les grèves sporadiques déclenchées par le personnel de soutien pour justifier une mesure si draconienne.

Depuis une dizaine de jours, plusieurs séances de négociations se sont déroulées et tout semblait indiquer un règlement prochain du conflit. La dernière séance cependant a été marquée d'un durcissement des positions de l'administration qui, selon le syndicat, est revenue sur des points qu'elle avait déjà concédés.

Les grèves sporadiques de deux heures par quart de travail continuent toujours. Dans son communiqué d'hier, l'administration rappelle la nomination d'un enquêteur spécial par le ministre du Travail, le juge Jean-Paul Geoffroy, nomination qui a fait espérer à la direction de l'hôpital que le syndicat recommanderait à ses membres de mettre "fin aux débrayages illégaux et de retourner à une situation normale en attendant les conclusions de cette enquête." Le syndicat n'en a rien fait.

Mutisme de la police sur les incidents de la St-Jean

par François Barbeau

La police de la CUM était muette hier au sujet des événements qui ont marqué les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste dans le Vieux Montréal dimanche soir et lundi soir.

Le directeur adjoint de la police de la CUM, M. André Guay, qui dirigeait les opérations policières dimanche soir, s'est contenté de dire hier que la police "pourrait possiblement régler ça demain".

M. Guay faisait allusion aux accusations de brutalité policière qui ont été

portées à la suite des charges de policiers de l'escouade anti-émeute et de policiers à motocyclettes en direction de la foule réunie place Jacques-Cartier.

Plusieurs personnes ont été blessées lors de ces charges, et de nombreux témoins se sont scandalisés de la vigueur avec laquelle les policiers frappaient les gens de leurs matraques de chène longues de trois pieds.

Plusieurs dizaines de personnes ont été blessées, par des coups de matraque, par

des projectiles divers, dont des bouteilles et des cailloux. De son côté, la police a fait savoir que 16 policiers avaient été blessés.

L'explication officielle du "nettoyage" de la place Jacques-Cartier lundi soir est que les commerçants du Vieux Montréal, inquiétés par des actes de vandalisme et de pillage, ont demandé l'aide des policiers.

Une boutique de la place Jacques-Cartier, La Belle Canadienne, a surtout été touchée par les vandales et les pillards, qui l'ont mise à sac en quelques minutes, en allumant un feu de joie avec les meubles qu'ils y ont trouvés.

C'est à ce moment que les policiers, qui se tenaient sur le qui-vive près de l'hôtel de ville, ont chargé en direction des 10.000 personnes qui célébraient joyeusement la Saint-Jean.

A cinq reprises, de 21h15 à 23h, les policiers ont vidé la place, frappant à gauche et à droite, puis laissant les gens revenir sur les lieux, croyant que le "nettoyage" était fini.

Des témoins de l'intervention policière ont relaté comment ils avaient vu des policiers frapper un vieillard attablé à la terrasse d'une brasserie, d'autres policiers frapper à deux reprises un fétard éméché qui avait de la difficulté à se déplacer.

Des photographes de plusieurs journaux de Montréal se sont fait frapper par la police et leurs appareils ont été détruits. La même chose est arrivée à un cameraman de Radio-Canada qui filmait les arrestations malgré l'interdiction de la police.

Par contre, un autre photographe s'est fait donner l'ordre de photographier un policier qui avait été blessé par les manifestants.

La foule, refoulée par les policiers, s'est regroupée en partie à l'angle des rues Vitré et Saint-Denis. Les policiers l'ont dispersée là aussi, chargeant avec les motocyclettes, comme ils l'avaient fait place Jacques-Cartier. Là, une jeune fille qui attendait l'autobus boulevard Dorchester a été matraquée.

Voir page 6: La Saint-Jean

Lewis invite les syndicats forts à se préoccuper des inorganisés et des vieux

WINDSCE, Ont. (PC) — Le leader néo-démocrate a demandé hier aux travailleurs organisés dans des syndicats forts et puissants de se préoccuper davantage des droits et des besoins des travailleurs non-organisés et des personnes âgées.

M. David Lewis, qui s'adressait à une foule de quelque 1.000 personnes, a dit que les unions puissantes qui encadrent les travailleurs de cette région de l'Ontario ont permis aux travailleurs de mieux résister aux méfaits de l'inflation.

Mais, dit-il, l'inflation frappe tout le monde — les travailleurs non organisés, ceux, qui se trouvent protégés par des syndicats qui sont faibles et enfin les personnes âgées. Parlant devant un auditoire composé en très grande partie de syndiqués de l'automobile, M. Lewis a rappelé que l'un des plus grands objectifs du mouvement syndical, c'est la recherche d'une plus grande égalité entre les citoyens.

M. Lewis s'est dit désolé du fait que les Canadiens combattent courageusement pour protéger leurs propres droits, mais pas assez pour sauvegarder ceux des au-

tres. Il a lancé un appel aux syndiqués de l'automobile pour qu'ils se joignent à lui pour combattre la pauvreté.

A ce propos, il s'est attaqué aux entreprises multinationales qui traitent les Canadiens comme des colonisés.

Plus tôt, lors d'une entrevue télévisée, M. Lewis avait dit que le plan de révision des prix qu'il propose n'exigerait que peu de fonctionnaires tandis que le plan de contrôle des prix et des revenus que suggèrent les conservateurs entraînerait la création d'une bureaucratie gigantesque.

Au cours de la même émission, M. Lewis a refusé de dire si son parti appuierait un autre gouvernement minoritaire après le scrutin du 8 juillet, dans le cas où il détiendrait la balance du pouvoir. Il a également refusé de dire quelle attitude son parti prendrait si M. Trudeau reprenait le pouvoir minoritairement et s'il présentait de nouveau le budget du 6 mai dernier.

"Mais le budget que nous avons refusé était très conservateur au chapitre de l'aide aux contribuables canadiens, alors que nous voyons depuis le début de la

Voir page 6: Lewis

Les médecins s'interrogent sur la réanimation des agonisants

TORONTO (PC) — Les membres de l'Association médicale du Canada, réunis en congrès, ont décidé hier de requérir les avis de conseillers juridiques à propos de leur nouvelle politique de "non-réanimation" de leurs patients qui en sont à la phase terminale.

Cette solution a été endossée après que le docteur F.N. Brown d'Ottawa l'ait eut mis en garde contre les poursuites qui pourraient être intentées aux médecins qui inscriraient sur le dossier du malade "pas de réanimation".

On sait que la veille, les médecins avaient reconnu qu'il est parfaitement moral et acceptable pour un médecin de s'abstenir de "réanimer" un patient qui se trouve dans le coma ou dont on a constaté l'arrêt du cœur.

Cette décision avait été prise en considération du fait que la "réanimation" peut avoir un effet angoissant pour des patients dont la mort est inévitable de toute manière.

De plus, les procédés utilisés pour la réanimation peuvent comprendre des

poumons d'acier, des appareils respiratoires, des cathéters, des tubes intraveineux, des instruments qui excluent la possibilité pour le patient de mourir dignement, une préoccupation de la profession médicale depuis l'avènement des nouvelles techniques modernes pour conserver la vie.

Cette question de la "non-réanimation" suscite des avis partagés. Le docteur R.F. Clark d'Edmonton a dit que le problème juridique devait être soulevé maintenant que la "non-réanimation" est devenue une politique officielle de l'Association médicale du Canada. Quant au docteur E. A. Horniman, de la Colombie-Britannique, il a affirmé que personne ne pourrait tenter de poursuivre à un médecin si la non-réanimation n'est pas prescrite par écrit.

Il a ajouté que si l'Association médicale du Canada donne son appui moral à la nouvelle politique de la "non-réanimation" les médecins traitants se trouveront suffisamment protégés.

"La politique de l'AMC aura telle-

ment de poids qu'aucun tribunal au pays ne condamnera un médecin qui inscrira la "non-réanimation" sur le dossier d'un patient."

Les médecins ont aussi décidé de demander au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux que l'on imprime sur les contenants et les emballages des cigarettes et des boissons alcooliques des avis indiquant que le tabac et les boissons alcooliques constituent des dangers pour la santé.

A noter que les membres de l'Association avaient décidé par un vote lundi de ne pas fumer durant les séances qu'ils tiendraient.

Mais peu de temps après, on a rescindé la résolution après avoir entendu la plainte d'un médecin qui ne pouvait se concentrer sur les questions à l'étude à cause du trop grand nombre de délégués qui sortaient de la salle de réunion pour aller fumer.

Un autre médecin est allé plus loin à ce propos en racontant que plusieurs

Voir page 6: Réanimation

Avant d'affronter Brejnev, Nixon coiffe les lauriers atlantiques

BRUXELLES (d'après l'AFP) — Avant de partir, demain matin à destination de Moscou, le président Nixon signera aujourd'hui, midi, à Bruxelles, la déclaration d'Ottawa qui n'est que la reformulation des principes de l'OTAN.

Cette cérémonie officielle de signature, le président Nixon l'a voulue lui-même, comme pour se coiffer des lauriers atlantiques avant d'affronter chez lui le secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Leonid Brejnev. Secoué par les remous du Watergate (voir nos informations, page 8) et souffrant de phlébite à la jambe droite, le chef de la Maison-Blanche veut pouvoir négocier à partir d'une position de force avec Moscou où, toutefois, il se confirme que l'accord complet sur la limitation des armements stratégiques, SALT-2, ne sera pas signé

par les deux hommes d'Etat. Le président Nixon a d'ailleurs souligné, à son arrivée à l'aérodrome de Bruxelles, le "rôle central" que l'Alliance atlantique joue dans la politique américaine.

Il a notamment déclaré: "ce que nous devons tous reconnaître, c'est que l'Alliance a été indispensable pour maintenir la paix en Europe pendant le dernier quart de siècle".

Après avoir souligné que la cérémonie de la signature de la déclaration atlantique, aujourd'hui au siège de l'OTAN, se situait entre ses deux visites au Proche-Orient et en URSS, M. Nixon a ajouté: "ceci symbolise le rôle central que l'Alliance atlantique joue dans la poursuite de notre objectif: une paix durable dans le monde".

Le président Nixon a conclu en déclarant: "je suis sûr que tous ceux qui participeront à la réunion espéreront que tout ce que nous ferons et tout ce que nous dirons pourra contribuer à l'objectif, non seulement de chacun de nos pays, mais de toutes les nations du monde: une paix durable".

Pour sa part, après avoir souhaité la bienvenue "sur le sol de son pays" au président Richard Nixon et avoir émis l'espoir que son voyage au Proche-Orient "prélude à une paix définitive dans cette région", le roi Baudouin a déclaré notamment:

"Vous avez voulu non seulement venir signer ici la déclaration atlantique qui précise à nouveau nos buts convergents, mais aussi prendre avec les chefs du gouvernement de nations amies et alliées un

contact confiant, leur exposant vos vues et recueillant leurs avis".

Étaient déjà arrivés hier à Bruxelles: le premier ministre britannique, M. Harold Wilson, Poul Karting (Danemark), et Gaston Thorn (Luxembourg).

M. Wilson avait dîné ce soir avec le premier ministre portugais, M. Adelino de Palma Carlos et le chef de la diplomatie de Lisbonne M. Mario Soares. Son entrevue avec le premier ministre français, J. Jacques Chirac, est prévue pour aujourd'hui.

Après le discours du roi Baudouin à l'arrivée du président Nixon à Bruxelles, et la réponse de celui-ci, M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN, a pris à son tour la parole au nom de l'Organisation. Ce n'est pas à la Belgique que le président américain rend visite mais au siège

de l'OTAN installé à Bruxelles.

Dans son discours, M. Luns a déclaré que depuis cinq ans, le chef de l'exécutif américain a "avec l'aide de son illustre secrétaire d'Etat, appliqué de façon spectaculaire" la politique de coopération et de consultation avec l'URSS et les alliés de l'Amérique dont il avait parlé au cours de sa dernière visite au conseil de l'OTAN. "Vous allez vous rendre à Moscou pour y franchir une étape supplémentaire dans le processus de négociation avec l'Union soviétique" a-t-il ajouté.

Des rencontres bilatérales auront lieu après le "sommet" atlantique. M. Nixon s'entretiendra notamment avec le premier ministre britannique, M. Harold Wilson, le chancelier de la RFA, M. Helmut Schmidt, et d'autres chefs de gouver-

Voir page 6: Nixon



## le scrutin de juillet

### Candidat rhinocéros dans Bourassa

Victor-Lévy Beaujeu, éditeur, romancier, auteur dramatique, pamphlétaire, n'est pas seulement l'écrivain le plus discuté, peut-être le plus souvent dénoncé de sa génération (surtout par ses jeunes collègues qui ne lui pardonnent pas des incartades qu'ils n'ont plus toujours le courage d'accomplir eux-mêmes); il est aussi candidat rhinocéros dans Montréal-Bourassa, camarade de lutte du Dr Ferron et, à ce titre, auteur d'un discours dans lequel il évoque et décrit le triste destin des électeurs dont il sollicite les suffrages à Montréal-Nord, "vaste couchette, dortoir gris". Il accuse le député sortant, M. Jacques Trudel, "de ne pas avoir fait de Montréal-Nord une communauté, un centre de vie". Et Victor-Lévy Beaujeu ajoute: "Les gens de Montréal-Nord travaillent ailleurs, meurent ailleurs, se divertissent ailleurs, sont malades ailleurs et se font enterrer ailleurs. La plupart, en fait, ne sont à Montréal-Nord que pour y dormir... Pas de cinémas à Montréal-Nord, pas de théâtre dignes de ce nom, pas de radio communautaire, pas de vie collective... des bingos! seulement des bingos! Et des députés fédéraux libéraux tous pareils les uns aux autres." Et si l'écrivain se porte candidat, c'est simplement, dit-il, pour user de son droit de parole.

### Le droit à l'erreur

L'adversaire de M. Jean Marchand dans le comté de Langelier, candidat indépendant du nom de Lionel Larocque, accuse les médias d'information de faire volontairement certains aspects de la campagne électorale. Dans cette optique, M. Larocque est porté à donner l'absolution aux journalistes dont il dit reconnaître "la grande honnêteté et l'intégrité". Il vise davantage les propriétaires d'entreprises de presse qu'il croit liés à la générosité des caisses électorales. Plus encore, M. Larocque est convaincu que les campagnes électorales enrichissent les journaux. Une meilleure information aurait pourtant permis à M. Larocque de réaliser que ce temps est passé, les campagnes électorales rapportent certains bénéfices aux stations de télévision et de radio mais accablent lourdement les journaux qui n'en retirent souvent que des déficits.

### Et les phoques aussi!

M. Barney Danson, député sortant et candidat libéral de York North dans la région torontoise, vient de dire tout haut ce que beaucoup de citoyens pensent depuis un certain temps. Il invite respectueusement les promoteurs d'une campagne de \$100,000 destinée à "sensibiliser" les Canadiens aux horreurs de la chasse aux phoques au large du Labrador à "remettre en question leur ordre de priorités". Les sommes d'argent consacrées à ce mouvement, estime le député, pourraient servir à éveiller l'attention des Canadiens à l'égard d'autres problèmes, "plus graves". Et il ajoute: "Je souhaiterais que les gens se montrent au moins aussi préoccupés par les problèmes des maladies mentales, des handicapés physiques, des pauvres et des Indiens que par la chasse aux phoques." M. Danson s'étonne qu'on lui ait posé plus de questions depuis une semaine sur la chasse aux phoques que sur l'inflation.

### Que ferez-vous si...

Le jeune Dennis Fong, 20 ans, candidat marxiste-léniniste dans la circonscription albertaine de Strathcona, vient de fustiger son adversaire con-

servateur, M. Doug Roche, qui a proposé froidement la suppression du droit de grève dans les services essentiels. Les adversaires de la classe ouvrière, a-t-il dit, seront pendus par les pieds sur la place publique et on leur ouvrira le ventre... si les marxistes-léninistes s'emparent du pouvoir après une révolution. M. Roche, qui n'aime pas l'idée de cette pendaison sur la place publique, fera tout en son pouvoir pour faire échouer au mouvement marxiste-léniniste!

### Vandalisme électoral

Dans la région torontoise, les organisateurs des partis politiques signalent de nombreux actes de vandalisme. Dans Rosedale, l'un des organismes libéraux affirmant avoir vu des adversaires qui arrachaient les pancartes de son candidat à l'aide de marteaux. En camion, dit-il, ils allaient de poteau en poteau. Les partisans du candidat conservateur affirment que les affiches et les pancartes sont arrachées par des "inconnus"; et si cette campagne continue de la sorte, dit-il, il faudra bientôt offrir des récompenses à quiconque contribuera à l'arrestation des coupables. Dans d'autres circonscriptions torontoises, on signale que les fenêtres des permanences ont été maculées de peinture et les vitres, fracassées. Les conservateurs disent avoir perdu 1,400 de leur 3,000 pancartes depuis le début de la campagne; les libéraux déplorent la perte de 500 de leurs 1,500 affiches. "C'est la pire campagne qu'on ait vue!" concluent les partisans des deux principaux partis.

### Monnaie olympique

Le candidat progressiste-conservateur dans York-Simcoe a reproché au gouvernement Trudeau d'avoir pris un moyen détourné pour financer les jeux olympiques de Montréal en 1976, par le truchement de la monnaie olympique. M. Sinclair Stevens dit que considérant le prix de l'argent en 1973, il en a coûté \$4 pour frapper et mettre sur le marché les pièces olympiques de \$10. En temps ordinaire a-t-il dit, les \$6 de profit auraient bénéficié à l'ensemble du peuple canadien, mais dans le cas de la monnaie olympique, ces \$6 ne vont pas au peuple canadien, mais sont versés aux Montréalais. Mais par suite de la hausse du prix de l'argent qui passe de \$2.73 à \$5 l'once, il se pourrait que ce changement ralentisse la vente des pièces. Dans ce cas, a prédit M. Stevens, on fera appel au gouvernement fédéral pour financer directement les jeux olympiques.

### Une affaire de maturité

Le leader du Parti communiste, William Kashtan, a dit que les Canadiens ne sont pas encore assez mûrs pour accepter la mise en application des politiques de son parti et que c'est pour cette raison qu'on ne trouve pas dans le programme du parti la promesse d'abolir le capitalisme privé. Il a dit dans une entrevue que son parti réclame plutôt la nationalisation des industries des ressources naturelles et énergétiques ainsi que celle des entreprises publiques comme Bell Canada, le Pacifique Canadien, CP Investments ainsi que les entreprises multinationales. Il s'est attaqué à la presse torontoise en affirmant que les trois journaux de cette ville où il y a 14 candidats communistes ignorent totalement ces derniers. Il a dit que les maoïstes qui se présentent sous l'étiquette de "marxistes-léninistes" ne constituent pas un véritable parti. Quant au Parti communiste, il a des candidats dans 69 circonscriptions au Canada, ce qui le qualifie comme "parti national".

# Échos de l'Assemblée nationale

par Gilles Lesage

### Choquette: pas d'extradition

QUEBEC — Le ministre de la Justice a appris par les journaux l'arrivée en France des ravisseurs de M. James Cross. M. Jérôme Choquette n'a aucunement participé aux extraditions — s'il y en est — qui ont mené à leur départ de Cuba vers la Tchécoslovaquie, puis vers la France, et il n'a pas l'intention de demander leur extradition au Canada.

C'est ce qu'il a fait savoir hier à l'Assemblée nationale, en réponse à des questions de M. Robert Burns (PQ—Maison-Neuve), puis hors de la Chambre, aux reporters.

Les mandats d'arrestation contre les quatre ravisseurs tiennent toujours, et si ils reviennent au pays, ils devront en subir les conséquences, a dit le ministre. "Je n'ai pas l'intention, précisait-il, de demander l'extradition de ces personnes, étant donné que, lorsqu'elles ont quitté le Québec et le Canada, des négociations avaient eu lieu à cette époque, en retour de quoi on avait donné la vie sauve à M. James Cross. Par conséquent, je ne crois pas qu'il m'incombe à l'heure actuelle de demander l'extradition de ces personnes."

Qu'en est-il alors du ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang, qui serait disposé à demander l'extradition du quatuor? "L'administration de la justice est une matière de compétence provinciale, répond M. Choquette, et je suis seul à avoir juridiction, avec mes collègues, en la matière."

Hors de la Chambre, le ministre a précisé que, pour que le gouvernement fédé-

ral entreprenne des procédures en extradition, il faudrait d'abord que le Québec en fasse la demande. Et il n'en a pas l'intention.

Bien plus, M. Choquette n'a pas été informé des allées et venues des felquistes, ou encore de leur statut. Il me semble pas trop pressé de l'être non plus. Tout ce qu'il sait, c'est qu'en décembre 1970, le gouvernement a permis qu'ils partent, et il entend respecter sa parole. "Les gouvernements, dit-il, doivent se montrer scrupuleux sur de telles ententes." Selon lui, les semi-conduits étaient valables pour tous les pays, sauf le Canada bien sûr.

M. Camil Samson, créditiste de Rouyn-Noranda, veut savoir ce qu'il en est de l'histoire de rançon qui aurait été versée pour la libération du diplomate britannique, en 1970. "Je crois que c'est une affirmation qui n'a aucun fondement, réplique le ministre. Je n'ai jamais entendu dire qu'une somme ait été versée aux ravisseurs de M. James Cross."

M. Choquette se propose bien d'aller aux renseignements auprès d'Ottawa. Mais seulement après le 8 juillet. Quant à lui, l'affaire est classée et, visiblement, il ne veut pas rouvrir ce dossier.

### Les députés dans... les garderies

Est-il exact que des députés libéraux, membres de la commission parlementaire des affaires sociales, ont accompagné le ministre d'Etat, Mlle Lise Bacon, dans sa tournée provinciale au sujet des garderies, aux frais de l'Etat?

"Il est exact que cinq députés libéraux m'ont accompagné dans la tournée, d'abord à cause de leur intérêt pour le ministère des Affaires sociales et leur intérêt au dossier des garderies."

Cette question de M. Marc-André Bédard (PA-Chicoutimi) et la réponse du ministre d'Etat ont soulevé une petite tempête hier à l'Assemblée.

L'opposition proteste avec véhémence, alléguant que le ministre en a fait une tournée électorale et que le Parti québécois et les créditistes, membres de la commission, ont été ignorés. M. Robert Burns parle d'indécence de la part du ministre, de sa désinvolture à l'égard des trois représentants de l'opposition. Il rappelle l'expérience de M. Claude Castonguay qui, l'an dernier, avait invité des représentants de l'opposition dans sa tournée concernant le projet de loi de la jeunesse.

Mlle Bacon répond avec morgue: "Je demande qu'un ministre n'a pas de conseils ou de directives à demander à l'opposition pour demander à des conseillers de l'accompagner au cours d'une tournée." Puis: "On ne peut pas empêcher qui que ce soit de se faire photographier avec des amis." Et enfin: "Chacun des députés a défrayé le coût de la tournée."

Qui sont ces députés choisis? On ne le sait pas. Chose certaine, l'opposition n'a pas été invitée à faire partie du groupe.

### Une histoire... d'histoire

Le ministre de l'Education n'est pas satisfait de la situation qui prévaut depuis

1971, et selon laquelle l'histoire et la géographie ont été fondées en un seul programme au niveau élémentaire, et selon laquelle l'élève peut faire un choix entre les deux matières au niveau secondaire.

C'est ce que M. François Cloutier a fait savoir hier au député créditiste Fabien Roy. Le ministre ajoute qu'il a demandé une révision des programmes à cet égard. Il est personnellement en faveur de la réintroduction de l'histoire telle quelle, comme matière obligatoire, au niveau élémentaire certainement, et peut-être même au secondaire.

### Fêtes du Québec ou du Canada?

Le chef de l'opposition a vainement tenté de savoir à quoi ont été utilisés les \$10,000 que le gouvernement a octroyés à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, alors qu'il a refusé toute subvention à la Corporation des fêtes de la Saint-Jean. "Est-il exact, a-t-il demandé, qu'une partie de la subvention aurait servi à l'organisation d'une réception privée, au Château Frontenac, pour les fins du Comité Canada, dans le cadre de la semaine du Canada, pendant qu'à l'extérieur, l'organisme que le ministère a refusé de subventionner organisait les fêtes populaires?"

Pour toute réponse, le ministre des Affaires culturelles rétorque sèchement que les fêtes ont eu lieu la veille et que le rapport de la ST-JEAN — qui fut l'hôte du premier ministre Trudeau — ne lui est pas encore parvenu. M. Denis Hardy n'a pas l'intention de revenir sur sa décision concernant la corporation des fêtes populaires. Et si la ST-JEAN avait utilisé pour des fins autres que celles auxquelles ils étaient destinés les \$10,000 du gouvernement? Question "totalement hypothétique", réplique le ministre.

### M. L'Allier est prudent

Le ministre des Communications, échaudé par ses expériences avec la fonction publique il y a deux ans, n'a pas l'intention de s'occuper des négociations avec les employés de l'Office franco-québécois pour la jeunesse en greve depuis une semaine. "J'ai eu des expériences d'un succès variable dans ce domaine, explique avec le sourire M. Jean-Paul L'Allier à M. Claude Charbon. Actuellement, il semble que les négociations vont bien, alors je prendrai bien garde de ne pas m'en mêler."

# Caouette: c'est le Crédit social qui résoudra le problème de l'inflation

MONTMAGNY (d'après CP) — Seule la réforme proposée par le Crédit social permettra de résoudre le problème de l'inflation, a réaffirmé M. Réal Caouette lors d'une réunion publique qui se déroula à Montmagny, dans la circonscription de Bellechasse.

Le leader créditiste a par ailleurs félicité le premier ministre Trudeau pour avoir proposé de verser la pension de vieillesse à 60 ans quand l'autre conjoint a déjà atteint l'âge de 65 ans, en rappelant que le Parti Crédit social propose une telle mesure depuis plusieurs années.

Il a attaqué les partis politiques qui ont rejeté en février dernier une motion créditiste préconisant justement d'abaisser à 60 ans l'âge de la retraite. "Quand c'est le temps d'agir, ils votent contre, mais quand vient le temps des élections, ils font des promesses."

Le leader créditiste était accompagné de M. Adrien Lambert, député sortant de Bellechasse, et de M. Charles-Eugène Dionne, député sortant dans Kamouraska, qui sollicitent tous deux un nouveau mandat.

M. Lambert s'est attaqué aux compagnies multinationales qui ils font céder les gouvernements.

Il a cité l'exemple des producteurs laitiers qui sont obligés de s'adresser à la Régie des marchés agricoles pour obtenir des hausses de prix tandis que les sociétés multinationales, elles, augmentent leurs prix à leur guise.

Soulignant que les problèmes des agriculteurs s'aggrave de jour en jour et que ceux-ci abandonnent leurs fermes, M. Lambert a prédit une crise alimentaire, pire que la crise pétrolière si le gouvernement ne prend pas des mesures pour permettre aux cultivateurs de mieux vivre sur leurs fermes.

Le candidat dans Bellechasse a par ailleurs réaffirmé son opposition au bill 22.

"Je veux que notre peuple canadien-français continue sa mission sur cette terre d'Amérique, a-t-il dit, mais je n'ai jamais cru et je ne croirai jamais qu'une langue puisse être sauvée par une loi."

"La façon la plus naturelle, a-t-il ajouté, c'est d'augmenter le taux de la natalité", en précisant que le Québec se classait au dernier rang dans ce domaine et que la principale cause de la dénatalité se trouvait dans le coût élevé de la vie.

Hier, au cours d'une émission de ligne ouverte à Lévis, plusieurs auditeurs s'en sont pris au chef du Parti Crédit social, à propos de l'absence de candidat créditiste dans cette circonscription.

Plusieurs interlocuteurs ont attribué à M. Caouette la responsabilité de la situation dans Lévis, alors que ce dernier a reconnu qu'il y avait un manque d'organisation à ce niveau, tout en soutenant que les créditistes du comté ne s'étaient pas occupés de leurs affaires.

Une auditrice a soutenu qu'elle avait

vainement tenté de rejoindre M. Caouette par téléphone pour lui offrir de réorganiser le comté et qu'elle avait même écrit une lettre à cette fin et que le tout était resté sans réponse.

Hier soir, M. Caouette se trouvait à Sainte-Tite-de-Champlain tandis qu'il se rendra à La Pocatière dans le comté de Kamouraska pour y tenir une assemblée en soirée aujourd'hui.

## Asbestos revisité après 25 ans Trudeau relève les indices des progrès réalisés

### par Fay LaRivière

ASBESTOS (PC) — C'était un retour aux sources hier à la Johns Mansville, au royaume de l'amiante, où il y a 25 ans, Trudeau, Pelletier, et surtout l'actuel ministre des Transports, Jean Marchand, étaient mêlés à la violente grève de 1949.

La visite à l'usine, au sujet de laquelle le premier ministre devait déclarer qu'il avait perçu des marques de progrès dans les conditions de travail depuis 25 ans, a été amicale.

Le complexe d'Asbestos fournit 35 pour cent de la production canadienne d'amiante expédiée dans 700 pays.

Ce sont les Etats-Unis qui absorbent 45 pour cent de la production tandis que cinq pour cent reste au Canada pour être transformée.

"Le marché mondial est actuellement bon. Nous n'arrivons pas à produire assez pour satisfaire la demande", a déclaré M. R. Hutchison, directeur général du complexe qui emploie 2,500 personnes, dont 500 dans les mines à ciel ouvert où on extrait 600,000 tonnes de minerai par an.

Asbestos était la troisième étape de la journée de mardi, commencée par un petit déjeuner privé à Beauceville avec les maires de la région, suivi par une réception, à midi, à la mairie de Plessisville, 60 milles plus loin.

A Plessisville, environ 600 personnes attendaient le premier ministre, arrivée par hélicoptère. M. Trudeau a expliqué les avantages des subventions qui encouragent les producteurs laitiers tout en limitant les prix du lait.

Le premier ministre s'est quelque peu embrouillé cependant en expliquant le programme des subventions du lait industriel comme s'il s'appliquait au lait domestique, régi par un autre programme.

M. Trudeau, qui avait consacré la première partie de son al-

location à l'intervention du ministère de l'Expansion économique régionale, "qui empêche le dépeuplement des villes petites et moyennes", s'est attaqué ensuite à la politique conservatrice du gel des prix et revenus.

Truffant son allocution de "canayen" et même de "joual", le premier ministre résumait la situation de l'inflation de la façon suivante:

"Les gens se demandent quand est-ce que ça va finir. Ben, on vous contera pas d'histoires. Ça va finir quand les producteurs se sentiront en sécurité et que la stabilité venue, les gens pourront plus spéculer."

Puis, après avoir affirmé qu'il existe toujours des problèmes dans un pays, une municipalité, une famille, et que ces problèmes changent avec les ans (chômage, puis pétrole, maintenant inflation), M. Trudeau a déclaré, comme d'ailleurs depuis le début de sa campagne, qu'il s'agit d'éliminer l'équipe capable de concevoir des solutions.

Après sa visite de l'usine d'Asbestos, M. Trudeau a prononcé une courte allocution devant la mairie, puis partait pour St-Hyacinthe, Granby et Montréal.

Parlant hier soir à Saint-Hyacinthe, le premier ministre a souligné l'apport du ministère de l'Expansion économique régionale dans ce comté dont le député sortant est le conservateur Claude Wagner.

Il a lu une partie de la liste des 46 entreprises du comté qui ont reçu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale.

Et parlant de M. Ranger, il a dit: "Il déclare qu'on ne commence à s'occuper du comté de Sainte-Hyacinthe qu'en temps d'élections. Parler ainsi montre qu'il ne connaît pas le comté de Saint-Hyacinthe."

M. Trudeau est arrivé à Saint-Hyacinthe en hélicoptère, en provenance d'Asbestos.

# Stanfield veut des explications sur l'envoi des felquistes à Cuba en 70

SAINT-JEAN (PC) — "Le premier ministre Trudeau devrait rendre publics les termes de l'accord qui a permis la libération du diplomate britannique James Cross en décembre 1970 et, si les ravisseurs Jacques Lanctôt et Marc Carboneau étaient autorisés à se réfugier à Cuba seulement,

ils devraient être ramenés dans les plus brefs délais au Canada pour y subir leur procès."

C'est ce qu'a déclaré le chef conservateur Robert Stanfield, à son arrivée à Saint-Jean de Terre-Neuve hier quand des journalistes lui ont demandé ses commentaires sur la présence

de deux des ravisseurs signalée à Paris.

Je crois que le gouvernement possède les pouvoirs nécessaires pour exiger l'extradition de ces deux hommes et le ministre des Affaires extérieures Mitchell Sharp devrait s'assurer que Carboneau et Lanctôt ne détiennent pas de

passport canadien, a dit encore M. Stanfield qui poursuivait sa campagne électorale dans les Maritimes.

"Le gouvernement canadien ne semble pas accorder plus d'importance qu'il n'en fait à l'extradition des deux felquistes, mais je suis convaincu que les Canadiens aimeraient voir le retour des Carboneau et Lanctôt au pays où ils seraient soumis à la justice," a poursuivi M. Stanfield.

Ce dernier est également d'avis que le premier ministre devrait expliquer les raisons pour lesquelles il ne désire pas exiger l'extradition de deux personnes impliquées dans l'enlèvement de Cross durant la crise d'octobre 1970.

M. Stanfield a entrepris le dernier virage de sa campagne électorale à Terre-Neuve où il a assisté à un dîner au poisson à Upper Island Cove, dans le comté de Bonavista-Trinity-Conception, où le libéral Dave Rooney a été élu par 4,000 voix de majorité en 1972.

Le conservateur John Lundrigan, qui représentait le comté voisin de Gander-Twillingate depuis 1968, tente sa chance cette fois-ci contre M. Rooney dans un comté composé essentiellement de pêcheurs, à l'extrémité est de l'île.

En soirée, M. Stanfield a prononcé un discours au stade de Harbour Grade, au cours d'une assemblée publique, avant de revenir à Ottawa pour y passer la nuit.

Aujourd'hui, il visitera Cornwall en Ontario, et les comtés de Hochelaga, Brôme-Missisquoi et Saint-Jean, au Québec.

## ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

### LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00  
ÉTATS-UNIS \$4.00  
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste  par porteur  Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: .....

Adresse actuelle: .....

Adresse de vacances: .....

Période du ..... au ..... inclusivement

**ANGLAIS-ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSION**

**\$145**

ADULTES ET ADOLESCENTS DÉBUT DES COURS: JUIN - JUILLET - AOÛT

**LPS** Étage F. Place Bonaventure 878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation Permis no 749766 (Culture personnelle)

**COMPTABLES AGRÉÉS**

<b>BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS</b> Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. OILLES SPERANO, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	<b>LUCIEN DAHMÉ, C.A.</b> Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
<b>PROVOST &amp; PROVOST</b> Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 1255, Université, Suite 618 866-3326	<b>VIAU, ROBIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. H. Lionel Robin, C.A. Jean Jacques Quilès, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waguh Boulon, C.A. Jacques B. Chabillon, C.A. Jacques Javal, C.A. 4926, ave Verdun, Verdun 204 769-3871 7708, rue Edouard, LaSalle 690 365-0023

**Duval, Buteau & Cie**  
COMPTABLES AGRÉÉS  
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

**Thorne, Gunn & Cie**  
Comptables Agréés  
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115  
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

**SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS**  
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115	861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6	681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa	745-1515

## La vie a repris sur les chantiers

Les chantiers de construction ont repris vie hier après deux semaines de grève de 70.000 travailleurs de la construction.

Un porte-parole de l'Association de la construction de Montréal, M. Jean-Yves Gagnon, a fait remarquer hier que la majorité des travailleurs de la construction étaient retournés au travail parce qu'ils en avaient assez de la grève.

"Elle a été réglée sans qu'on apporte des amendements aux contrats de travail. Il faudra maintenant mettre sur pied une commission parlementaire qui étudiera la question".

Le conflit est arrivé à l'impasse la semaine dernière quand quatre des six associations patronales ont refusé de rouvrir les contrats de travail pour y inclure une clause d'indexation des salaires au coût de la vie. Le premier ministre du Québec, M. Bourassa, avait lancé un ultimatum aux grévistes, les enjoignant de reprendre le travail jeudi, sans quoi le gouvernement serait forcé d'intervenir.

Un porte-parole de la CSN, M. Florent Audet, a déclaré hier que la plupart des chantiers de construction de la province étaient en marche hier et que tout serait retourné à la normale aujourd'hui.

C'est d'ailleurs aujourd'hui que les négociations entre les syndicats et les employeurs doivent reprendre.

La plupart des travailleurs de la construction étaient opposés à la grève, a fait remarquer M. Audet, mais ils ont dû débrayer après l'intervention de fiers-à-bras.

Des travaux totalisant \$10 milliards ont été paralysés par cet arrêt de travail au Québec. Dans plusieurs cas, les chantiers ne pourront reprendre leur rythme normal avant quelques jours, tant que les matériaux spéciaux n'auront pas été livrés.

M. Gagnon, de l'Association de la construction de ne manque pas de souligner que cet arrêt de travail aura été tout à fait inutile et injustifié. Les travailleurs de la construction toucheront cette année des augmentations de salaire de 14%, dit-il.

L'augmentation de salaire de \$1 l'heure qu'ils réclament signifierait une autre hausse de 15% de leurs salaires, qui vont actuellement de \$5 à \$8.30 l'heure.

## Six mois de prison et \$200 d'amende à l'avocat Robert Lemieux

par Guy Deshaies

L'avocat Robert Lemieux devra purger une peine de six mois d'emprisonnement et de \$200 d'amende par suite du jugement rendu, hier, par trois juges de la Cour d'appel du Québec relativement à des outrages au tribunal dont Me Lemieux se serait rendu coupable au cours du procès de Jacques Rose en juin 73.

A cette époque, à l'issue du procès, le juge Guy Mathieu avait condamné Me Lemieux à huit peines concurrentes allant de \$200 d'amende à six mois de prison et à une peine consécutive de deux années de prison.

Le juge en chef de la Cour d'appel, M. Lucien Tremblay, maintient les neuf verdicts et condamne Me Lemieux à purger

## Malaise à la CSN sur l'usage du fonds de défense

par Gilles Provost

"Nous, on veut bien payer plus cher pour bénéficier en retour de prestations de grèves plus substantielles mais on refuse que cette augmentation de la cotisation au fonds de défense professionnelle soit un moyen détourné pour renflouer les déficits d'opération de la centrale."

Cette protestation d'un délégué au congrès biennal de la CSN à la polyvalente Edouard Montpetit, hier, est tout à fait représentative du malaise, voire de l'indignation qui se sont manifestés chez un grand nombre de délégués qui ont découvert que la CSN a emprunté environ \$2 millions à même son fonds de défense

professionnelle et qu'elle est présentement incapable de rembourser ces montants, au moment où on demande une hausse de la cotisation.

Dans ces conditions, il est fort probable que les délégués à ce quarante-sixième congrès accepteront une certaine hausse des contributions au fonds de défense générale de la centrale mais qu'ils interdiront dorénavant tout emprunt à même ce fonds de défense.

Quoi qu'il en soit, les animateurs des ateliers qui discuteront cette brûlante question aujourd'hui ont été informés hier soir que cette cotisation augmentera de \$0.40 pour passer à \$1.80 par mois

même si les délégués décidaient d'en rester au statu quo, c'est-à-dire de se contenter d'une allocation hebdomadaire de \$20 par célibataire pour les quatre premiers mois de grève.

Répartis en 23 ateliers pendant tout l'après-midi aujourd'hui, les délégués à ce congrès devront se prononcer sur diverses formules qui pourraient représenter des cotisations mensuelles allant jusqu'à \$3.24, soit une augmentation de plus de 100%. Selon cette formule, les allocations seraient plus importantes et augmenteraient plus rapidement avec la durée de l'arrêt de travail.

Dans son rapport moral, le président de

la CSN, M. Marcel Pepin, a insisté sur la nécessité d'augmenter ce fonds de grève pour soutenir adéquatement la lutte sur la première ligne de feu, c'est-à-dire au niveau des grèves particulières dans chaque entreprise.

Si l'on se fie au ton de la rencontre des présidents d'ateliers qui devront discuter de cette question, il semble bien que trois courants se dégagent. Il y a d'abord le projet proposé par le conseil confédéral de la CSN qui représenterait une cotisation mensuelle de \$3.24; une variante de ce projet qui réduirait la cotisation à \$2.43 (en plaçant le premier versement à la troisième semaine de grève plutôt qu'à la

deuxième), et, finalement, une dernière option qui voudrait verser \$70 et \$90 par semaine respectivement aux célibataires et aux gens mariés après 6 mois de grève (soit \$10 de plus que le projet du conseil confédéral).

Beaucoup de délégués semblent enclins à mettre en place un fonds de défense important mais plusieurs sont manifestement sensibles aux pressions des simples cotisants, surtout dans les syndicats où les salaires sont faibles.

Quant au reste, la journée d'hier a été fort calme pendant que les délégués étudiaient en ateliers les rapports des divers

Voir page 6: CSN

## La CECO peut enfin entendre l'entretien Cotroni-Soccio

par Jean-Pierre Charbonneau

Après avoir repoussé les objections ultimes de l'avocat de Vie Cotroni, la Commission d'enquête sur le crime organisé a entrepris hier après-midi l'audition publique de certaines parties de l'enregistrement de la conversation qu'a eue Cotroni le 28 mars 1973 avec Jimmy Soccio, en compagnie de ses associés Paolo Vieli et Armand Courville.

Prête à procéder il y a trois semaines, la Commission avait ce soir à l'interrogatoire de Cotroni et Courville par suite des procédures judiciaires qu'ils avaient entreprises devant la cour supérieure puis devant la cour d'appel.

Finalement, vendredi dernier, le juge Fred Kaufman de la cour d'appel autorisait la Commission à poursuivre son travail en rejetant la requête de sursis présentée par Cotroni et Courville qui demandaient une suspension de leur interrogatoire jusqu'à ce que leur appel ait été décidé sur le fond de la question litigieuse à savoir la légalité de la décision de la Commission d'enquête de ne pas permettre la divulgation de la méthode d'enregistrement de la fameuse conversation.

Le juge Kaufman avait statué à l'instar de la Cour suprême qu'une preuve, même obtenue illégalement, pouvait quand même être utilisée, si elle était pertinente.

Hier, Me Jean-Paul Sainte-Marie a justement tenté d'attaquer la pertinence du document sonore qui, selon lui concernait des faits que la Commission n'avait pas le mandat d'étudier.

Rappelons que la Commission a déjà longuement entendu Cotroni et Courville, ainsi que Soccio, sur l'entretien qu'ils ont eu ensemble dans les bureaux de la compagnie Reggio Food de Montréal-Nord. On avait alors appris, par les questions posées par le procureur Guy Dupré, qu'il avait été particulièrement question du témoignage et de l'attitude antérieure de Soccio devant la Commission. Cotroni et Courville avaient alors caté-

goriquement nié avoir jamais voulu influencer le témoin notamment pour qu'il discrédite l'enquête publique.

La partie de l'entretien rendu public hier comprend un échange de propos entre Cotroni et Soccio, avec quelques interventions de Courville. Au total, cet échange dure moins de 10 minutes. On sait déjà d'autre part que l'ensemble de la conversation a une durée de plus de deux heures.

## Autobus et métro seront encore perturbés

par Bernard Descôteaux

Le transport en commun public de Montréal (métro et autobus) risque d'être sérieusement perturbé encore au cours des prochains jours; alors qu'hier les chauffeurs d'autobus ont refusé de traverser les lignes de piquetage établies par la CTCUM, les employés d'entretien du métro faisaient savoir qu'ils prendraient encore congé lundi prochain, premier juillet, répétant ainsi leur geste du 24 juin qui a amené la fermeture du métro.

Ce groupe d'employés de la CTCUM n'est en effet pas obligé de travailler les jours de fête et leur syndicat, le Syndicat du transport de Montréal (CSN), a utilisé ce moyen pour faire pression sur la CTCUM afin d'obtenir une hausse de salaires liée à l'augmentation du coût de la vie. Les hausses réclamées sont de \$0.40 à \$0.50 l'heure.

Selon le président du syndicat, M. Alfred Létourneau, les employés d'entretien prendront ainsi congé tous les jours de fête, tant et aussi longtemps que la CTCUM ne leur aura pas donné satisfaction. Lundi, la CTCUM avait cru bon d'interrompre complètement le service du métro parce que celui-ci ne pouvait être alimenté en électricité. Les syndiqués pour leur part avaient indiqué que leur absence n'impliquait pas nécessairement une interruption du service, et avaient expliqué que l'arrêt était cependant nécessaire en raison de la grève des policiers du métro.

Les policiers du métro sont en grève depuis le 9 juin. Hier, ils ont entrepris de dresser des piquets de grève à l'entrée de divers garages de la CTCUM, lignes de piquetage que les chauffeurs d'autobus ont respectés.

Hier matin, moins d'un tiers des autobus stationnés au garage Saint-Michel, dans la partie nord de Montréal, ont pu

Les paroles entendues hier confirment ce qui a déjà été dit, soit que Cotroni et Courville étaient forts mécontents du témoignage de Soccio. Toutefois, le ton de la conversation laisse perplexité quant aux explications déjà données par les témoins. Ceux-ci ont continuellement prétendu qu'ils reprochaient à Soccio de ne pas avoir dit la vérité à leur sujet, concernant l'affaire Courville, en 1956.

Ainsi, Cotroni dit notamment à Soccio: "Pourquoi tu y as pas dit que c'est pas vrai pour Armand Courville".

Cependant, en y regardant de plus près et en tenant compte du ton des paroles, la phrase peut facilement signifier que Cotroni reproche à Soccio de ne pas avoir disculpé son ami et associé Courville en disant que ce n'était pas vrai, quelle que soit la vérité.

A la fin des propos entendus hier, Cotroni réclame de Soccio une somme de \$500 qu'il lui a déjà prêtée. Cotroni a déjà admis ce prêt en expliquant qu'il s'agissait d'aider Soccio qui était dans le besoin.

Son explication est toutefois ébranlée quand on l'entend dire à Soccio: "Vous devriez m'ôter cinq cents piastres l'autre jour. Pourquoi? Pour donner un coup de main pour parler de même. Moé le cinq cents je veux l'avoir Jimmy. (...)"

Interrogé sur ces dernières paroles, Cotroni déclare qu'il ne comprend pas ce que veut dire "ce coup de main". Il

## aujourd'hui

Collectes de sang pour la Croix-Rouge: de 09 à 21 heures, au 2180 ouest Dorchester; de 14 à 17 heures et de 18:30 à 21:30 à Saint-Hyacinthe, 2155 boul. Laframboise.

A 10 heures, près de l'étang du parc Lafontaine, Le Vagabond; à 14 heures, au carré Dominion, Le Vagabond, au parc Cité-Jardin, 5222 boul. Rosemont, La boîte à musique; à 20 heures, au Lac-aux-Castors, danses folkloriques internationales, au parc Beau-bien, 6633 de la 6e avenue, La Roulotte, à Terre des hommes, place de la Joie, danses sociales - Vif Argent; à 20:15, concert de fanfare au parc Lafontaine et au carré Dominion.

A 10 heures, à la station de métro Berri-de-Montigny, manifestation du Comité métropolitain pour la réduction du coût de transport pour personnes âgées.

A 12:20, à la Christ Church, 1440 Union, récital par Jacques Lareau, baryton; Gérald Wheeler au piano.

A 19:30, à Québec, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, préside le spectacle d'ouverture de la maison touristique de la Place Royale.

A 19:30, au parc Westmount, spectacle équestre et exposition canine de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

A 20:30, Gaston Aréol inaugure la série de récitals d'orgue présentés à l'Oratoire Saint-Joseph tous les mercredis d'été par Les concerts spirituels.

ne sait pas pourquoi il a pu dire cela. D'ailleurs, sur l'ensemble des propos entendus hier, c'est le seul passage sur lequel Cotroni hésite en disant ne pas

peut se rappeler la signification de ses paroles.

Son interrogatoire et celui de Soccio doit se poursuivre ce matin.

## Reprise des négociations au terminus de Voyageur

Pendant que les chauffeurs d'autobus continuaient toujours à respecter les piquets de grève dressés par les quelque 80 employés du terminus d'autobus Voyageur, à Montréal, et transformaient ainsi la rue Berri en quai d'embarquement des usagers, les négociations reprenaient hier après-midi entre le Syndicat des employés du terminus Voyageur et la partie patronale.

Ce groupe d'employés, qui comprend les préposés à la vente des billets, à l'entretien et aux bagages, est entré en grève vendredi dernier pour protester contre la lenteur des négociations, leur convention collective étant échue depuis le 31 décembre dernier. Les grévistes avaient réussi à paralyser les opérations de la compagnie vendredi; lundi, ils avaient passé outre à une injonction qui limitait le nombre de piquets à 10, empêchant ainsi un grand nombre de voyageurs de quitter la métropole le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

Un porte-parole de la compagnie Voyageur, M. Robert Landry, a indiqué que le service d'autobus fonctionnait hier avec quelques retards, mais sans aucune annu-

lation. Les chauffeurs d'autobus, au nombre de 400, qui sont affiliés aux Teamsters, ont continué quant à eux à respecter les lignes de piquetage.

Quant aux négociations, elles ont repris à 14 heures en présence du conciliateur du ministère du Travail dans ce conflit, M. Marcel Boisvert, d'un commun accord entre les deux parties.

Il a cependant été impossible de connaître le résultat de cette séance de conciliation, hier soir, mais une bonne marge séparait les deux parties à l'origine. Selon le porte-parole de la compagnie Voyageur, les demandes du syndicat représentent une augmentation de 60 pour cent, répartie sur deux ans, alors que l'employeur n'offre que 21 pour cent pour la même période. Le syndicat voudrait obtenir un taux d'augmentation comparable au taux d'augmentation des profits de la compagnie. Voyageur appartient au groupe Power Corporation par l'entremise de Canada Steamship Lines, lesquelles compagnies ont connu une hausse de leurs profits de 90 et 70 pour cent respectivement en 1973.

VOUS ÊTES INVITÉS À ASSISTER À LA QUATORZIÈME FOIRE ANNUELLE SECTION DES CANTONS DE L'EST

### Exposition et Vente d'Antiquités

HÔTEL DE VILLE NORTH HATLEY, QUÉBEC

LES DATES: Vendredi, 5 juillet 11:00 a.m. à 9:00 p.m.  
Samedi, 6 juillet 11:00 a.m. à 5:00

PRIX D'ENTRÉE: \$1.00

EXCELLENTS REPAS SERVIS PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES FÉMININES CUISINE-MAISON

\*\*\*\*\*

### OUVERTURE DE GALA & VENTE

complant  
SOUPER-BUFFET

JEUDI, 4 JUILLET, 5:00 P.M. à 9:00 P.M.  
\$8.50 par personne — sur réservation seulement

LES RÉSERVATIONS PEUVENT ÊTRE FAITES À MRS. ANN BEAULIEU  
NORTH HATLEY, QUÉBEC (CODE RÉGIONAL 819) 842-2943 OU MADAME J. MAYSENHÖLDER, 819-864-4746  
DATE LIMITE POUR RÉSERVER: 30 JUIN — LES BILLETS NON RÉCLAMÉS À 9:00 P.M. LE 4 JUILLET SERONT VENDUS

DES BILLETS VOUS SERONT ENVOYÉS PAR LA POSTE SUR RÉCEPTION DE VOTRE CHEQUE

## Il mousse pas, il pétille pas, on "arrose" ça avec le non effervescent.

Quand on s'amuse entre amis, quand on a le goût d'un petit boire vraiment rafraichissant, après avoir dansé ou fait du sport, ou tout simplement quand on a envie de quelque chose de différent, on s'offre un bon cidre non effervescent. Il est toujours offert dans une bouteille verte, en formats de 26, 40 ou 80 onces. Le non effervescent froid ou sur glace, ça rafraichit son homme... et sa femme aussi! On y va pour le plaisir!

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUÉBEC



on est québécois pur cidre!

L'Association des Fabricants de Cidre du Québec  
C.P. 8, Station Bourassa, Montréal H2C 3E7

Faites-moi parvenir de la documentation gratuite sur les cidres du Québec.

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

VILLE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

DE-26-6-74

# éditorial

## La campagne de M. Stanfield

Des quatre partis politiques fédéraux, le Parti conservateur est celui qui a accompli l'effort le plus marqué de renouvellement dans sa perception des problèmes du pays et dans les solutions qu'il propose d'apporter à ces problèmes.

Selon des sondages récents, il semble toutefois que la campagne de M. Stanfield ait plutôt piétiné jusqu'à maintenant et qu'à moins d'un revirement spectaculaire, le leader conservateur ait de fortes chances de finir de nouveau bon second au poteau d'arrivée le 8 juillet.

Deux facteurs expliquent cette situation. Contre le premier, M. Stanfield ne peut rien: il tient à la personnalité des deux principaux chefs. La seconde explication tient au contraire à un facteur qui n'échappe pas au contrôle de M. Stanfield et de ses lieutenants: il s'agit de la façon dont ils ont présenté leur programme au cours des six premières semaines de la campagne.

Que l'on approuve ou non certaines de ses méthodes, M. Trudeau s'est imposé depuis le début de la campagne comme le plus dynamique des leaders en présence.

M. David Lewis conserve les remarquables qualités de clarté et de fermeté intellectuelle qui lui ont permis de jouer avec brio un rôle clé dans le dernier Parlement. Mais deux facteurs le desservent dans la présente campagne. D'abord, son parti a vieilli et ne paraît guère s'être renouvelé, dans sa pensée et ses effets fédéraux, au rythme qu'exigeait la situation présente du pays. Ensuite et surtout, il a porté dans l'immédiat les conséquences du rôle qu'il a joué dans le dernier Parlement. Après avoir disposé d'un pouvoir plus grand que ne l'avait voulu en réalité l'électorat, il doit accepter que, mu par la logique de notre système, des milliers d'électeurs, désirant un gouvernement stable, envisagent de jeter leur dévolu du côté des deux partis principaux.

Cette situation mettait pour ainsi dire M. Stanfield seul en face de M. Trudeau, vu que l'autre leader, M. Caouette, n'a pas d'impact réel en dehors du Québec. Or, jusqu'à maintenant, l'homme politique plus aguerri, plus déterminé, moins arrogant, qu'est devenu M. Trudeau l'emporte aisément sur son adversaire conservateur.

Au plan de la vivacité d'esprit, de l'aptitude à communiquer, de l'image du pays qu'il projette tant à l'intérieur qu'à l'étranger, de l'emprise qu'il exerce sur son parti, de l'intérêt que suscitent dans le public ses interventions, M. Trudeau est supérieur à M. Stanfield. L'avance qu'il détient à ce niveau est d'autant plus impressionnante que le leader libéral domine mieux désormais certains traits irritants de sa personnalité qui lui aliènent des milliers de voix au Canada an-

glais en 1972.

A la personnalité brillante de M. Trudeau, les conservateurs opposent la solidité, la rectitude de jugement et l'humanité de M. Stanfield. Ces qualités sont réelles mais plutôt ternes. Elles réussissent mal à cacher chez le leader conservateur une lenteur parfois exaspérante, une discrétion poussée si loin qu'on se demande parfois si elle est signe de réflexion ou d'impuissance.

Si l'élection n'était qu'un concours de popularité, reconnaissant l'autre jour M. Stanfield avec cet humour froid qui le caractérise, elle n'aurait guère sa raison d'être. M. Trudeau, ainsi que le confirme de nombreux sondages, l'emporterait d'emblée.

Pour compenser ce handicap, M. Stanfield se devait d'opposer aux libéraux une équipe de candidats et des politiques capables de montrer que son parti offre quand même un meilleur choix au peuple canadien. Or, si, dans la plupart des provinces, les candidats conservateurs valent ceux du Parti libéral, M. Stanfield ne semble pas avoir vraiment fait son profit de la matière abondante et excellente préparée à son intention par les penseurs et les militants de son parti au plan des politiques.

Les documents d'orientation conservateurs traitent, nous l'avons souligné hier, des sujets les plus divers, et d'une manière généralement compétente et ouverte. Pour des raisons demeurées obscures, la direction du Parti conservateur n'a extrait de cette matière très riche qu'un thème de campagne, l'inflation, au profit duquel tous les autres sont pratiquement mis de côté. Même dans le cas de l'inflation, ils semblent tellement gênés par le fameux gel temporaire des prix et des salaires que le reste est trop souvent passé sous silence.

Le gel des prix et des salaires ne doit en fait, suivant la politique conservatrice, durer que trois mois. Il doit ensuite faire place à une politique des revenus dont on assure qu'elle est le véritable objectif visé par la démarche conservatrice. On cherche en vain, toutefois, dans les exposés faits depuis quelques semaines par M. Stanfield et ses collaborateurs, des précisions significatives sur les options qui sous-tendraient cette politique des revenus.

Il eût été facile d'extraire de la documentation publiée en mars par le bureau national du parti au moins une douzaine de propositions contenant des indications sur la politique des revenus envisagée. Les propositions visant, par exemple, à réviser l'impôt sur le revenu afin de le rendre moins régressif; à accorder des exemptions fiscales inédites aux propriétaires de maisons familiales; à accorder des stimulants fiscaux à la petite

et moyenne entreprise et aux citoyens désireux d'investir leurs épargnes dans des entreprises canadiennes; à humaniser davantage les régimes de sécurité du revenu; à supprimer la taxe de vente sur les matériaux de construction; à alléger le fardeau fiscal des mères de familles qui travaillent à l'extérieur du foyer; à réduire le coût de l'emprunt contracté pour l'achat d'une maison familiale, sont autant d'indications fournissant l'assurance, sous un gouvernement Stanfield, une politique des revenus serait bien autre chose qu'un gel uniforme et inconditionnel de toutes les formes de revenus. Depuis le début de la campagne électorale, on a malheureusement très peu entendu parler de ces propositions.

De même, en ce qui touche le Québec, M. Stanfield a évoqué pour la première fois ces jours derniers des griefs valables qu'une fraction significative de l'électorat de cette province nourrit à l'endroit de la façon dont M. Trudeau conçoit l'unité canadienne et les rapports du Québec avec l'ensemble du pays. A aucun moment, cependant, le leader conservateur n'a voulu depuis le début de la campagne aborder ce dossier brûlant, si ce n'est en termes très généraux. Il suffirait à M. Stanfield d'être lui-même, c'est-à-dire de parler du problème du Québec avec sobriété, franchise et simplicité, pour qu'il trouve des accents susceptibles d'intéresser des milliers de Québécois. Il ne l'a néanmoins pas fait jusqu'à maintenant.

Parce qu'il a abordé le thème de l'inflation d'une manière surtout négative, en des termes qui tendaient à reporter entièrement sur le gouvernement Trudeau la responsabilité majeure de ce mal d'envergure internationale, M. Stanfield n'a pas réussi au cours des six premières semaines de la campagne à projeter devant les électeurs la vision beaucoup plus positive et intégrée des problèmes canadiens que son parti a mise au point ces derniers mois.

Il se peut que le pari des conservateurs réussisse auprès des électeurs des provinces anglophones, qui ont bien d'autres raisons, semble-t-il, de se méfier des libéraux. Il échouera cependant au Québec. Quant à faire un acte de foi, les électeurs de cette province le feront de nouveau en faveur du parti qui s'est montré le plus proche d'eux. Pour les en éloigner, il aurait fallu un message vigoureux et clair, présenté avec beaucoup de force, vu l'écran d'indifférence qu'il fallait franchir. Ce message ne peut que venir des conservateurs. C'est dommage car, à bien des égards, leur vrai programme et la personnalité de leur leader mériteraient un meilleur sort.

Claude RYAN



La guerre des deux marguerites

## lettres au DEVOIR

### La leçon d'Anvers et de Rotterdam

La journée du port de Québec, tenue le 7 juin, fut un succès extraordinaire. La participation de la délégation d'Anvers fut très remarquée, bien que certaines questions adressées aux membres de la délégation soient restées sans réponse.

1) Lorsqu'un Québécois interrogea les Anversois sur le rôle joué par les Anversois en tout ce qui concerne les intérêts portuaires d'Anvers, il fut clairement répondu qu'en effet les banques participent au démarrage et à la prospérité de la clientèle.

Ce n'est évidemment pas le cas au Canada.

Un agent de la Banque de Nouvelle-Ecosse présent à la réunion fut invité à commenter en anglais et il expliqua que sa banque, comme toutes les autres au Canada, accordait des crédits contre intérêts à l'industrie, et notamment aux

gens qui font affaires aux ports. Il ne fut pas question de quelque participation que ce soit des banques canadiennes à la prospérité et à la promotion portuaire.

2) La comparaison entre l'axe du Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs et l'axe du Rhin de Rotterdam, Anvers, jusqu'à l'Europe Centrale fut mal interprétée également, et surtout mal comprise. Le rôle du Rhin comme artère économique de l'Europe Centrale vers la Mer du Nord est extraordinaire, international, et fait l'objet de la collaboration des états et provinces riverains sans restriction aucune.

3) Il fut également question d'investissements de fonds publics dans le développement infrastructurel et économique du port d'Anvers aussi bien que du port de Rotterdam, bien que ceux-ci soient reconnus comme étant des ports municipaux ou régionaux.

Il est évident que ces deux ports,

administrés depuis le XIII<sup>e</sup> siècle par les Communes (municipalités), sont reconnus comme devant être les ports de Vancouver, Montréal, Québec, Saint-Jean, N.B., et Halifax, comme étant des ports vitaux à l'économie nationale, et conséquemment, les gouvernements nationaux appuient et subventionnent ces ports régionaux ou municipaux.

Tout l'économie du pays, particulièrement les industries exportatrices et les transports, profite des services portuaires. Un mariage de raison entre les services publics et les intérêts nationaux et régionaux est une formule très logique puisque ce sont tous les contribuables qui constituent les fonds publics.

J.C. BOURGUIGNON,  
Vice-président (Développement)  
Centre de Recherches sur les Transports au Canada  
Dorval, le 17 juin 1974.

### Le Conseil de presse n'envisage pas le recours à une souscription

Monsieur le rédacteur,  
En page 8 du Devoir, vendredi, le 7 juin 1974, apparaissait, sous la signature de votre correspondant à Québec, monsieur Gérard Leblanc, un compte rendu de l'assemblée générale annuelle du Conseil de Presse du Québec, tenue la veille, à Québec même.

L'article de votre correspondant était, à quelques légères nuances près, exact et bien fait. Mais le titre de cet article "Le Conseil de Presse

lance une campagne de souscription" était inexact et à certains égards induit en erreur. En outre, rien dans l'article de monsieur Leblanc ne justifie ce titre.

Pour éviter justement que le Conseil ne soit éventuellement obligé d'entreprendre quelque campagne de souscription que ce soit, ses fondateurs ont voulu qu'un organisme nettement distinct du Conseil, soit la fondation dont il est question

dans l'article de votre correspondant, puisse apporter au Conseil les revenus supplémentaires que l'accroissement de son activité peut rendre nécessaire.

Il n'est et n'a jamais été question que le Conseil de Presse lance une campagne de souscription.

Jean-Marie MARTIN  
Le président du Conseil de Presse du Québec  
Montréal, le 10 juin 1974.

### La Société de philosophie a-t-elle outrepassé ses attributions ?

Monsieur le président,  
Société de philosophie du Québec.  
Je suis en désaccord avec la résolution de la Société de philosophie du Québec appuyant l'unilinguisme ainsi qu'avec les déclarations publiques de la société au sujet du Bill 22, selon lesquelles la minorité anglophone du Québec n'aurait pas le droit de conserver sa langue.

Premièrement, il s'agit d'une prise de position politique, donc dépassant le cadre strictement professionnel de la SPQ tel qu'il est fixé par l'article 2 des Statuts. Ces Statuts ont donc été violés.

Deuxièmement, il s'agit d'un acte de provocation envers les membres anglophones et cosmopolites de la SPQ, ce qui ne rentre pas non plus dans le cadre professionnel déterminé par les Statuts.

Troisièmement, proposer que le français devienne la seule langue d'enseignement au Québec, implique que l'on veut favoriser la liquidation des institutions anglophones de la province ainsi que renoncer à l'héritage le plus précieux qu'a laissé la domination coloniale anglaise. L'unilinguisme condamnerait les nouvelles générations de philosophes à l'ignorance de la plus grande partie de la littérature philosophique contemporaine, puisque l'anglais est devenu la langue internationale de la philosophie ainsi que des sciences pures et appliquées.

Quatrièmement, il est entendu que les philosophes, suivant l'exemple de Socrate, devraient penser et agir comme citoyens du monde plu-

tôt que d'une province, et par conséquent devraient favoriser le multilinguisme.

Bref, les Statuts de la SPQ ont été violés aussitôt qu'ils eurent été adoptés, la vocation universaliste de la profession a été trahie, et les membres anglophones et cosmopolites de la SPQ ont été l'objet d'une agression. Pour ces raisons, je demande la démission du Conseil d'Administration de la SPQ ainsi que la convocation d'une assemblée générale extraordinaire qui puisse décider si la SPQ doit se transformer dans une association politique.

Mario BUNGE,  
Membre fondateur (No. 47)  
de la Société de philosophie du Québec.  
Montréal, le 19 juin 1974.

## bloc-notes

### L'éloge de l'information

Même s'il s'est borné dans la plupart des cas à vanter les mérites des mesures puresment incitatives, le mémoire soumis hier par la Chambre de Commerce de Montréal à la commission parlementaire sur le bill 22 avait de quoi faire sourcilier (M. François Cloutier.)

La Chambre de Commerce de Montréal confesse une importante perte de foi. Elle se dit encore optimiste au sujet des mesures incitatives qui peuvent pousser les grandes entreprises anglo-saxonnes à ouvrir leurs portes aux francophones, mais elle n'ose plus se dire convaincue de leur efficacité. Si elle nous offre encore un plaidoyer en faveur de ses mesures un peu craintives, elle laisse entendre qu'elle pourrait fort bien, dès 1975-76, adopter un nouveau langage. On a l'impression d'entendre un Keith Spicer annonçant aux "Rhodésiens de Montréal" que la onzième heure a sonné.

Il faudra donc attendre encore un an ou deux avant de voir la Chambre de Commerce de Montréal tirer les conclusions logiques des chiffres promement démolissants qu'elle a elle-même compilés. Il faudra, en d'autres termes, un certain temps avant que la Chambre de Commerce de Montréal admette qu'aucune mesure strictement incitative ne mettra fin au régime de chasse-gardée pour anglophones qui prévaut aujourd'hui dans les grandes entreprises. La Chambre sait, pour l'avoir elle-même signalé au premier ministre, que seulement 189 des cinq premiers postes offerts par 105 grandes entreprises du Québec appartiennent présentement à des francophones. Elle s'en dit affligée. Elle se dit peu convaincue de la fécondité des vœux pieux, elle professe encore un certain optimisme. Attendons la fin de cette admirable patience.

Face à un organisme aussi peu enclin aux emportements primesautiers, le ministre Cloutier ne pouvait guère s'attendre à être soudain débordé sur sa gauche. Il le fut quand même. Comme du paradoxe, il eut même le plaisir de voir la Chambre de Commerce de Montréal tirer à elle le rapport Gendron pour y trouver une Régie de la langue plus valable que celle dont parle le ministre de l'Éducation.

La Régie dont M. Cloutier attend beaucoup sans pourtant lui conférer le moindre pouvoir, voilà que la Chambre de Commerce veut en faire un organisme indépendant, apolitique, voire loquace. Car c'est là que la Chambre de Commerce de Montréal a peut-être le mieux mis en lumière le caractère douteux des articles de loi qui concernent la Régie. "Le moyen incitatif le plus puissant suggéré par la

chambre, déclarait un des porte-parole, c'est justement le fait que la Régie doit dénoncer, au moins dans son rapport annuel, les entreprises qui ne se conformeraient pas à la politique linguistique du gouvernement. A son sens, il n'y a pas une compagnie, une entreprise sérieuse, qui voudrait voir son nom affiché de cette façon. Les répercussions dans des affaires au Québec pourraient être désastreuses".

De fait, il s'agit là d'un moyen que le projet de loi devrait mettre à la disposition de la Régie. Une telle modification sera d'autant plus facile que la régie devrait, dans un bill remanié et rendu acceptable, se scinder en deux organismes complètement différents, l'un quasi-judiciaire, l'autre voué à la promotion du français. L'organisme appelé à rendre jugement devrait, il va sans dire, jouir de la plus entière liberté en ce qui touche à l'identification des délinquants. Il n'est pas dit, évidemment, qu'il suffira de rendre la Régie loquace pour la rendre efficace. Il était quand même bon de lui permettre de parler.

### Quand la chambre devient folle

Il était déjà inhumain d'imposer aux quelques rares députés oppositionnistes les sept heures quotidiennes qu'exige présentement l'étude du bill 22. Cela, en effet, s'ajoutait au travail sessionnel et aux travaux d'autres commissions parlementaires. En décidant hier de prolonger la journée de travail des commissions tout en permettant à l'Assemblée nationale elle-même de siéger de 10 a.m. à minuit tous les jours, le gouvernement québécois s'est montré une fois de plus insensible à certaines considérations.

Depuis son retour au pouvoir en octobre dernier, le gouvernement de M. Bourassa ne s'est guère penché sur de grands projets de loi. Il s'est contenté de mener rondement l'étude des crédits. Il a surtout poussé un cran plus loin le recours aux règlements, aux arrêtés en conseil, aux discrètes décisions administratives. Ceci lui a permis de réduire encore davantage le rôle de l'Assemblée nationale.

Il n'a quand même pas réussi encore à trouver un succédané à l'Assemblée nationale quand vient le moment d'approuver les crédits ou de voter une loi. Le gouvernement ne parvient donc pas à éviter le débat parlementaire à propos des crédits des ministères, ni à propos de la loi 22. Cependant au lieu de consentir de bonne grâce à cette modeste exigence d'une vie parlementaire par ailleurs vidée de son sens et de sa cou-

leur, le gouvernement dénature même ce reliquat du parlementarisme classique.

Visiblement, le Québec traverse, comme d'autres pays d'ailleurs, une période de "boursoufflement de l'exécutif". Consolons-nous en nous disant que les États-Unis en faisant autant il n'y pas si longtemps...

### Et pourquoi donc ?

Au moment même où la Fédération des journalistes s'interroge et interroge la magistrature sur la nécessité du huis clos permanent et complet au niveau des cours de bien-être social, voilà que Le Soleil publie en première page la photo et le nom d'un adolescent de 16 ans accusé de divers méfaits. On veut bien croire que, techniquement, l'adolescent ait échappé à la juridiction de la Cour du bien-être et ait été déterré à un tribunal normalement réservé aux adultes, mais on comprend quand même fort mal qu'un média utilise une technicité pour jeter ainsi un mineur en pâture aux commentaires du public.

Les précédents, malheureusement, ne manquent pas. Stephen Truscott, pour ne donner qu'un exemple, fut, du haut de ses quatorze ans, la cible de tous les chroniqueurs judiciaires, si bien qu'il eut peine, au terme de ses huit ans de peine, à réintégrer la société. Pourtant, la loi comporte des directives très claires au sujet de l'anonymat dont on doit entourer les délinquants mineurs. Lorsque l'adolescent, pour un motif ou un autre, échappe à la juridiction de la cour de bien-être social, on peut, comme vient de le faire Le Soleil, arguer du fait que la règle de l'anonymat ne joue plus. Ou bien on peut, en respectant l'esprit plutôt que la lettre de la loi, maintenir autour du jeune accusé le mur protecteur que le législateur lui accordait au niveau de la cour de bien-être social.

Chose certaine, les journalistes plaident fort mal leur cause auprès des tribunaux lorsqu'ils placent ainsi le culte de la manchette au-dessus d'une certaine délicatesse. Comment la Fédération peut-elle convaincre les juges qu'elle saura garder en mémoire les droits des délinquants mineurs lorsque les journalistes les bafouent ainsi à la première occasion ?

### Mesquinerie et désinvolture

Quand le ministre Denis Hardy affirme n'avoir eu aucune arrière-pensée politique en versant \$10,000 à

la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec pour la célébration des fêtes de la Saint-Jean, on aimerait le croire. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait oublier d'abord que cet organisme fut l'un des rares à bénir le bill 22 et à se pourfendre d'une déclaration en sa faveur. Il faudrait également oublier que le torchon brûle depuis un bon moment déjà entre la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste et le gouvernement québécois et que la dissidence de la Société Saint-Jean-Baptiste a toujours fait le bonheur du gouvernement. C'est assurément le droit de la SSJB de Québec de ne pas partager le credo souverainiste de ses conseillers, mais on demeure toujours un peu sceptique quand le gouvernement décide de lui accorder des fonds qu'il refuse ailleurs.

Pour croire M. Hardy complètement, il faudrait en plus oublier que la Corporation des Fêtes de la Saint-Jean, malgré ses expériences heureuses des années précédentes et malgré le programme éminemment valable soumis cette année, a vu en dernière heure sa subvention annulée. Il faudrait, dans le même esprit, oublier que M. Hardy a versé des fonds gouvernementaux à une société qui n'avait aucunement en tête de mettre sur pied des fêtes populaires, mais qui s'appropriait plutôt à inaugurer au Château Frontenac et en habits de gala la semaine du Canada.

Pour nous inciter à croire M. Hardy, il faudrait enfin que le ministre des Affaires culturelles nous fournisse lui-même un minimum d'information. Malheureusement, chaque fois qu'il fut question et de cette générosité étrange et de cette mesquinerie inattendue, M. Hardy s'est borné à dire qu'il n'accorderait de subvention qu'après avoir scruté le programme soumis par l'organisme. En quoi consistait ce programme? A lui seul d'en juger. Comment, dans les faits, a-t-on dépensé le \$10,000 versé par le gouvernement? M. Hardy le saura quand on lui fera rapport. Quand aurait-il ce rapport? Dans un délai que lui jugera raisonnable.

En somme, pour croire M. Hardy dans cette affaire, il faudrait ne pas avoir vu ce qu'avait en tête la SSJB de Québec, il faudrait ne pas avoir vu que le programme réalisé sans la moindre subvention par la Corporation des fêtes de la Saint-Jean convenait visiblement à des milliers de Québécois, il faudrait faire une confiance aveugle à un monsieur qui refuse de répondre intelligemment aux questions. A côté de M. Hardy, Paul VI en demande bien peu.

Laurent LAPLANTE

des idées

des événements

des hommes

Pourquoi le bill 22 a mécontenté tout le monde

Le projet Cloutier: un mélange de français prioritaire et de bilinguisme

Le 21 mai dernier, le gouvernement Bourassa déposait à l'Assemblée Nationale son projet sur la langue officielle.

langue "protégée". Il pouvait, enfin, définir la nature de cette protection en utilisant un critère territorial, un critère sectoriel, ou utiliser les deux critères à la fois.

Le gouvernement par son projet de loi, ne s'est pas préoccupé de légiférer ainsi dans le détail. Il a d'abord statué sur la langue française, lui conférant le statut de langue officielle, sans préciser — et pour cause — qu'elle était la seule langue à jour de ce "privileège" au Québec.

Il a choisi également de ne pas préciser le statut de la langue anglaise, ce statut étant "dédit" logiquement de la teneur des divers articles contenus au chapitre 1 du titre 3 du projet de loi.

Contrairement aux attentes de certains groupes tels le Mouvement National des Québécois et la Ligue des Droits de l'Homme (pour ne citer que ceux-là), le gouvernement a donc rejeté globalement l'unilinguisme français au niveau du statut de la langue, jugeant "irréaliste" d'aller à l'encontre de l'article 133 de l'A.A.N.B. contrairement aux avis de certains juristes de la Commission Gendron.

En somme, on peut affirmer, à la lecture du projet de loi, que le gouvernement Bourassa a opté, dans les faits, pour le français langue officielle mais également pour l'anglais langue officielle dans certains domaines ou secteurs précis. Les ta-

par MICHEL BELLAVANCE collaboration spéciale

L'auteur de cet article est professeur à l'École nationale d'administration publique à Québec. Activement associé aux travaux de l'Institut québécois de l'opinion publique, il a participé à la réalisation du récent sondage sur la langue effectué par cet organisme sous les auspices conjoints du Devoir, de la Gazette et du Soleil.

bleau I corrobore cette affirmation d'une façon claire.

Comme on le voit dans ce tableau, le gouvernement a préféré l'unilinguisme français dans six domaines ou secteurs précis, soit ceux énumérés dans la colonne de l'extrême-gauche; il a préféré le bilinguisme dans onze domaines ou secteurs que l'on trouve mentionnés dans les trois colonnes du centre; et enfin il a retenu l'unilinguisme anglais dans deux cas spécifiques dans la colonne d'extrême droite.

Si nos critères de classification sont valides il faut donc conclure, au chapitre du statut des langues, que le projet de loi gouvernemental favorise le bilinguisme officiel, puisque onze des dix-neuf dispositions législatives "officialisent" les deux langues les considérant tantôt sur un même pied (six dispositions), tantôt en accordant une priorité à la langue française (cinq dispositions). Il est à noter

toutefois que onze dispositions sur un total de 19 consacrent soit l'unilinguisme français, soit la priorité du français.

On comprend qu'avec toutes ces nuances unilinguistes français et partisans du bilinguisme officiel aient trouvé à redire du projet de loi.

S'il est vrai que le projet de loi 22 consacre le bilinguisme au chapitre du statut de la langue, il ne faut pas oublier que du même coup il déclare le français seule langue officielle dans six dispositions et lui accorde la priorité dans cinq autres. Ces nuances sont importantes pour qui veut "évaluer" le projet de loi.

Langue de travail et des affaires

La Commission Gendron soulignait dans son rapport la nécessité pour le Gouvernement du Québec de s'attaquer prioritairement au problème de

la langue de travail et des affaires.

Or, autant le projet de loi semble consacrer le principe de la priorité du français en matière de langue de travail, autant il est vague en matière de langue des affaires. Le tableau n° 1 illustre ce point.

Comme on peut le constater, sept des neuf dispositions en matière de langue de travail consacrent soit l'unilinguisme français, soit le français prioritaire. De ce point de vue, la section sur la langue de travail apparaît comme celle qui se situe le plus à gauche sur notre continuum unilinguisme français — unilinguisme anglais.

Il en va d'ailleurs de même au chapitre de la langue des affaires (bilinguisme) en ce qui concerne les raisons sociales, l'étiquetage et l'affichage public. Dans tous ces cas, à l'exception des textes et documents d'affaires ainsi que des contrats auxquels adhèrent les consommateurs, le français acquiert, en vertu du projet de loi, le statut de langue "prioritaire".

La grande faiblesse de cette section du projet de loi cependant vient du caractère vague des programmes de francisation des entreprises et des mesures "incitatives" définies par le gouvernement pour implanter ces programmes.

Bien sûr le gouvernement décréte, à l'article 35 du projet de loi, que les programmes de francisation devront porter sur

TABLEAU 1: Statut des langues, Langue du travail et des affaires, Langue d'enseignement. Rows include Unilinguisme français, Français prioritaire, Bilinguisme français paritaire, Anglais prioritaire, Unilinguisme anglais.

TABLEAU 2: Evaluation du projet de loi 22, par type de mesures et par secteur linguistique. Columns: Unilinguisme français, Français prioritaire, Français paritaire, Anglais prioritaire, anglais.

plusieurs points tels la connaissance de la langue française que doivent posséder les dirigeants et le personnel des entreprises (bilinguisme) ou encore la présence francophone dans l'administration (francophonisation) mais l'ampleur de l'application de ces programmes est laissée à la discrétion du lieutenant-gouverneur en Conseil.

En outre, la façon dont les articles 31, 33 et 34 sont rédigés laisse trop de place à la réglementation. A défaut de préciser dans un texte de loi le contenu détaillé des programmes de francophonisation et de bilinguisation des entreprises, le gouvernement devrait clairement stipuler dans sa législation que la définition du contenu de ces programmes et les modalités d'application devront être soumis à l'approbation d'un organisme législatif, par exemple la Commission Parlementaire sur l'Éducation.

Les anglophones se sont élevés, il est vrai, contre le système de contrôles bureaucratiques que comporterait l'adoption généralisée de tels programmes. Mais le coût social de tels contrôles n'est-il pas justement inférieur au coût social de l'absence de contrôles?

Langue d'enseignement

C'est au chapitre de la langue d'enseignement, toutefois, que l'on découvre les plus grandes lacunes de projet de loi 22. Le tableau 1 précise, comme dans les précédents, les choix du gouvernement.

Comme on le constate dans ce tableau, le gouvernement a opté de par sa législation, pour le maintien de deux secteurs publics parallèles, soit l'anglophone et le francophone, consacrant ainsi le caractère "bilingue" de notre société. Mais, comme les flèches du tableau l'indiquent, cette forme de bilinguisme ressemble beaucoup plus à la coexistence de deux unilinguismes, l'un français, l'autre anglais. Ainsi se trouve consacrée au niveau des secteurs d'enseignement l'existence des deux "soiétés" ou des deux entités culturelles "séparées mais égales". Cette décision peut être lourde de conséquences.

Lourdes aussi peuvent être les conséquences du maintien du libre choix des parents d'orienter leurs enfants vers l'un ou l'autre secteur, choix que l'autorité gouvernementale n'assujettit qu'à un contrôle très faible portant simplement sur la "connaissance" de la langue du secteur.

Ce type de contrôle est d'autant plus faible qu'il est confié aux Commissions scolaires ou, possiblement, au ministre de l'Éducation. Même l'obligation qui est faite (dans le projet de loi) aux parents dont les enfants n'ont pas de "connaissance suffisante" du français d'envoyer ces derniers à l'école française peut être contournée en pratique par la mise en place d'institutions privées dont le but pourrait être d'assurer le passage des "tests" de connaissance du français.

Comme certains l'ont mentionné, une langue n'est vivante que si elle est rentable. Les amendements suggérés au projet de loi 22 ne visent qu'à assurer cette rentabilité.

maine de la langue des affaires par l'absence de coercition dans l'implantation de programmes de francisation au niveau des entreprises et par le caractère facultatif ou discrétionnaire des recours aux subventions et contrats gouvernementaux pour "forcer" l'adoption des programmes mentionnés. Elle s'exprime, enfin par l'accent mis sur la parité du français et de l'anglais, notamment au chapitre du statut des langues, là où on était en droit d'espérer tout au moins la priorité de la langue maternelle.

En somme, notre analyse ne nous permet pas d'affirmer comme certains groupes et partis politiques l'ont fait que le projet de loi 22 est une véritable "trahison nationale". C'est cependant un projet qu'il faut améliorer en apportant plusieurs amendements.

Les plus importants de ces amendements devraient porter, comme nous l'avons noté au passage, sur la langue des affaires en renforçant le caractère coercitif de certaines mesures (par exemple le recours aux subventions et contrats gouvernementaux). Ils devraient porter également sur la langue d'enseignement en rejetant le critère de la "connaissance" de la langue et en le remplaçant par celui de la langue maternelle. Même le Toronto Star est d'accord sur ce dernier point!

Comme certains l'ont mentionné, une langue n'est vivante que si elle est rentable. Les amendements suggérés au projet de loi 22 ne visent qu'à assurer cette rentabilité.

lettres au DEVOIR

Une version dégénérée de Multi-Média

On se rappelle pertinemment les nombreuses tentatives d'implantation d'un projet comme Multi-Média en milieux populaires. On se rappelle aussi que ce dernier est apparu sous deux versions différentes, soit en juillet 70 et en janvier 72.

Après quelques consultations rapides et peu fructueuses relatives à la première version du projet, la deuxième version accuse une nette régression face aux acquis de la première.

Premièrement, la deuxième version ne fait pas appel à la participation des gens visés par le projet au niveau de l'élaboration des programmes. Deuxièmement, elle renonce au type de formation non-scolaire pour prôner un retour aux schémas pédagogiques traditionnels, donc contradictoires au dynamisme collectif des milieux ou elle tente de s'implanter. Troisièmement, elle vise à faire des citoyens, sans distinction des groupes concernés, des consommateurs de cours en fonction du marché du travail. Quatrièmement, elle n'accorde plus priorité aux milieux défavorisés. Cinquièmement, elle met de l'avant la primauté du rattrapage individuel par opposition à l'émergence d'une conscience collective.

Cette année, Multi-Média revient à la charge et continue ses tentatives d'implantation en milieux populaires avec sa "boîte à savon améliorée Version 74 - 75".

Multi-Média 74 - 75 prône l'utilisation des grands médias d'information (canal 9, Radio Québec et possiblement le 10) pour diffuser ses émissions d'informations. Le contenu de ces émissions sera déterminé par les participants des groupes de travail formés qui confieront la réalisation des émissions aux équipes techniques de Multi-Média.

Une fois de plus, on ne précise pas quels sont les groupes de travail concernés ou quels milieux sont touchés. Ces groupes de travail viennent consulter pour la mise sur pied d'une programmation visant une clientèle ayant accès au câble (et peut-être au 10). Il convient de s'interroger sérieusement sur la pertinence des mécanismes qui seront utilisés pour recueillir les réactions des gens et pour favoriser leur taux d'implication au niveau de l'élaboration des programmes (ex.: ligne ouverte).

La diffusion par les grands mé-

dia d'information correspond à une consommation culturelle passive, alors que les milieux ou Multi-Média tente de s'implanter mise l'identification de leurs intérêts collectifs sur un processus dynamique qui appelle une démarche collective. Multi-Média devient donc un projet de consommation par les médias.

Il suffit de regarder cette nouvelle version pour constater que Multi-Média s'inscrit de plus en plus dans

Le Parti québécois et l'élection du 8 juillet

L'éditorial de M. Laurent Laplante, dans le numéro du 20 juin du Devoir, provoque chez moi les réflexions suivantes que je ne veux pas élaborer — il faudrait trop d'espace — et que je me contente de livrer d'une façon schématique.

1- L'Exécutif et le Conseil national du Parti Québécois (comme les Exécutifs des Associations de comités ne peuvent et ne pouvaient pas, comme tels, décemment se ranger, directement ou indirectement, aux côtés d'un parti fédéraliste. La position officielle et actuelle du Parti est logique, honnête et franche. Elle est réaliste. Et ça, c'est tellement nouveau que des gens et des éditorialistes — qui se croient très avancés et très à jour — n'y voient que du feu et n'y comprennent rien.

2- Au niveau des membres du parti, des individus, un cas de conscience peut se poser dans les divers comités, surtout quand on a affaire à un candidat N.P.D. ou conservateur (ils sont rares) qui a possédé une très grande valeur technique et personnelle et b) qui a une chance de passer. En ce cas-là, je crois bien que, même le Parti est d'accord que l'on puisse voter, mais sans faire de zèle et le crier trop fort.

3- Une annulation massive des Québécois ferait énormément plus pour faire avancer l'indépendance du Québec que le fait, pour les péquistes, de faire passer 2 ou 3 candidats N.P.D. et 3 ou 4 candidats conservateurs. Et ce n'est pas moi seul qui le prétend. C'est Pierre-Elliott Trudeau, dans toute sa logique, quand il s'écriait: "Je croirai vraiment que les Québécois veulent l'indépendance du Québec quand ils cesseront de voter lors des élections fédérales".

4- Le N.P.D. constitue pour nous, Québécois, un cas plus que douteux. Pour la bonne raison que David Lewis ne veut pas des péquistes. Il veut leur vote, d'accord, mais pas les péquistes. Il l'a dit récemment à Vancouver. Je ne le blâme pas. Il est anglophone. Il pense d'abord en

des objectifs qui sont fort loin des objectifs de promotion collective que visent les groupes populaires.

C'est pourquoi, le Front Commun des Centres d'éducation populaire à Montréal (regroupant le Pavillon de l'Éducation Communautaire de Hochelaga-Maisonneuve, le Carrefour d'éducation populaire Pointe St-Charles, Les Ateliers d'éducation populaire Mercier et le Comité d'éducation aux adultes Petite Bourgeoisie) refuse toute forme de collabora-

tion ou de participation à ce projet qui n'a rien de commun avec les objectifs d'éducation en milieux populaires.

Le Front Commun dénonce la poursuite des tentatives d'implantation de Multi-Média en milieux populaires sous le couvert d'un projet dit "d'éducation populaire" diffusé après consultation sur les grands médias d'information.

Pour le Front Commun des qua-

tre Centres d'Éducation Populaire de Montréal.

Louise DELISLE

P.S. Le Front commun regroupe les organismes suivants: — Pavillon de l'Éducation Communautaire Inc.; — Carrefour d'Éducation Populaire de Pointe St-Charles; — Ateliers d'Éducation Populaire Mercier; — Comité d'Éducation aux adultes Petite Bourgeoisie. Montréal, le 18 juin 1974.

IMPORTATIONS FRANÇAISES

Vêtements féminins

Robes d'été et chemisiers. Pantalons (\$15 et \$20) en lin et en Tergal.

Directement de la manufacture à prix avantageux.

Appelez:

Viviane 844-2738

SETA-VACANCES VOYAGES AVIONS NOLISES Montréal-Paris à partir de \$249. VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE VOYAGES À CUBA Sept jours Transport aérien \$299 Hôtel - repas Tél.: 861-3906

Le cas pénible des immigrants d'origine haïtienne

J'ai suivi avec beaucoup d'attention l'entrevue que vous avez accordée à Télé-Métropole dans le cadre de l'émission "Pierre Jean Jasent" le 28 février dernier. Des lors, j'ai compris que les Haïtiens avaient quelque chose sur eux qui les pouvaient compter pour les aider dans leurs difficultés et délicates luttes: leurs pas bien méchants qui devraient aboutir à la reprise de l'opération "Mon pays".

C'est à dessein que j'ai omis de m'adresser tout de suite à vous, ayant jugé préférable de le faire seulement en cas d'extrême nécessité. Il n'est point utile de vous rappeler combien souffrent les malheu-

reux immigrants qui vivent encore dans l'illegalité au Canada. Ce problème empêche le pays de pouvoir bénéficier des apports culturels, sociaux, économiques et démographiques de ce nombre important d'immigrants qui, avouons-le, sont obligés de vivre cachés. Il me semble que des mesures pourraient être prises pour permettre à ces "illégaux" de vivre plus humainement, non pas à l'écart, mais comme des citoyens qui veulent faire du Canada leur seconde patrie.

Vous devez être au fait de certaines de mes démarches auprès du ministère fédéral de l'Immigration. Elles sont demeures vaines. C'est sincèrement, avec infiniment plus

Un certain désarroi de l'éducation au Québec

Je viens de lire un petit livre d'Alexandre Soljenitsyn, intitulé "Pour le bien de la cause" qui m'a frappé par ses ressemblances aux difficultés rencontrées de nos jours dans notre système d'éducation. C'est le récit tragique de la destruction d'une école où maîtres et élèves avaient oeuvré durant des années pour adapter un nouveau bâtiment, pour remplacer le vieil édifice qui ils devaient utiliser, pour voir leur école utilisée pour d'autres buts, "pour le bien de la cause". L'Etat ne considéra jamais l'effet d'un tel geste pour les élèves et leurs maîtres.

Le Québec, il est vrai, je ne crois pas qu'une école soit jamais réquisitionnée pour aider des recherches scientifiques ou industrielles. Mais ce qui me frappe est la réaction de tant de nos enseignants et étudiants qui se sentent les jouets de bureaucraties, ayant peu ou prou de notions pédagogiques. Depuis la Révolution Tranquille et la Commission Parent des transformations énormes ont été effectuées dans nos édifices scolaires, mais infiniment moins de temps et de pensée semblent avoir été consacrés au but même de l'éducation. Aussi voyons-nous les graves d'étudiants, de maîtres — de parents même — rendre nos immenses édifices vides et non utilisés; et ce sont toujours les jeunes qui pâtissent à la longue. Comment donc peuvent-ils ressentir aucun respect pour notre état social? De leur côté, les enseignants, si nous en jugeons par le message de fin d'année ('73) du président de la CEQ, semblent avoir une étrange idée de ce qu'est l'éducation... probablement par suite de leur formation inadéquate

pour notre temps.

Quel corps public se sentira poussé à organiser, non pas une "fin de semaine", mais une étude en profondeur sur le but et les modalités

de l'éducation au Québec pour le présent et l'avenir, avec une imagination créatrice?

Claude de MESTRAL Montréal, le 21 juin 1974

Un signe pur et absolu

Que le Rhinocéros soit drôle ou pas, peu importe: pourvu qu'il dure. Il est en soi un signe, et ce signe, depuis bientôt dix ans, ne fait pas défaut. Pourtant, comme le NPD-Québec, le Rhinocéros doit renouveler ses effectifs d'une élection à l'autre. De jeunes baladins en profitent, souvent avec bonheur. En '72, les meilleurs se trouvaient à Rouyn-Noranda, Shawinigan, Saint-Jean. Cette année, les Mimes Electriques sont excellents dans Vaudreuil, meilleurs en tout cas que les accotés PQ-NPD qui donnent dans l'initiative locale et s'attendent sans

doute à un remboursement fédéral. Votre chroniqueur insiste trop sur Beauharnois: il nous fera croire qu'un mouton blanc s'est glissé dans la bergerie. Cela ne porte pas conséquence: le 8 juillet, tous nos candidats, à une exception près (celle qui assure la pérennité du parti), seront désavoués. Charlebois, Raoul Duguay, Gaston Miron l'ont déjà été; ils ne s'en portent pas plus mal. Un rhinocéros ne peut servir qu'une fois.

Jacques PERRON Longueuil, le 21 juin 1974

Une manchette injuste

Monsieur le directeur, Il n'y a pas lieu de vous glorifier du titre TDH: "30 millions de déficit en 6 ans" en première page du Devoir du 20 juin. Pourquoi ne parler que des cotés négatifs de Terre des Hommes? Pourquoi, pour être plus honnête, ne pas aussi parler des cotés positifs de TDH? Que pensez-vous des retombées économiques sur Montréal, les emplois créés pour nos étudiants, le nombre accru des visiteurs qu'attire Terre des Hommes, et qui dépendent, en moyenne, cinquante (\$50.00) par

jour. Que pensez-vous de ces ties enchantées qui profitent aux Montréalais comme lieu de plaisance, de détente? Que pensez-vous des revenus accrus de nos gouvernements en taxes de vente, etc...?

Terre des Hommes est pour nous tous, un actif, un patrimoine qui consacre Montréal comme une ville touristique et internationale. Si Terre des Hommes n'existait pas, il faudrait l'inventer. Yves ROY Montréal, le 21 juin 1974.

POUR LA THÉRAPIE PRIMAL SCREAM La société de psychanalyse et de thérapie "Primal Scream" de Montréal. 516 est, rue Sherbrooke Tél.: 844-8651

LECTURE RAPIDE Près Université de Montréal COURS INTENSIF D'ÉTÉ (Juillet: 2 soirs/semaine) PRIX D'ÉTUDIANT Incriptions et renseignements: 681-4545 Centre de lecture rapide

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (HO-DO) Galvanisées, cuivre, aluminium Estimation gratuite Montréal 322-4160 Québec 872-9244 PRIMEAU MÉTAL INC.

POUR JEUNES FEMMES ET JEUNES FILLES SEULEMENT Si vous aimez les beaux tricotés italiens dans un choix de couleurs et de grandeurs... Si vous cherchez qualité, exclusivité, originalité et un travail impeccablement exécuté... ARRÊTEZ! VOUS AVEZ TROUVÉ! Des aubaines, des aubaines et encore des aubaines...! C'EST UNE OCCASION UNIQUE pour vos toilettes d'été de haute élégance à compter de \$18... POURQUOI? Simplement parce que ces vêtements destinés à des boutiques et grands magasins nous sont arrivés trop tard et nous DEVONS les écarter nous-mêmes. POUR HOMMES ET JEUNES HOMMES Choix de cravates pure soie, importées d'Italie, dessins des plus exclusifs \$6.00 1,000 modèles de cravates importées \$4.00 Ginette Labelle et Madeleine Tremblay 6970, rue St-Denis (près Métro J.-Talon) 270-1182

**suites de la première page**

### LA SAINT-JEAN

Dans leur fuite, les fêtards ont renversé pubelles, boîtes aux lettres, etc.

Place Jacques-Cartier, ils avaient allumé plusieurs feux de joie, les alimentant avec de débris de toutes sortes.

Tard lundi soir, un autre incendie a été allumé dans le Vieux Montréal, mais il ne s'agissait pas cette fois d'un feu de joie, les pompiers de quatre casernes ayant été appelés sur les lieux pour l'éteindre. Selon la police, il s'agit de l'oeuvre d'un incendiaire.

Une vingtaine de personnes ont comparu hier en Cour municipale à la suite des événements de la Saint-Jean-Baptiste. Les accusations portées contre elles allaient de méfait à voies de fait sur un agent de police, en passant par le pillage et le bris de propriété.

Une trentaine d'autres personnes devront comparaître d'ici quelques semaines à la suite de ces événements. D'autre part, plusieurs des fêtards qui ont été arrêtés lundi soir ont été relâchés par la police après interrogatoire.

Si la justice accuse les fêtards et les fêtards la police, d'autres accusations ont été portées à la suite de ces événements à l'endroit des organisateurs de la fête qui n'ont pas prévu un foyer d'intérêt dans le Vieux Montréal pour occuper les Montréalais et leur faire passer tout goût de troubler la fête.

C'est ce que prétend le député libéral fédéral de la circonscription de Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme, qui était présent place Jacques-Cartier lundi soir.

"Si les organisateurs avaient invité un orchestre de renom pour faire danser les gens, il n'y aurait pas de trouble", de dire M. Prud'homme.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, elle aussi, est muette au sujet de ces événements.

La date et l'heure de la conférence de presse que doit donner le président du comité organisateur des fêtes, M. Jean Dupeppe, n'ont pas encore été fixées.

M. Dupeppe, lui aussi, se propose de porter des accusations, à l'endroit d'organismes qui n'ont pas, comme convenu, accordé l'appui technique nécessaire pour assurer la pleine réussite des fêtes.

Le Conseil de sécurité de la CUM doit se réunir aujourd'hui et fera parvenir au ministre de la Justice, M. Choquette, un rapport spécial sur les fêtes de la Saint-Jean et les incidents qui les ont troublées.

### LEWIS

campagne un Trudeau qui se promène dans toutes les régions du pays, distribuant promesses et millions.

A London où il se trouvait la veille, M. Lewis a accusé le gouvernement libéral d'avoir totalement négligé le problème du logement et il a soutenu qu'un gouvernement néo-démocrate prendrait des mesures directes pour aider ceux qui se trouvent dans l'impossibilité d'avoir leur propre maison ou de se loger convenablement.

Parlant devant une foule de quelque 1,500 personnes, le chef néo-démocrate a dit qu'il fallait s'attaquer aux profiteurs si l'on voulait mener le bon combat contre l'inflation.

M. Lewis a dit qu'il fallait certes s'occuper de la hausse du coût de la vie, mais le coût du logement constitue le poste le plus important dans le budget d'une famille parce qu'il accapare à lui seul 32 pour cent du budget.

Il a dit que son parti s'attaquerait aux profiteurs et aux spéculateurs sur les terrains en suscitant la création de banques de terrains, en collaboration avec les provinces et les municipalités, et en abaissant les taux d'intérêt.

Enfin il a dit que le gel des prix et des revenus ne constitue pas une politique, mais une mesure punitive contre les salariés, parce que les salaires tirent toujours l'arrière sur les prix.

A Kitchener, devant plus de 1,500 personnes, le chef du NPD a dit comprendre les gens qui ne veulent plus voter pour les libéraux ou les conservateurs, "car ils n'ont rien fait pour enrayer la hausse constante du coût de la vie".

Pour nous, a dit M. Lewis, nous avons proposé des remèdes à cette situation, comme par exemple la création d'une Commission nationale de révision des prix. Puis, M. Lewis a donné une longue liste d'entreprises alimentaires qui ne cessent de réaliser des profits excessifs avec la bénédiction du gouvernement.

M. Lewis a dit que les fermiers ne profitent aucunement de la hausse des prix.

Par exemple, en décembre 1972, le producteur de porcs recevait 40 cents la livre pour les animaux livrés à l'abattoir, le grossiste vendait sa viande à saucisse 66 cents la livre tandis que le détaillant la vendait 77 cents la livre.

### LA RÉBELLION

bilisation estivale pour faire adopter son projet de loi.

"C'est un aveu de faiblesse du gouvernement des 102", affirmait le président de la SSJB de Montréal, M. Yvan Sénécal.

A ceux qui leur reproche leur manque de représentativité, les dirigeants de la SSJB répondent que ce sont toujours les petits groupes qui provoquent les changements.

Ne vont-ils pas à l'encontre des derniers sondages sur la langue?

"On s'appuie sur un sondage pour gêner le présent, non pour le changer et orienter le futur", répond M. Guy Bouthillier.

Estimant que le ministre Cloutier "n'a pas su choisir" entre la majorité et la minorité, la SSJB demande le retrait du projet de loi 63 et son remplacement par un bill "plus conforme aux désirs de la majorité et répondant mieux aux besoins de l'heure".

### la météo

Les températures se réchaufferont un peu aujourd'hui, bien que cet après-midi, elles varieront entre 65 et 75 degrés, presque partout au Québec.

Dans les régions de Chibougamau, Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, Haute Mauricie, Lac Saint-Jean, un temps sera aujourd'hui ensoleillé, avec le maximum de 75 degrés. Les prévisions sont sensiblement les mêmes pour demain.

Dans les régions d'Ottawa, de Montréal, des Cantons de l'Est, des Laurentides, de Québec et de Trois-Rivières, le temps sera généralement ensoleillé mais il y a possibilité d'averses en après-midi. Le maximum prévu est de 75 degrés. Pour demain, on prévoit du temps ensoleillé.

Dans les régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Îles, ce sera ensoleillé aujourd'hui. Néanmoins, le maximum ne dépassera pas 65 degrés. Pour demain, les prévisions sont les mêmes.

En juin, le producteur recevait 36,8 cents la livre, le grossiste 70 cents tandis que le supermarché touchait 95 cents.

Comment expliquer, a demandé M. Lewis, que le producteur recevait 3,2 cents de moins la livre, que le prix du grossiste augmentait de quatre cents et que celui du détaillant faisait un bond de 20 cents?

C'est alors qu'il a dit qu'une commission de révision des prix telle que préconisée par le NPD pourrait faire enquête sur ces hausses, les annuler et faire baisser les prix.

### RÉANIMATION

collègues s'étaient plaints au cours de la journée d'avoir des maux de tête à cause des libations de la veille.

On a aussi établi les critères pour déterminer la mort d'un donneur de membres à des fins de transplantation médicale.

La mort devra être reconnue par deux médecins, dont le médecin traitant. L'immobilité cadavérique pendant une heure constitue l'un de ces critères.

Un patient qui aura été traité avec un appareil inhalateur et qui aura complètement cessé de respirer pendant quatre minutes sera aussi considéré comme mort.

Dans les cas de paralysie ou de "mort cérébrale" le décès ne pourra être constaté si le patient fait des sismogrammes ou fait entendre des sons.

Les médecins veulent une nouvelle définition de la "mort" pour se protéger contre toute poursuite après avoir prélevé un organe d'une personne dont le cerveau a cessé de fonctionner mais dont le coeur bat encore avec l'aide d'appareils respiratoires ou de stimulateurs.

### L'ASSEMBLÉE

octobre dernier.

Même en incluant la journée d'hier, l'Assemblée n'a siégé que 44 jours depuis le début de l'année, alors qu'elle aurait pu facilement, avec un calendrier normal, siéger au moins deux fois plus.

De telle sorte qu'il n'y aurait pas de hâte, pas de bousculade à la fin de juin, dit le député de Maisonneuve, pour qui la motion de M. Lévesque "est un chef-d'oeuvre de ridicule".

Au rythme de travail qu'on lui propose à ce moment, l'opposition ne pourra faire son travail de façon normale et intelligente courant en plus le risque de se faire passer des choses inadmissibles.

M. Burns rappelle que des projets adoptés à la vapeur à la fin des sessions ont dû être amendés rapidement par la suite, parce qu'il y avait des "trous" dedans.

Mais le vrai problème, finalement, c'est le projet de loi 22 que le gouvernement veut faire adopter à la hâte. Qu'est-ce qui presse tant? demande le PQ. Les règlements ne seront même pas en application à l'automne pour la rentrée des classes. C'est quoi, l'urgence?

Face à la faiblesse numérique de l'opposition, la motion gouvernementale est une motion "bulldozer", aux yeux du député créditiste de Beauce-Sud. "Cette attitude est digne des dictatures de certaines républiques de bananes, lance M. Roy. Duvalier n'aurait rien à apprendre, non plus du gouvernement libéral actuel... Le gouvernement se comporte tout simplement comme si la province de Québec était bien à lui..."

"Je dis que c'est tout simplement de l'insolence, de l'arrogance, poursuit M. Roy. On profite d'une grosse majorité pour empêcher que des questions d'intérêt public, urgentes, d'intérêt capital pour le Québec ne soient discutées à l'Assemblée nationale... Pourquoi encore en venir balloigner le peu de droits, le peu de privilèges que l'opposition a entre les mains?"

Pour M. Roy également, le fond du problème, c'est le bill 22. "On sait que le gouvernement ne retirera pas son projet parce qu'il a des intérêts à protéger, et il y a des pressions qui se font en hauts lieux... On veut tout simplement écraser l'opposition, on veut la balloigner la bousculer, la "bulldozer", de façon que, après épuisement, on dise: Voici, le gouvernement a adopté sa législation en un temps record. Un gouvernement démocratique n'a pas le droit de procéder de cette façon," conclut M. Roy.

### LA LANGUE: un problème syndical

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Robert Chagnon, ne se cache pas d'employer un "langage intéressé" relativement au projet de loi 22.

L'Association fédérative des étudiants de l'université de Sherbrooke témoignait hier devant la commission parlementaire, pour présenter son mémoire sur le projet de loi 22.

C'était le premier et ce sera le dernier groupe étudiant à se mêler au débat linguistique. Le seul autre organisme étudiant inscrit sur la liste des 183 ayant indiqué leur intention de témoigner, le Regroupement étudiant Québec français, s'est désisté au tout début des audiences.

Le ministre de l'Éducation et parain du bill 22, M. François Cloutier, a félicité ces étudiants, qui ont su braver la démobilité estivale. Il les a en outre félicité pour leur démarche, tentant de bonifier et non de rejeter le projet de loi 22.

"C'est un signe de maturité. Il ne peut y avoir d'autre façon d'approcher un projet de loi", ajoutait-il.

M. Cloutier a cependant été moins chanceux quand il a voulu s'enquérir de la représentativité de l'Association des étudiants de Sherbrooke, la seule qui a su résister au mouvement suicidaire des groupements étudiants.

"Nous avons consulté les 400 étudiants présents sur le campus durant l'été. C'est vous qui avez choisi cette période", lui a répondu un porte-parole de l'Association.

L'Association demande que le projet de loi 22 soit profondément transformé afin d'assurer l'implantation graduelle de l'unilinguisme français au Québec.

### Stanfield promet aux pêcheurs la stabilisation des revenus

son engagement, comme celui d'un programme de stabilisation des revenus des pêcheurs.

M. Stanfield, qui était accompagné par le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, a accusé le premier ministre Trudeau d'avoir dit à Terre-Neuve, en fin de semaine dernière, que le budget fédéral du 6 mai prévoirait une somme de \$30 millions pour l'amélioration des ports et des petites embarcations, alors que les prévisions du budget Turner ne parlaient que de \$9 millions.

Il a dit que le premier ministre ne sait pas ce dont il parle ou qu'il se moque que ce soit vrai ou faux pourvu qu'il se trouve assez de gens pour trouver que cela a du bon sens.

### La motion de fin de session est adoptée

QUEBEC (PC) — Le gouvernement a fait adopter tard hier soir sa motion de fin de session, après que tous les députés de l'opposition eurent l'occasion d'exprimer leur point de vue.

M. Gérard D. Lévesque a assuré les députés que la motion n'affecterait le droit de parole d'aucun député.

Se prévalant du règlement de la Chambre, M. Burns a demandé qu'avant le vote, la motion soit lue en français d'abord, et ensuite en anglais pour le bénéfice du député de Brome, M. Glendon Brown.

M. Brown est un des députés anglophones libéraux qui ont publiquement annoncé leur opposition au bill 22 sur la langue.

# Chronique du bill 22

par Gérard LeBlanc

## Le premier et dernier groupe d'étudiants

22. C'est la sécurité d'emploi des enseignants francophones qui est en jeu et l'Alliance réclame le retrait du bill 22, "fondamentalement semblable à la loi 63."

Se basant sur les statistiques publiées par la CECM, leur employeur, les professeurs de l'Alliance estiment avoir perdu 1,506 emplois à cause des transferts linguistiques.

En 1973, le secteur anglais de la CECM comptait plus de 30,000 élèves dont la langue maternelle n'était pas l'anglais: plus précisément 13,785 au secondaire et 18,437 à l'élémentaire.

Tenant compte du ratio maître-élève (1/17 au secondaire et 1/36.5 à l'élémentaire), il y aurait donc 1,506 enseignants francophones de plus, si ces non-parlants anglais étaient intégrés au secteur francophone.

L'intégration des immigrants représente donc pour l'Alliance une question de "pain et de beurre", particulièrement à l'heure où la sécurité d'emploi des enseignants est menacée.

A tous les niveaux

Les transferts linguistiques ne touchent pas seulement les niveaux élémentaire et secondaire du monde de l'éducation. Les professeurs d'université commencent en effet à compter eux-aussi, le nombre d'emplois perdus à cause de cette ruée vers le secteur anglophone.

Alors que les universités francophones comptent moins de 3% de non-francophones parmi leur clientèle, c'est un imposant 30% qu'on enregistre dans le secteur anglophone.

Témoignant devant la commission parlementaire, l'Association des professeurs de l'université Laval (APUL) déplorait en effet un relevé statistique des nouvelles inscriptions dans les universités du Québec, en 1973-74, en tenant compte de la langue maternelle des inscrits.

## 21 coups de canon pour la reine-mère à Toronto

Montréal, s'est effectué cependant que le service s'est effectué normalement.

Les policiers du métro, membres de la Fraternité des employés de sécurité de la CTCUM, sont sans convention collective depuis 11 mois et demandent de meilleurs salaires et une classification différente d'emploi.

## ROBERT LEMIEUX

Suite de la page 3

muet.

Les procureurs du ministère public avaient admis, en cour d'appel, qu'il n'était pas prouvé hors de tout doute que Me Lemieux avait incité Simard à ne pas témoigner mais le juge Tremblay estime que l'attitude de Me Lemieux démontre une approbation de Simard et constitue un crime grave. Les juges Boots et Casey croient au contraire que même si la Couronne n'avait pas admis l'absence de preuve irréfutable quant à la culpabilité de Me Lemieux il aurait fallu quand même annuler le verdict de culpabilité faute de preuve. Ils ajoutent que Simard a agi sans que quiconque ait besoin de le conseiller et qu'il n'existe aucune obligation de la part d'un avocat d'inciter un témoin à témoigner.

Quant aux autres outrages ils sont relatifs à des propos de Me Lemieux mais surtout à ses divers refus de se taire malgré les admonestations répétées du juge Mathieu.

Les mots ou refus d'obéir de Me Lemieux qui ont été retenus dans ces accusations tendent surtout à illustrer l'attitude du bouillant avocat et l'atmosphère de ce quatrième procès de Jacques Rose qui avait été précédé de divers acquittements pour meurtre et enlèvement.

A l'issue de ce procès Jacques Rose devait finalement être déclaré coupable de complicité avec Paul Rose dans l'enlèvement de Pierre Laporte. Le juge Mathieu l'avait condamné à huit années de prison et la cour d'appel, ces jours derniers, après l'arrestation de Rose qui bénéficiait d'un cautionnement, a maintenu le verdict. Rose, pas plus que Lemieux, n'en appelait des sentences.

La dernière demande de Me Lemieux avait demandé à la cour d'appel de rendre son jugement le plus tôt possible afin qu'il puisse organiser son travail de manière à ne pas prendre des engagements qu'il ne pourrait honorer s'il était emprisonné. Il a eu sa réponse hier.

## Ottawa ne demandera pas l'extradition des ravisseurs de James Cross

SASKATOON (PC) — Le Canada ne prendra aucune disposition pour extraire de France les deux ravisseurs du diplomate britannique James Cross, a déclaré hier le ministre de la Justice, Otto Lang.

Le ministre avait déclaré la veille que le Canada chercherait à obtenir l'extradition de Jean-Marc Carboneau et Jacques Lantôt.

Hier, M. Lang a dit qu'il a changé d'avis après avoir pris connaissance de tous les détails de l'entente qui avait permis aux ravisseurs de quitter le pays en échange de la libération de M. Cross.

M. Lang, qui n'était pas ministre de la Justice au moment de l'enlèvement, — a dit que l'entente prévoit qu'on n'entreprendra aucune procédure contre les ravisseurs aussi longtemps qu'ils ne tentent pas de franchir la frontière canadienne.

## LA LIBÉRATION DU COMMANDO DE KHARTOUM IRRITE WASHINGTON

(par l'AFP) — Les huit membres de Septembre Noir, qui avaient attaqué en mars 1973 l'ambassade d'Arabie saoudite au Soudan, sont arrivés hier matin au Caire, venant de Khartoum à bord d'un avion spécial.

Les huit hommes avaient été condamnés par le tribunal soudanais à l'emprisonnement à vie et le président Nimeiry a commué cette peine en sept années de prison et décidé de les remettre à l'OLP.

## Les pompiers de 5 casernes se font porter malades

Le Service des incendies de Montréal a perdu 20 pour cent de ses effectifs (une centaine d'hommes) hier matin, les pompiers des cinq casernes du centre-ville, les plus importantes, s'étant déclarés malades.

Il s'agirait là d'une stratégie pour exercer des pressions sur les autorités municipales afin d'obtenir un réajustement de leurs salaires.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, a déclaré qu'il ne pouvait cautionner un tel mouvement à titre de président de l'association et il s'est refusé à donner des explications précises sur cette forme de débrayage. M. L'Abbé s'est contenté de dire qu'il était possible que des pompiers mécontents de leur contrat se soient fait porter malades, mais qu'il était aussi possible que ce soit en raison de nombreux in-

## Les chefs

Le premier ministre Trudeau et chef du parti libéral, voyageant à bord d'un DC-9 nolisé, quitte Montréal pour se rendre une journée en Nouvelle-Ecosse, s'arrêtant à la base de Sherwater et à celle de Greenwood, en plus de visiter Dartmouth, Digby et Yarmouth.

Le chef conservateur Robert Stanfield, voyageant par autobus, visite Cornwall, en Ontario, ainsi que Montréal et Magog, au Québec avant de revenir à Montréal pour y passer la nuit.

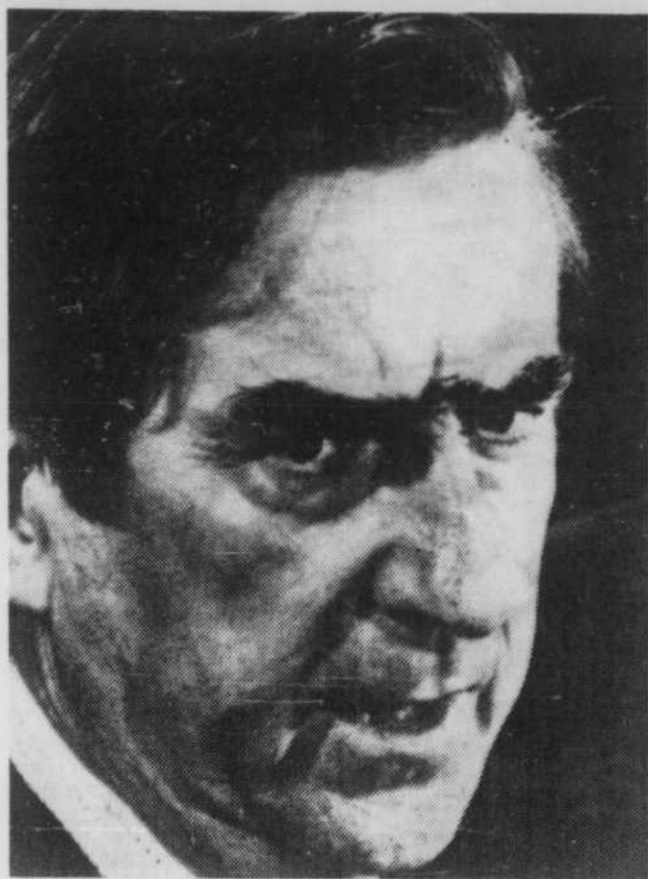
David Lewis, du NPD, termine une tournée de trois jours dans le sud-ouest ontarien à bord de son avion Daisy, et fait escale à Toronto et Thunder Bay.

## DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

## BENOIT, Léonard, Abbé. A l'Hôtel-Dieu de Sorel

le 25 juin 1974 à l'âge de 64 ans, est décédé l'abbé Léonard Benoit, curé de St-Jude, Comté de Hyacinthe. Il laisse dans le deuil un frère, M. Claudius Benoit de St-Denis, deux sœurs, Mme Claudie Chagnon de St-Denis et Mme Camille Petit de St-Antoine, un beau-frère M. Over Michon de la Présentation. Les funérailles auront lieu vendredi, 28 juin, à 10 heures à l'Église Centrale de St-Jude d'où le convoi funéraire partira pour se rendre à l'église paroissiale de St-Jude. Il sera inhumé dans le cimetière de St-Hyacinthe. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction funéraire Hormidas Martin, St-Jude.



Martin O'Connell, ex-ministre du Travail, défait aux élections de 1972, chef de cabinet de M. Trudeau, s'est relancé dans la bataille électorale dans Scarborough-Est. Cette fois, les observateurs, y compris celui du DEVOIR, reconnaissent qu'il a d'excellentes chances de remporter la victoire.

# Dans Scarborough-Est, quoi de nouveau ? Le libéral Martin O'Connell, peut-être

par Claude Lemelin

TORONTO — En tête de la liste des gains possibles que les libéraux ontariens, comme tous les partis, fournissent à la presse, revient invariablement le comté banlieusard de Scarborough-Est.

Après avoir agi comme chef de cabinet du premier ministre Trudeau pendant la durée du dernier parlement, Martin O'Connell, l'ancien ministre d'Etat aux Sciences et à la Technologie se présente à nouveau sous l'étiquette libérale dans ce comté où il a été défait en 1972 par 1,464 voix, soit 2,3 pour cent des suffrages exprimés. La marge est assez faible pour que les libéraux, à la faveur d'une bonne campagne nationale, puissent espérer reprendre Scarborough-Est. Mais au surplus, M. O'Connell est député par le retrait tardif du conservateur sortant, le pasteur Reg Stackhouse, qu'un poste alléchant au Wycliffe Col-

lege a incité à se retirer de la vie politique. En conséquence, la campagne du candidat conservateur Crawford Smythe a démarré bien tard: à la mi-juin, l'organisation tory du comté venait tout juste de recevoir et de commencer à distribuer ses feuillets de propagande et ses affiches.

Le candidat libéral jouit donc d'une avance sur son adversaire — tout au moins dans le temps. Au surplus, le fait que M. O'Connell ait représenté le comté à Ottawa jusqu'en 1972 et que son adversaire soit un nouveau venu joue vraisemblablement en sa faveur dans Scarborough-Est, banlieue éloignée dont l'électorat est relativement plus stable que dans les autres quartiers torontois parce que ses espaces verts ont été plus faiblement rongés jusqu'ici par l'extension du développement urbain. La population du comté est surtout d'origine

anglo-saxonne, coupée de faibles contingents d'ascendance allemande, grecque et italienne. Des quartiers cossus — les vastes propriétés qui donnent sur le lac Ontario au sud, l'arrondissement de Seven Oaks au nord — font exception dans un comté où prédomine la classe moyenne logée surtout dans des maisons unifamiliales construites depuis 10 à 20 ans et confortables sans être opulentes, même si la rareté qui caractérise le marché immobilier de "l'Ontario Housing", soit des logements subventionnés à l'intention des ménages à faibles revenus.

M. O'Connell n'hésite pas, dans son porte-à-porte, à aborder de front le problème de l'inflation, premier sujet de préoccupation de ses électeurs. Comme la plupart des candidats de tous les partis, il constate beaucoup d'incertitude chez ceux-ci, qui sont assez réticents

devant la perspective des "contrôles" préconisés par les conservateurs, sans pour autant être satisfaits des mesures anti-inflationnistes des libéraux. Bon nombre des habitants de Scarborough-Est, signale au surplus le candidat libéral, sont des immigrants britanniques venus s'installer au Canada dans l'après-guerre précisément pour échapper à l'encadrement économique trop rigoureux à leur goût de la Grande-Bretagne et même si ces électeurs sont de tendance conservatrice, ils voteront, selon lui, pour les libéraux plutôt que de courir le risque d'une "britannisation" de l'économie canadienne.

Crawford Smythe, l'adversaire conservateur de M. O'Connell, est un des notables de Scarborough-Est, ayant occupé la charge de commissaire du transport métropolitain après une carrière dans les affaires. M. Smythe, dont la campagne

est gérée par le député sortant, Reg Stackhouse, paraît sûr de sa victoire malgré son démarrage tardif. "Les campagnes trop longues ennuient les électeurs, soutient-il, notre propagande et notre porte-à-porte seront d'autant plus efficaces qu'ils seront concentrés dans les trois semaines qui précèdent le jour du scrutin." Ce candidat typiquement tory prétend en outre qu'il bénéficiera de certaines défections libérales ainsi que de l'appui du journal local, le "Scarborough News", qui ap-

partirait pourtant de libéraux.

Malgré quelques assemblées contradictoires assez animées, la campagne électorale ne semble pas très mouvementée dans Scarborough-Est. Une vague conservatrice pourrait y faire passer le candidat conservateur — mais même si la personnalité sympathique quoique assez placide de Martin O'Connell n'y secoue pas le torpide de l'électorat, il est probable, autrement, que celui-ci reprendra ce comté au profit des libéraux.

## Manifestation pour des réductions à l'âge d'or

Le comité métropolitain pour la réduction des tarifs du transport en commun public pour les personnes âgées organise une manifestation pour réclamer une diminution du prix des billets de métro et d'autobus plus substantielle que celle que vient d'accorder la Communauté urbaine de Montréal. Cette manifestation aura lieu à 10 heures, devant la station Berri-Montigny.

Ce comité, qui depuis longtemps réclame une réduction des deux-tiers du prix de passage des personnes âgées, se dit nettement insatisfait de la réduction d'un tiers ne s'appliquant qu'à une certaine catégorie de personnes, soit les personnes touchant le supplément de revenu garanti. Un porte-parole du comité, M. Samuel Setton, a déclaré que des manifestations auraient lieu tant et aussi longtemps que les autorités municipales ne leur auraient pas accordé gain de cause.

# Alberta: mission impossible pour les libéraux

par Jacques Ouvrard

EDMONTON — Lorsqu'a débuté la présente campagne électorale, les libéraux de l'Alberta n'avaient pas encore digéré l'amertume de la cuisante défaite de 1972: 25% seulement du vote populaire au lieu de 35% en 1968, et pas un seul siège au lieu de quatre. Défaits partout avec d'écrasantes majorités, sept seulement des 19 candidats de 1972 se retrouvent face aux mêmes conservateurs.

Les conditions ne sont pas meilleures qu'en 1972. Au contraire. L'électorat de l'Alberta n'a pas oublié le budget Turner. Et cette clause qui touche le pétrole. D'ailleurs l'industrie pétrolière fait tout pour que l'Al-

berta n'oublie pas le budget Turner. Le premier ministre conservateur de l'Alberta, lui aussi. Et il le fait en participant d'une façon très active à la campagne électorale. M. Lougheed fait du porte à porte pour certains candidats. C'est lui qui présentera chacun des 19 candidats lors du grand rallye "à l'ancienne mode" qui aura lieu au Jubilee Auditorium d'Edmonton, jeudi soir. M. Trudeau lui-même semble veiller à ce que l'électorat n'oublie pas la position du gouvernement libéral sur le pétrole: s'il est réélu, son gouvernement n'a pas l'intention de faire machine arrière, a-t-il déclaré clairement à Calgary. Au niveau des agriculteurs, les producteurs de boeuf

ne sont moins bien nantis que les producteurs de blé et la prospérité des cultivateurs est moins évidente ici qu'en Saskatchewan. Les mesures prises par le gouvernement Trudeau pour faire échec à la concurrence américaine en ce qui concerne le boeuf de boucherie ne sont qu'une goutte d'eau dans une mer d'indifférence, pour ne pas dire d'hostilité. Le Parti libéral fait toujours figure d'instrument de l'Est du Canada pour l'exploitation de l'Ouest.

Préoccupé par l'augmentation galopante du coût de la vie, l'Albertain ne croit pas à l'efficacité des mesures proposées par les conservateurs. D'autre part, on reproche à M. Stanfield de ne pas avoir pris position ou-

vertement et fermement sur la question du pétrole, lors de son passage à Calgary. Tous les organisateurs du parti s'y attendaient et, dit-on, M. Lougheed lui-même avait préparé un petit discours de circonstance. On affirme, maintenant que M. Stanfield dira jeudi soir à Edmonton ce qu'il entend faire un gouvernement conservateur en ce qui concerne les droits sur le pétrole.

La campagne des conservateurs a pris un départ plein de dynamisme. La lutte pour le choix des candidats a été chaude. Si chaude que, dans Pembina, le député sortant a été battu par le président de l'association conservatrice du comté. Si bien que les deux

hommes se font une lutte à outrance. Les libéraux peuvent-ils entrevoir une victoire en raison de cette lutte? Bornons-nous à citer les chiffres du dernier scrutin. Don Hollands (PC) 23,864 voix, John Borger (Lib.) 9,879 voix. Même si le nouveau conservateur enlève la moitié des voix de Don Hollands, la victoire ne sera pas acquise au libéral Borger. Mais après ce choix des candidats, tout le bel élan politique s'est éteint. L'organisation conservatrice a même dû réunir ses candidats pour leur rappeler que le scrutin du 8 juillet ne serait quand même pas une simple formalité. Qu'il ne fallait pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Côté libéral, il faut avoir une forte dose d'optimisme pour surmonter la déprimante arithmétique électorale. Combien de voix dois-je gagner par rapport aux dernières élections pour battre le conservateur? 5,000, répond le moins handicapé de tous les candidats libéraux; 20,000, répond le moins chanceux.

Plus encore ici qu'au Manitoba et qu'en Saskatchewan, on sent que l'électeur se désintéresse de la campagne. Le peu d'enthousiasme pour le gel des prix et des salaires s'ajoutant à la traditionnelle méfiance envers les libéraux. L'impact de l'inflation tempère par la prospérité des producteurs de grains. Les semences et les vacances, tout pourrait bien se conjuguer pour que le nombre des abstentions soit fort élevé le 8 juillet.

Les deux partis en voie d'extinction ou de croissance, le Crédit social que s'éteint doucement, mais conserve sa poignée de fidèles irréductibles, et le NPD qui ne s'est pas encore imposé, pourraient bien, grâce à ce désintéressement, augmenter leur pourcentage du vote populaire. Les militants voteront, eux. Chaque parti, à part les conservateurs, ne vise vraiment qu'à augmenter son pourcen-

# Les Indiens adjurent les partis de se prononcer sur leurs droits

(PC) — Les Indiens du Canada s'estiment négligés des partis politiques et se proposent d'influencer les résultats du scrutin.

A moins de deux semaines des élections du 8 juillet, les dirigeants indiens sont impatient d'entendre les partis exprimer leurs politiques concernant les autochtones et leurs droits. C'est ce silence que le président de la Fraternité nationale des Indiens, M. George Manuel, a décidé de dénoncer en invitant avec insistance les chefs politiques à s'expliquer dans les plus brefs délais.

Un autre porte-parole de la Fraternité nationale des Indiens a indiqué que si jamais les Indiens parvenaient à élaborer une stratégie électorale pour exercer en bloc leur droit de vote, ils pourraient ainsi avoir une influence déterminante sur les résultats d'une vingtaine de

comtés. Pour sa part, le président de l'Union des Indiens de l'Ontario, M. William Sault, a suggéré que les Indiens étudient cette opportunité à l'occasion du congrès de la Fraternité nationale qui se tient présentement en Colombie-Britannique pour organiser un vote massif en faveur du parti politique qui leur offrira les meilleurs arrangements.

"Jusqu'à maintenant, a souligné M. Sault, nous avons tenté de régler nos problèmes par la négociation et les discussions, mais il semble que le seul moyen d'influencer les décisions gouvernementales soit les élections."

Selon le porte-parole de la Fraternité nationale des Indiens, le nombre d'électeurs indiens, dans une vingtaine de comtés, est supérieur à la majorité que le député sortant a ac-

quis aux élections générales de 1972. C'est ce qui l'amène à conclure qu'un vote massif des Indiens en faveur de l'un ou l'autre parti politique ferait pencher la balance. Et les Indiens deviendraient ainsi une sorte de balance du pouvoir.

D'autre part, le Conseil des indigènes du Canada, qui représente quelque 500,000 Métis et Indiens non statutaires, s'entient à sa décision de ne prendre aucune part active à la campagne électorale. Cette attitude est partagée par la Fraternité nationale des Esquimaux.

La Fraternité nationale des Indiens souligne par ailleurs que l'inflation a provoqué une véritable crise au sein de la communauté indienne du Canada et que les partis politiques devront démontrer comment ils entendent soulager la pauvreté de la nation indienne. Pour sa-

tisfaire pleinement les attentes des Indiens du Canada, un programme politique valable devra prévoir notamment:

- une aide économique basée sur les critères et principes de l'Agence canadienne de développement international;
  - une augmentation immédiate des budgets que le ministre des Affaires indiennes consacre aux programmes d'habitation de la communauté;
  - une exemption totale des taxes provinciales et fédérales; cette mesure s'inscrivant dans l'esprit des traités avec les populations indiennes et dans une stratégie globale visant à inciter le développement économique de la communauté.
- Le président de la Fraternité nationale, M. Manuel, a fait valoir que 88% des Indiens du Canada vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

**ELLE FAIT SON PETIT EFFET!**

LA VEUVE JOYEUSE  
LE CIDRE SEMI-DOUX  
DE LA COOPÉRATIVE DES POMICULTEURS DU QUÉBEC  
FRANKLIN CENTRE, QUÉBEC

Le pétrole veut la tête de Trudeau. Lougheed vise la direction nationale du parti conservateur. La levée de bouclier de Lougheed fait probablement le jeu des libéraux de l'Ontario. Et Stanfield ne peut sans doute pas prendre position fermement pour l'Alberta car ce serait se prononcer contre l'Ontario. Or, pour former le gouvernement, les conservateurs ont autant besoin des votes de l'Ontario que de ceux de l'Alberta. Oui, vraiment le pétrole domine la scène politique en Alberta. Et peut-être au Canada.

"Petit train va loin..."

# La permanence la mieux équipée et la plus spacieuse est celle du PC

par Françoise Côté

Fort de la conviction que dans la présente élection fédérale, "Stanfield est l'homme de la majorité silencieuse",

les conservateurs québécois ont bien l'intention de démontrer le 8 juillet que "petit train va loin", comme dit l'adage

populaire. Ils ont démarré les premiers dans la campagne actuelle.

En septembre dernier, le comité directeur, formé de 18 personnes, a commencé à mettre au point une stratégie globale pour le Québec, explique le directeur général de la campagne, M. Lévis Larocque, un optimiste de Hull, qui fut candidat PC dans sa région lors de l'élection de 1968.

Aujourd'hui, il dirige le quartier général de la campagne progressiste-conservatrice au Québec, où le parti possède tout comme les libéraux une structure parallèle à l'organisation nationale PC à Ottawa. "Nous ne sommes pas autonomes", tient à préciser M. Larocque, mais il nous faut adapter le tempo de la campagne aux réalités québécoises.

Situé rue Roy, dans l'édifice du Centre Techno-visuel de Québec, qui abrite déjà le secrétariat permanent de l'Association progressiste-conservatrice du Québec, le quartier général de la campagne est le plus spacieux et le mieux installé de tous ceux des partis en lice. L'entrée des visiteurs y est rigoureusement contrôlée; il faut d'abord s'adresser à une réceptionniste à travers un

guichet vitré pour que celle-ci presse un bouton qui déclenche la serrure.

En dehors des campagnes électorales le secrétariat de l'Association ne compte que quatre ou cinq personnes. Actuellement près d'une soixantaine de personnes s'affairent dans les différents services, de la presse, de la publicité, des finances, des ressources politiques (orateurs), ainsi que le service juridique.

M. Larocque, qui refuse de se laisser impressionner par le sondage qui place le NPD deuxième dans les intentions de vote des Québécois, retient surtout qu'il y a au cours de cette campagne un nombre particulièrement élevé d'indécis. Un grand nombre d'entre eux ne veulent pas voter pour le gouvernement actuel. Il y a certains d'entre eux qui ont voté créditiste en 1972, et qui changent, soit à cause de la santé de Caouette, de la déconfiture des créditistes provinciaux ou du conflit au sein de l'organisation.

M. Larocque estime que la plupart de ces électeurs créditistes ont toujours voté d'abord contre le gouvernement libéral et, ensuite, pour la "balance du pouvoir". Il croit que les conservateurs leur offrent l'occa-

sion de voter "gagnants" et d'assurer la participation du Québec à un gouvernement Stanfield.

Les conservateurs misent beaucoup en effet sur un certain comportement électoral des Québécois qui cherchent à voter "gagnant". Toute leur propagande tourne autour du slogan "Il faut que cela change" — "C'est maintenant". Ils reprennent le mot créditiste de 1961 "Vous n'avez rien à perdre".

M. Larocque admet que la politique du Parti sur le gel des prix et des salaires n'a pas toujours été facile à expliquer aux candidats. "Mais maintenant qu'elle est bien comprise, elle fait son chemin", dit-il.

Les espoirs du parti après le débandade de 1972? M. Larocque n'aime pas faire des prévisions. Il admet que l'on conçoit les efforts dans 32 comtés et il précise que des adaptations s'imposent en cours de route.

**Pourquoi fumer des C.D.A.?**

**notre cigarette à nous**

Avis. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

**BILINGUISME FONCTIONNEL**

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais  
Méthode "audio-lingual" avec supports visuels

1) SESSION D'ÉTÉ RÉGULIÈRE 42 heures - \$67.00  
Commencant le 2 juillet

Programmes l'après-midi ou le soir.  
2) SESSION D'IMMERSION TOTALE: 80 heures - \$129.00  
Commencant le 2 juillet

Programme le matin seulement.

NIVEAUX:  
Débutants, Intermédiaires et Avancés.  
Tests pour les 2 sessions, jeudi 27 juin de 17:00 à 19:00 heures

**YMCA CENTRE VILLE**

1441, rue Drummond  
849-5331, poste 723  
Sur semaine 9 a.m. à 9 p.m.  
Samedi 9 a.m. à 5 p.m.

Le procès des "plombiers" s'ouvre à Los Angeles

WASHINGTON (AFP) — M. John Ehrlichman, ancien conseiller du président Nixon pour les Affaires intérieures...

scandale du Watergate. Il s'agit de Gordon Liddy, qui purge actuellement une peine de 20 ans de prison...

l'équipe des "plombiers" avait été formée en vue d'arrêter les "fuites" de l'administration à la presse...

curité nationale. Il demandait du même coup accès aux documents qu'il avait laissés à la Maison-Blanche...

durer plusieurs semaines, est le premier auquel doit faire face M. Ehrlichman...

Le déficit US pour mai: \$777 millions

WASHINGTON (par l'AFP) — La balance commerciale des Etats-Unis a enregistré en mai son plus important déficit mensuel depuis octobre 1971: 776,9 millions de dollars.

Le département du Commerce précise cependant que pour les cinq premiers mois de l'année, la balance reste positive avec un surplus de 1,5 million de dollars.

Les résultats du mois de mai traduisent la baisse des exportations qui a été de 7,3 pour cent, celle-ci étant elle-même la conséquence d'une diminution de 17 pour cent des exportations de produits alimentaires.

Cet important déficit de la balance commerciale annule complètement le surplus enregistré par les Etats-Unis dans leurs échanges avec les pays étrangers depuis le début de l'année.

De janvier à avril, la balance commerciale des Etats-Unis avait dégagé un surplus de 778,4 millions de dollars, les exportations totalisant pendant cette période 30,624 milliards de dollars, alors que les importations s'élevaient à 29,846 milliards.

Après le déficit de 777 millions enregistré en mai, ce surplus se trouve ramené à un maigre 1,4 million de dollars, au lieu d'un déficit de 809,4 millions de dollars pendant la période correspondante de 1973.

L'administration Nixon s'attend à un déficit de la balance commerciale américaine sur l'ensemble de l'année 1974 qui pourrait atteindre, selon les milieux bancaires, 1,5 milliard de dollars.

Le surplus de 870 millions de dollars, enregistré par les Etats-Unis en 1973 pour la première fois depuis 1970, ne pourra en effet être maintenu cette année avec l'augmentation du coût des importations de pétrole et le pincement des exportations américaines attendu en raison du ralentissement des économies occidentales.

Ce deuxième facteur a commencé à se manifester en mai. Pour la première fois depuis 1972, les exportations ont baissé d'un mois sur l'autre. La chute, qui dépasse 7 pour cent, s'explique par une stagnation des exportations agricoles, après les ventes massives de l'année 1973, année de pénurie mondiale de certains produits alimentaires.

Le dossier judiciaire de la destitution de Nixon sera rendu public

WASHINGTON (AFP) — Par 22 voix contre 16, les membres de la commission judiciaire de la Chambre des représentants ont décidé hier de rendre publics tous les documents qu'ils ont en main sur la procédure de destitution, à l'exception des documents secrets concernant les bombardements clandestins du Cambodge.

Six républicains ont joint leurs voix à celles de leurs collègues démocrates en faveur de la publication proposée par M. Wayne Owens, représentant démocrate de l'Utah. Il est probable que la publication se fasse dès la semaine prochaine.

Au cours des sept semaines de la session à huis clos de la commission, les participants ont étudié quelques 7,200 pages de témoignages relatifs à l'affaire de Watergate et aux scandales connexes. En même temps que ces documents, seront publiés ceux que M. James St. Clair, défenseur du président Nixon, doit présenter devant la

commission judiciaire à partir de demain. En présentant sa motion, M. Owens a déclaré qu'il y allait de "l'intérêt national" que les minutes de l'enquête soient publiées quels qu'en soient les effets sur le procès à venir dans l'affaire de Watergate.

Au nombre des documents publiés se trouve notamment le rapport des conclusions de la chambre de mise en accusation qui a inculpé sept anciens membres de l'administration Nixon pour complot aux fins d'entraver le cours de la justice. La plupart des autres documents, comme les témoignages recueillis par la commission sénatoriale d'enquête du sénateur Ervin, sont déjà connus du grand public.

D'autre part, la presse américaine a publié ces dernières semaines, grâce aux fuites ouvertes par certains membres de la commission judiciaire de la Chambre, nombre de documents particulièrement dommageables à la cause du président Nixon.

En attendant Nixon, Brejnev renvoie son négociateur à Pékin

MOSCOU (AFP) — Le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, M. Leonide Brejnev, a fait un geste significatif en renvoyant à Pékin le négociateur soviétique, M. Leonide Ilitchev, peu avant l'arrivée à Moscou du président Nixon.

M. Ilitchev, vice-ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation soviétique aux négociations sino-soviétiques sur les questions frontalières, a regagné la capitale chinoise hier après un intervalle de près d'un an. Il était parti en juillet dernier en faisant savoir qu'il était inutile de poursuivre des "négociations interminables et futiles" aussi longtemps que les Chinois n'avaient pas répondu aux propositions du gouvernement soviétique concernant la conclusion d'un traité de non-agression.

Selon toute probabilité le geste de M. Brejnev est adressé à M. Nixon. A la veille du sommet de Moscou, le Kremlin n'est pas fâché de laisser entendre aux Etats-Unis, à titre d'avertissement, la possibilité d'une réconciliation entre l'URSS et la Chine.

C'est déjà au président Nixon que pensait M. Brejnev en septembre dernier lorsqu'il avait déclaré dans son discours de Tachkent que "certains politiciens étrangers" cherchaient à tirer parti de la discorde sino-soviétique.

Si M. Ilitchev a pour mission de faire une nouvelle tentative pour réduire la tension entre les deux pays, il devra en premier lieu s'occuper de l'affaire de l'hélicoptère des garde-frontières soviétiques qui a fait un atterrissage forcé en Chine le 14 mars dernier.

La Chine a refusé jusqu'ici de restituer les trois membres de l'équipage, bien que le ministre des Affaires étrangères soviétique ait fait savoir au chargé d'affaires chinois le 3 mai que l'affaire aurait des "conséquences inévitables".

Jusqu'ici, l'URSS a eu grand soin de faire preuve de modération en même temps que de fermeté. Elle a même fait

appel à la Croix-rouge internationale, une démarche qui, dans les milieux diplomatiques de Moscou, a éveillé le soupçon que l'URSS cherchait à mettre de son côté l'opinion internationale avant de prendre des mesures plus sévères.

En même temps, certains milieux soviétiques ont commencé à répandre le bruit que l'URSS risquait de perdre patience. La même tactique avait déjà été employée pour faire réfléchir les autorités chinoises lors des graves incidents de frontière de 1969.

On a noté également un passage menaçant dans le discours prononcé à

Minsk, le 7 juin, par l'un des membres du Politburo, M. Mazurov, qui a déclaré que "l'élimination des tendances chauvinistes et hégémonistes de la direction maïste répondait aux intérêts vitaux des peuples soviétique et chinois".

En pratique, toutefois, les milieux diplomatiques de Moscou restent convaincus que M. Brejnev ne risquera pas toute sa politique de détente en se lançant dans une aventure en Chine. En même temps, les chances d'une amélioration substantielle des relations entre les deux pays apparaissent bien aléatoires, au moins aussi longtemps que la situation intérieure chinoise ne sera pas stabilisée.

Kuala Lumpur traduit dans les faits la collaboration islamique

KUALA LUMPUR (par l'AFP) — La conférence islamique des ministres des Affaires étrangères convoquée à Kuala Lumpur pour appliquer les décisions du sommet de Lahore, a marqué une meilleure collaboration des pays de l'Islam entre eux. Elle n'a pas adopté de résolutions spectaculaires mais, comme elle se l'était proposée, a commencé à traduire dans les faits la volonté d'union des trente-huit pays d'Islam unanimement exprimée en février dernier par leurs chefs d'Etat.

est assurée par le département économique et financier du secrétariat général et le rapport annuel d'activités est présenté à la conférence annuelle, annexé à celui du secrétaire général.

Le fonds commencera tout de suite à fonctionner. C'est sur la question des Philippines que la conférence a enregistré son premier et plus important succès. A la suite de ses démarches et de l'envoi sur les lieux d'une mission de représentants de quatre pays membres, le gouvernement de Manille a accepté de recevoir à titre permanent, une délégation de la conférence dont le rôle sera de répartir l'aide aux musulmans des Philippines, de préparer des projets pour la promotion de leur région, etc...

Le projet de banque islamique, lui aussi, progresse, bien qu'aucune résolution ne soit consacrée au sujet.

Compromis en vue à Caracas sur la question de procédure

CARACAS (AFP) — Un compromis semblait en vue hier soir à Caracas, à la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, sur la controverse qui oppose les pays industriels aux pays du Tiers Monde à propos des modalités du scrutin pour l'adoption finale des textes. La conférence, a-t-on appris de bonne source, ne voterait qu'en présence d'un

quorum de 75 participants et le texte final du traité devra être approuvé par la majorité des deux-tiers de tous les délégués (150 au total), c'est-à-dire recevoir au moins 101 voix positives.

Ce compromis, qui recueillerait une large approbation, constitue, selon de nombreux diplomates, un précédent de très grande importance politique.

Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC COMMISSION DES TRANSPORTS DE QUEBEC... Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 juin 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ADONCO COMPANY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19ème jour de juin 1974, sous le numéro 2529276 le 21ème jour de juin, 1974.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 18 JUIN 1974 A LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRESENTES OU FUTURES, PAYABLES A ADONCO COMPANY INC. A ETE ENREGISTRE AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL LE 19ème JOUR DE JUIN 1974, SOUS LE NUMÉRO 2529276 LE 21ème JOUR DE JUIN, 1974.

PERMA PLASTIC INDUSTRIES LTD. AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE PERMA PLASTIC INDUSTRIES LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC COMMISSION DES TRANSPORTS DE QUEBEC... COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO. 500 12-043 131-741 MARCEL PROULX, des cités et district de Montréal, Requéranter

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO. 500 12-043 166-747 DAME FERNANDE GAUTHIER, résidant et domiciliée au 10270 rue Gervais, app. 6, Montréal-Nord, district de Montréal, Requéranter

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE UNE REQUÊTE sera présentée en Cour Supérieure de la Province de Québec, siégeant au Palais de Justice, Montréal, district de Montréal, le sixième jour d'août, mil neuf cent soixante-quatorze, à 9,30 heures de l'avant-midi, aux fins d'homologuer la convention modifiant le régime matrimonial actuel de JACK WASSERMAN, Manufacturier, et son épouse, Dame ELAINE CAROLE FOSTER (FEGELMAN), tous deux domiciliés au 1212 ouest Ave. des Pins, Cité et District de Montréal, lesquelles modifications sont constatées par acte de modification intitulé "Contrat de Mariage" exécuté devant Me. Max Goldman, Notaire, le dix-huitième jour de juin, mil neuf cent soixante-quatorze, sous le no. 20152 de son répertoire.

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS APPEL D'OFFRES Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec: CONSTRUCTION D'UNE BATISSE POUR LES DOUANES A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, DORVAL, QUÉBEC.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES NO. 500 12-043377-740 ROBERT ANTHONY GUNNING, époux commun en biens de Shirley Eleanor Graham, domicilié dans la Province de Québec et résidant présentement au 200 Chemin St-François, Gervais, Laval, Requéranter (e)

BUREAU DE MESSRS A MICHAUD - SYNDICS 1010 Côte Beauport - Suite 607 Montréal, Québec. Tél.: 866-5481

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO. 500 12-043 131-741 MARCEL PROULX, des cités et district de Montréal, Requéranter

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) NO. 500 12-043 166-747 DAME FERNANDE GAUTHIER, résidant et domiciliée au 10270 rue Gervais, app. 6, Montréal-Nord, district de Montréal, Requéranter

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE UNE REQUÊTE sera présentée en Cour Supérieure de la Province de Québec, siégeant au Palais de Justice, Montréal, district de Montréal, le sixième jour d'août, mil neuf cent soixante-quatorze, à 9,30 heures de l'avant-midi, aux fins d'homologuer la convention modifiant le régime matrimonial actuel de JACK WASSERMAN, Manufacturier, et son épouse, Dame ELAINE CAROLE FOSTER (FEGELMAN), tous deux domiciliés au 1212 ouest Ave. des Pins, Cité et District de Montréal, lesquelles modifications sont constatées par acte de modification intitulé "Contrat de Mariage" exécuté devant Me. Max Goldman, Notaire, le dix-huitième jour de juin, mil neuf cent soixante-quatorze, sous le no. 20152 de son répertoire.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Québec.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE LE CONTRAT DE VENTE EN DATE DU 18 JUIN 1974 A LA BANQUE TORONTO-DOMINION DE TOUTES DETTES, PRESENTES OU FUTURES, PAYABLES A ADONCO COMPANY INC. A ETE ENREGISTRE AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL LE 19ème JOUR DE JUIN 1974, SOUS LE NUMÉRO 2529276 LE 21ème JOUR DE JUIN, 1974.

APPEL D'OFFRES AMR-74-10118 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi, le 23 juillet, 1974 8200 Esplanade, Montréal, P.Q. POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS (CHASSIS ET CABINES) (25,500 LB PBV)

APPEL D'OFFRES DMV-74-19122 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 16 juillet 1974 Région Montmorency CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE Puits D'ACCES DANS LA VILLE DE QUEBEC

APPEL D'OFFRES DMV-74-19122 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 16 juillet 1974 Région Montmorency CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE Puits D'ACCES DANS LA VILLE DE QUEBEC

APPEL D'OFFRES CCL-74-10115 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 16 juillet 1974 Villeneuve, P.Q. FOURNITURE D'ASSEMBLAGES DE SUSPENSION, D'ARRET ET DE CAVALIERS POUR LIGNE A 735KV.

CITE DE COTE SAINT-LUC PROVINCE DE QUEBEC APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UNE CAMIONNETTE (NEUVE) 1/2 TONNE Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Mme J. O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 10 juillet 1974.

APPEL D'OFFRES AMR-74-10118 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi, le 23 juillet, 1974 8200 Esplanade, Montréal, P.Q. POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS (CHASSIS ET CABINES) (25,500 LB PBV)

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (\$35,000) cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000) cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

■ **Golan: 4 Autrichiens sautent sur une mine**

■ **Nahariya: Rabin met en cause le Liban**

## Israël s'estime en guerre contre "le terrorisme"

JERUSALEM (par l'AFP) — Le Liban porte l'entière responsabilité de l'attentat commis à Nahariya dans la nuit de lundi à mardi, déclare la résolution adoptée hier soir par le Parlement israélien à l'issue du débat ouvert par le premier ministre Yitzhak Rabin à la suite du nouveau raid palestinien.

Dans sa résolution, présentée par le gouvernement, la Knesseth souligne que "tous les auteurs d'attentats contre la population civile israélienne sont venus du Liban". "Ce pays qui accorde son assistance aux terroristes et ne s'oppose en rien aux actions entreprises contre Israël, à partir du territoire libanais, par les fedayine, porte l'entière responsabilité de ces attentats", ajoute la résolution que seuls les quatre députés du parti Rakah (communiste d'obédience soviétique) n'ont pas approuvée.

Quant à lui, M. Yitzhak Rabin a affirmé qu'il "est du devoir absolu du Liban d'éliminer de son territoire toutes les organisations terroristes qui se servent de ce pays comme base de leurs opérations contre Israël".

Le premier ministre a ajouté: "si le gouvernement de Beyrouth faillit à ce devoir, il portera l'entière responsabilité de tous les meurtres et sabotages commis par les terroristes".

"Nous ne nourrissons aucune hostilité contre le Liban avec qui nous voudrions au contraire entretenir des relations de paix, a poursuivi le premier ministre. Mais par sa faiblesse, le gouvernement de Beyrouth a permis aux organisations palestiniennes de faire du territoire libanais leur quartier général. C'est contre les activités de ces organisations que nous devons lutter, pour assurer notre sécurité".

Le premier ministre a rappelé que les attentats et massacres organisés par les fedayine visaient à la fois "à verser le sang des Israéliens, et à saper l'avance que nous essayons de poursuivre en direction de la paix".

M. Rabin a souligné qu'Israël "continuera d'user de tous les moyens dont il dispose pour assurer la sécurité de ses citoyens".

De même, M. Aharon Yariv, ministre israélien de l'Information, a affirmé que "tous les terroristes qui ont commis les attentats de Kiryath Chmone, Maalot, Chamir et Nahariya, et tous ceux qui ont été capturés par Israël sont venus du Liban".

"Tous, a-t-il ajouté, sont membres de l'Organisation de libération palestinienne que soutiennent les Etats arabes. Tous sont venus en Israël uniquement pour tuer".

"Le but de l'OLP est clair, a-t-il poursuivi: elle veut éliminer l'Etat d'Israël." M. Yariv a ensuite déclaré qu'il n'existe pas d'organisation palestinienne modérée. "Toutes, a-t-il dit, et tous leurs dirigeants ont le même objectif final, la destruction d'Israël, et considèrent les actes terroristes comme le meilleur moyen d'y parvenir".

"Les terroristes, a-t-il poursuivi, ont déclaré la guerre aux civils israéliens, hommes, femmes et enfants. Cela signifie qu'Israël est en guerre contre le terrorisme" (...) Israël doit de ce fait utiliser tous les "moyens dont il dispose pour protéger ses citoyens des massacres organisés par les fedayine".

Au demeurant, l'organisation palestinienne "Fatah" a revendiqué la responsabilité de l'opération contre la ville de Na-



Le cordon de sécurité devant le 19, rue Balfour, à Nahariya, peu après la fin du drame qui a coûté la vie à sept personnes, dont les trois membres du commando palestinien.

(Téléphoto AP)

harya. L'opération de Nahariya constitue "la réponse aux attaques sauvages effectuées récemment par l'aviation israélienne contre les camps de notre peuple", a déclaré l'agence palestinienne d'information WAFÀ à Damas. Citant un porte-parole de la révolution palestinienne, l'agence précise que cette opération est l'oeuvre d'un "commando appartenant à nos unités spéciales à l'intérieur du territoire occupé". Tel Aviv affirme à ce propos que le commando est venu par la mer, depuis le Sud-Liban.

"Le commando a réalisé tous les objectifs de cette opération, dit Wafa. Il a détruit plusieurs nids d'artillerie et de mitrailleuses appartenant à l'ennemi et a tué et blessé un grand nombre de ses soldats. Tous les membres du commando ont trouvé la mort".

"Nous sommes choqués par ce meurtre sans raison de femmes et d'enfants", a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, en condamnant l'attaque de Nahariya. "Une fois de plus, nous assistons au tragique spectacle d'un attentat contre des civils innocents", a poursuivi M. Anderson.

"Les Etats-Unis, a-t-il dit, restent attachés à un processus de négociations au Proche-Orient afin de renforcer les éléments de modération et d'aboutir à une véritable paix négociée".

Anderson a rappelé que la semaine dernière, le département d'Etat avait déploré publiquement le cycle de violences dans cette région et conseillé la modération à Israël et au Liban.

Par ailleurs quatre soldats autrichiens faisant partie de la force des observateurs des Nations unies ont été tués hier sur les hauteurs du Golan, a annoncé un porte-parole de l'ONU à New York, confirmé à

Tel Aviv, peu après.

Un cinquième soldat, a été blessé. Le porte-parole a précisé que les victimes ont été atteintes par l'explosion d'une mine.

Quant au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, il a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il existait un meilleur climat politique aujourd'hui au Proche-Orient et qu'un espoir de règlement pacifique s'était renforcé, mais qu'il serait "naïf" de penser que les deux accords de désengagement avaient apporté une solution au conflit qui demeure extrêmement complexe. Il faudra beaucoup de temps, pour arriver à des progrès véritables, a ajouté M. Waldheim.

En réponse à des questions, le secrétaire général, qui rentre d'un voyage notamment dans les capitales du Moyen-Orient, a déclaré qu'il avait eu l'impression, dans ses entretiens, que les gouvernements intéressés, en général, souhaitent un certain délai avant la reprise de la conférence de Genève, jusqu'à l'automne, pour leur permettre d'assimiler les résultats des accords de désengagement et de préparer la reprise officielle de la conférence par des négociations diplomatiques. M. Waldheim a de nouveau condamné "tous les actes de violence et de terrorisme, d'où qu'ils viennent, et quels que soient les motifs invoqués", qu'il s'agisse des attaques de guérillas ou des raids israéliens contre le Liban, et a exprimé l'espoir qu'ils n'auraient pas un effet négatif sur les efforts de paix. M. Waldheim a qualifié de "contact d'un caractère général l'entretien qu'il avait eu au Soudan avec une délégation de l'Organisation pour la libération de la Palestine en route pour la conférence au sommet de Mogadiscio. "Les parties directement

intéressées désirent sincèrement trouver une solution pacifique, et j'espère que cette attitude aidera à surmonter les difficultés", a dit le secrétaire général, remarquant que la représentation des Palestiniens était un des points cruciaux pour la conférence de Genève et que la question palestinienne était d'importance fondamentale pour toute solution durable.

En Israël même, environ 9.000 personnes se sont portées volontaires pour défendre leurs localités contre des attentats et des attaques palestiniennes.

La plupart de ces Israéliens ont déjà été armés, notamment dans les régions les plus vulnérables. Ils ne sont pas cependant suffisamment équipés d'émetteurs récepteurs portatifs leur permettant de communiquer avec leur PC.

A Jérusalem, 500 volontaires se sont

plaints de ne pas avoir obtenu d'armes. Aucune précision officielle n'a été donnée à ce sujet, mais le maire de la ville, M. Teddy Kollek, s'oppose à ce que la garde civile soit armée. Certains commentateurs estiment que le refus d'armer les volontaires à Jérusalem est inspiré par la crainte d'incidents avec la population arabe.

Enfin, l'artillerie israélienne a bombardé hier à 20h10 locales par intermittence et pendant 20 minutes les secteurs de Wadi Khreibe et Wadi Ibl-el-Saki, dans la région de l'Arkoub (Liban-sud), apprend-on de source bien informée.

L'artillerie israélienne avait bombardé à 18 heures pendant 25 minutes, le village de Jouaya, dans la région de Tyr, à une quinzaine de km de la frontière libano-israélienne.

### Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

flue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus aigre, plus active et d'apparence plus jeune.

### Les firmes étrangères en Argentine sont la cible d'une vague d'attentats

BUENOS AIRES (par l'AFP) — Des explosions ont secoué la capitale argentine et la ville de La Plata dans la nuit de lundi à mardi, provoquant des dégâts importants.

Les attentats, au nombre d'une vingtaine, visaient principalement les succursales de grandes firmes occidentales. Les deux premières explosions, qui ont lieu à une minute d'intervalle, se sont produites lundi soir dans le plus important des dépôts de la firme américaine Coca-Cola à Buenos Aires et dans les locaux de la succursale néerlandaise de la firme Philipps.

Quelques minutes plus tard, une autre bombe explosait dans les locaux de la firme automobile Ford Motor Argentina située non loin du parlement. Des témoins ont affirmé avoir vu les terroristes s'enfuir rapidement en automobile après avoir déposé un paquet.

Presqu'en même temps, une quatrième explosion endommageait les locaux de l'entreprise Tito Gonzales, concessionnaire Ford. Le propriétaire de cette firme avait été secrétaire privé de l'ancien président Arturo Frondizi. La bombe devait provoquer quelques dégâts à une succursale de la Banque de Londres qui se trouve juste à côté.

D'autres bombes ont explosé par la suite dans un bureau de la firme italienne Olivetti située en plein centre de la ville. Une succursale de la Bank Of America et une de la banque de Boston ont été également endommagées par d'autres bombes.

Le groupe terroriste, qui n'a pas été identifié avait placé d'autres engins explosifs dans la succursale de la Banque de la City et dans celle de la Royal Bank Of Canada, ainsi que dans les locaux de la firme Pirelli. Dans la ville de La Plata, ce sont les laboratoires La Vago et Lazart ainsi que le concessionnaire Fiat et un bureau de police qui ont été visés.

Cette brochure s'intitule RÉPONSES. Elle a été écrite en grande partie par vous et par des gens comme vous: des Québécois qui se sont préoccupés de nous dire exactement ce qu'ils pensaient des problèmes qui influent sur leurs assurances.

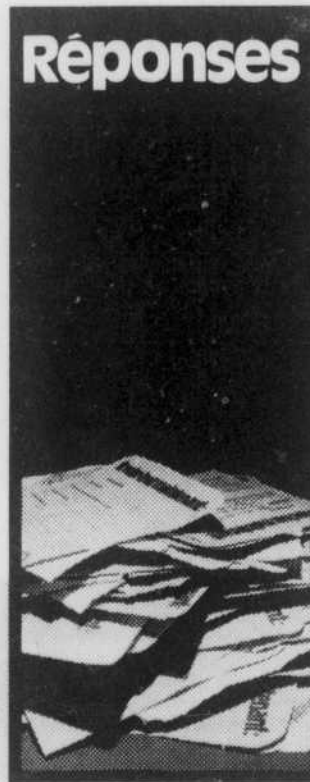
Automobilistes en état d'ébriété. Mauvais état des routes. Application trop timide des lois. Augmentation du coût des réparations (maisons et automobiles). Nombre accru des vols d'automobiles.

Nous vous avons demandé votre opinion, afin d'arriver ensemble à améliorer la situation et à minimiser la hausse du coût de l'assurance. C'est important pour vous. Ça l'est aussi pour nous. Comme toute industrie privée soumise à la concurrence, nous devons couvrir nos frais.

Une grande partie de notre travail consiste à éclaircir le mystère qui entoure les compagnies d'assurances. Et vos commentaires, que nous reproduisons en partie dans RÉPONSES, entament un dialogue que nous entendons poursuivre.

Certains de ces commentaires sont constructifs; d'autres sont pessimistes ou courroucés. Nous ne prétendons pas qu'ils représentent l'opinion de tous les Québécois, mais ils proviennent de gens sérieux, s'exprimant en toute franchise.

Nous espérons que leur intérêt éveillera le vôtre et que vous voudrez comparer votre opinion à celles qu'ils ont déjà exprimées.



Les milliers de personnes qui ont répondu à notre questionnaire recevront automatiquement un exemplaire de RÉPONSES.

Vous pouvez recevoir le vôtre en nous faisant parvenir le coupon-réponse ci-contre.

#### Offert au meilleur prix possible: rien!

Faites parvenir ce coupon-réponse à: Centre d'information sur les assurances, Boîte postale 490, Succursale H, Montréal (Québec), H3G 2L5.

Nom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_

**Le Bureau d'Assurance du Canada, (BAC)**

# LA BROCHURE QUI FAIT PARLER BIEN DES QUÉBÉCOIS.

par Jean Basile

télévision

Le petit frisé n'y était pas

● Reflexion sur le Saint-Jean-Baptiste

Il n'est pas nécessaire de faire de longues recherches pour se rendre compte à quel point notre télévision d'Etat ne vit plus à l'heure du milieu. Ce refus de s'engager dans ce qui fait la vie de tous les jours est-il une manifestation de vieillesse, de sclérose? Proviendrait-il d'une espèce de crainte perpétuelle, rentrée, qui fait que tout ce qui est contestable, dangereux soit impitoyablement écarté? Les deux sont vrais sans doute.

On n'a plus le Saint-Jean-Baptiste que l'on avait, voilà qui est sûr. Néanmoins, et jusqu'à nouvel ordre, c'est la fête du Québec, qu'on a le célèbre avec ou sans mouton, à coup de grosse molson ou avec une danse carree en compagnie de l'escouade anti-émeute. Il me semble que Radio-Canada pourrait faire un petit extra à cette occasion. Elle en fait bien pour toutes sortes de raisons: le nouvel An, pour un quelconque chanteur français, pour célébrer son propre anniversaire, etc...

La soirée du 24 juin s'est déroulée à Radio-Canada comme un ordinaire lundi avec son chapelet de feuilletons. Seule mention: quelques images, toutes noires, des incidents qui eurent lieu dans le vieux Montréal avec un commentaire indigent, aux informations.

Pourquoi Radio-Canada n'apprendrait pas à descendre dans la rue? Une marque de cigarettes a organisé un concert populaire au parc Jarry. Pourquoi Radio-Canada ne prendrait-il pas l'habitude d'en faire autant? Ce serait la double occasion de faire plaisir à quelques milliers de personnes et de mettre sur le réseau une émission vivante, filmée sans le concours de la télévision suisse, belge ou française.

Où que l'on demande à des réalisateurs comme Richard Martin d'engager des gens comme Jacques Normand, je suis certain qu'ils nous procureraient une heure solide et joyeuse.

Il y a des tas d'idées à mettre en avant, depuis la plus populaire jusqu'à la plus sérieuse. Mais je ne crois pas me tromper en disant que, si Radio-Canada avait établi une programmation variée tournant autour de notre fête nationale, disons de 19h30 à 22h30, le lundi 24 juin, tous les téléspectateurs lui en auraient su gré.

Encore une occasion d'être en vie de ratée.

● AU CLAIR DE LA LUNE, les lundis à 20h, au canal 2

Il faut toute la gentillesse d'un peu laborieuse de Pierre Thériault pour permettre à cette émission-jeu de prendre son élan. Il est certes très bon qu'un certain nombre de ces jeux télévisés s'adresse à une clientèle plus âgée. Je me demande toutefois si le format de celle-là n'autorise pas un peu trop la répétition. Il serait souhaitable qu'il y ait un peu plus de diversité. C'est long, pour un téléspectateur, d'écouter Pierre Thériault chanter un refrain, puis de réécouter ce même refrain chanté par un concurrent; et ce deux fois de suite.

En bref, si le genre me semble intéressant, le rendu me paraît pas excellent. Question de rythme.

Enfin!

Le monde de la danse dialogue

par René Picard

Ces derniers jours, le campus de Loyola a pris une allure nouvelle sous l'impulsion de l'Association Danse-Canada qui tenait ses assises annuelles. Le comité d'organisation de ces journées avait sonné le rappel de canadiens, de québécois et d'américains impliqués dans le monde de la danse pour animer les multiples activités qui avaient lieu les 20, 21 et 22 juin. Cette association, née en 1973 faut-il rappeler, cherche à faciliter la réunion et la communication des artistes de la danse au Canada.

Conférences, débats, cours, films vidéo, expositions, spectacles abordaient plusieurs facettes du "monde de la danse", thème retenu pour cette rencontre 1974. Les diverses régions du Canada y étaient représentées, et tout spécialement le Québec. Les trois soirées de spectacles complétant ces journées n'ont pas permis de prendre le pouls artistique actuel de la danse au Canada, les budgets de Danse Canada ne permettant pas de déplacer des troupes d'un bout à l'autre du pays; ni le pouls des compagnies au Québec, du fait de l'absence des Grands Ballets Canadiens retenus par des spectacles à l'étranger, et du Groupe de la Place Royale dispersé pour la période des vacances annuelles.

Charpentier expose au 2020

Louis Charpentier, dont l'exposition au Cercle universitaire en mars dernier avait été particulièrement remarquée, présente ses œuvres récentes au 2020 de la rue Université à compter du 27 juin, à 20h, et ce, jusqu'au 25 juillet prochain.

Organisée par le Musée des Beaux-Arts de Montréal, l'exposition comprend une majorité d'œuvres réalisées en 1974 et quelques autres moins récentes. Certaines des nouvelles toiles de Charpentier se caractérisent par une nette épuraison des formes et de la couleur. Plus que jamais la composition de ses tableaux est organique, même si la technique de base demeure le collage exécuté principalement à partir de papiers d'emballage et de tissus à texture. Ces matériaux sont imbriqués, par l'utilisation de l'acrylique, dans un espace qui leur fait perdre leur identité propre au profit de l'impression plastique d'un univers intimiste et presque contemplatif.

Après cette exposition du Musée des Beaux-Arts, Louis Charpentier présentera ses compositions à la galerie Basque de Rimouski, vers la mi-août. L'itinéraire particulier de Louis Charpentier est à suivre de près.

P.V.

à la danse canadienne et à ses problèmes.

Je m'en voudrais de passer sous silence une rencontre avec une merveilleuse vieille dame, Dorothy Macpherson, Directrice du Centre canadien du film sur l'art; madame Macpherson s'emploie à réunir une collection de films sur la danse, ce média constituant sans aucun doute le véritable moyen de conservation et de diffusion de la danse. Ce secteur capital, longtemps négligé, reçoit enfin un peu d'attention. Le chercheur, l'artiste, l'historien de la danse de notre génération et ceux de la suivante ont d'ores et déjà une dette vis-à-vis cette débrouillarderie canadienne.

Samedi après-midi: conférence-débat avec des décorateurs et éclairagistes de la scène, entre autres Ted Bieler et Nickolas Cernovitch; une classe de technique au plancher par Zeda Zaré et une série de film sur la danse. Tout ça à quatorze heures.

Il faut effectuer un choix: je vais au cinéma. Un des films, de loin le plus stimulant, présente l'expérience menée par Marianne Livant avec de jeunes enfants de Regina; d'une simple poignée de mains, Livant élabore une approche très saine du mouvement. Cette expérience doit être diffusée à travers le Canada, car elle touche à l'essentiel de la danse, à son attrait chez l'enfant. Les deux premiers danseurs du monde devaient en être...

Suivit une autre expérience: celle de Luc Morissette sur "le corps vécu en mouvement". Enfin, une rencontre de tous les participants en vue de discuter de l'évolution future de l'association et de préparer l'élection de son bureau de direction. Ce nouveau bureau conserve certains membres anciens, Messidans Von Gency et Tembeck cèdent leur siège, Jacqueline Lemieux-Lopez et Genevieve Salbaing sont élues et composent maintenant le bureau avec Grant Strate, Lawrence Adams, Jim Plaxton, Murray Farr, John Pater, David Haber. Diane

À l'Oratoire, l'orgue grondera tout l'été

Gaston Arel inaugurera la série de récitals d'orgue présentés à l'Oratoire St-Joseph par "Les Concerts Spirituels", ce soir à 20h.

Ces récitals, présentés tous les mercredis soir de l'été, constituent une occasion d'entendre les pages les plus populaires du répertoire de l'orgue.

Récitaliste bien connu, Gaston Arel est organiste-titulaire de l'orgue Von Beckerath de l'église de l'Immaculée-Conception et professeur d'orgue et d'harmonie au Conservatoire de musique de la province de Montréal.

Lors de son récital, Arel a choisi d'interpréter la Partita en sol mineur (BWV 768) et le Prélude et Fugue en la mineur (BWV 543) de Bach, la

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960. "Classe 44" 6.00, 9.50 et "Le page" 4.00.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943. "Le nouveau Décaméron" 1.00, 2.45, 6.55, 9.20 et "Tout le monde est sexy, tout le monde est cochon" 2.30, 5.15, 8.05.

ATMAYER I: Niveau métro Alexis Nihon 939-4246. "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30.

ATMAYER II: Niveau métro Alexis Nihon 939-3313. "Mrs. Harrington" 12.40, 2.50, 4.40, 6.30, 8.30, 10.20.

AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount, 937-2747. "Daisy Miller" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc, 844-1832. "Strange patterns" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The mads" 1.00, 4.00, 6.50, 9.40.

BERRI: 1280 St-Denis 878-2424. "Les Valises" 12.50, 4.00, 5.10, 7.20, 9.30.

BIJOU: 5630 Papineau 527-9131. "Les maîtresses de vacances" 1.20, 3.32, 6.26, 9.20 et "Les ardeurs" 1.52, 3.05, 8.18.

CANADIAN: 1200 Ste. Catherine E. 523-5180. "Dorothea" 2.00, 5.10, 8.15 et "Les quatre mercenaires d'El Paso" 12.30, 3.35, 6.45, 9.55.

CHAMPLAIN: 1815 Ste. Catherine E. 524-1065. "Les robes de l'automne" 1.20, 3.35, 9.55 et "Les invitations dangereuses" 3.20, 7.40.

CHEVALIER: 1390 St-Denis 845-3222. "Un officier de police sans importance" 12.40, 2.55, 5.08, 7.19, 9.32.

CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001. "La vie de famille" 7.15, 9.30.

CINEMA Y: 5250 Sherbrooke O. 489-5550. "The adventures of Rabbi Jacob" 7.00, 9.00. "Salle Bleue": "Blue summer" 7.30, 9.30.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996. "Les Chinois à Paris" 1.30, 3.20, 5.10, 7.00, 9.20.

CINEMA SEPTIEME ART: 3180 Bélanger Est 722-0302. "Borsalino" 9.35 et "Cesar" 9.35 et "The all american girl" 1.20, 4.15, 7.10, 10.00.

CLAREMONT: 4028 Sherbrooke O. 486-7385. "Where the lilies bloom" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CRIMAZIE: 8019 St-Denis 388-4210. "Mon nom est personne" 7.20, 9.30.

DALPHIN: (McLaren) 2306 Beaubien 721-6080. "Ringo" 7.30, 9.30. (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6080. "Le meilleur des mondes possibles" 8.00.

ELECTRA: 1114 Ste. Catherine E. 522-9177. "Brigade anti-sec" 12.00, 3.00, 8.20, 9.40 et "Les exploits amoureux des 3 mousquetaires" 1.40, 4.40, 8.00.

ELYSEE: 85 Milton, 842-6653. "Salle Renoir": "L'Humeur vagabonde" 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein): "Glissements progressifs du plaisir" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00.

FESTIVAL: 1206 Ste. Catherine E. 523-8600. "Il était une fois dans l'Est" 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303. "Les chinois à Paris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

JEAN TALON: 4255 Jean Talon E. 723-7000. "Le grand bazar" 4.40 et "Capitaine Apache" 7.30, 10.00.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707. "American graffiti" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05.

LOUEYS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851. "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.

DÈS LE 25 JUIN
tm
JANINE SUTTO
GUY PROVOST
QUAND ÉPOUSEZ-VOUS MA FEMME?
MARIETTE DUVAL
GISELE DUFOUR
CLAUDINE CHATEL
RONALD FRANCE
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9:00 hrs
SAMEDI (2 spectacles) 7:30 hrs et 10:30 hrs
RELÂCHE DIMANCHE ET LUNDI
Admission \$3.50 (plus taxe)
Samedi \$4.00 (plus taxe)
Billets en vente au guichet
pour informations ou réservations
377-3223 (Trois-Rivières)

Cinémas ODEON
Salle Renoir
Madelon McDirosch
14 ANS
Lindsay Anderson
"LE MEILLEUR DES MONDES POSSIBLES!"
Lun. au Ven. : 8.00
Salle McSara
LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION
PIERRE DAVID JEAN CLAUDE LORD
14 ANS
le DAUPHIN
DEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
7.30-9.30

LES VALSEUSES
Gérard Depardieu
Patrick Dewaere
18 ANS
Jeanne Moreau
film de Bertrand Blier
BERRI
12.50-3.00
5.10-7.20
9.30
ST DENIS, STE CAT 878-2424

POUR TOUS
SERGIO LEONE
MON NOM EST PERSONNE
HENRY FONDA
TERENCE HILL
dirigé par TONINO VALERII
CREMAZIE
ST DENIS, CREMAZIE 388-4210
ciné-parc odéon
523-9751 655-0692
MERCIER
STE CATHERINE PLE-IX 255-6224
CINÉ-PARC VAUDREUIL
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE
CINÉ-PARC CHATEAUGUAY
DRUMMONDVILLE
Capitol

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
SAISON 1974-1975

A) ABONNEMENT AU CHOIX
Salle Wilfrid Pelletier \$7 \$6 \$5 \$4 \$3
WITOLD MALCUZYNSKI Sept. 19
20h30
PIANISTE
ENSEMBLE SLASK DE POLOGNE Sept. 20-21
120 danseurs, chanteurs & mus. 20h30
FIESTA FOLKLORICO DE MEXICO Sept. 26-27-28
50 danseurs, chanteurs & mus. 20h30
ENSEMBLE NATIONAL DU SENEGAL Dec. 13-14
Un nouveau programme excitant 20h30
PETITS CHANTEURS DE VIENNE Janv. 13
A la demande générale 20h30
LUDMILA ZYKINA ET L'ORCHESTRE DE BALALAIKAS (20 musiciens) Avril 5
14h30
FESTIVAL DU PEROU Avr. 28-29-30
50 danseurs, chanteurs & mus. 20h30

B) ABONNEMENT 5 CONCERTS: 1 CONCERT GRATUIT
Salle Wilfrid-Pelletier - 20h30
NICOLAI PETROV, pianiste Nov. 9
IGOR OISTRAKH, violoniste Dec. 1
M. ROSTROPOVICH, violoncelliste Fév. 3
ORCH. DE CHAMBRE BARCHAI Fév. 24
VLADIMIR ASHKENAZI, pianiste Mars 31
20h30

C) ABONNEMENT FAMILLE: 20% D'ÉCONOMIE
Date limite: 4 sept. 1974
Salle Wilfrid-Pelletier - 14h30
ENSEMBLE SLASK DE POLOGNE Sept. 22
FIESTA FOLKLORICO DE MEXICO Sept. 29
PETITS CHANTEURS DE VIENNE Janv. 12
Parterre AA-P, Corbeille A-D, Loges 2-10: \$32.00
Parterre Q-Z, Corbeille E-J, Loges 11-20: \$28.00
Mezzanine A-H: \$24.00/Balcon A-D: \$16.00/ Balcon E, F, G: \$12.00

COMMANDES POSTALES:
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest, Sherbrooke (D) Montréal
CHARGEX 932-2234

Milhaud inhumé à Aix

MARSEILLE (AFP) — Darius Milhaud a été inhumé hier après-midi à Aix-en-Provence, sa ville natale, près de Marseille. L'inhumation, au Carré israélite du cimetière, a eu lieu, conformément à ses dernières volontés, dans une plus stricte intimité. Seuls sa femme, Madeleine, son fils Daniel et une dizaine de proches parents et amis de la communauté israélite, étaient présents. Les prières rituelles ont été dites par le rabbin Elbeze.

Le caveau où le musicien a été inhumé n'est pas très éloigné de la propriété de "l'Énclos" où Darius Milhaud passait les étés de son enfance et où il fit, à l'âge de trois ans ses premiers essais au piano. Le musicien et sa femme se rendaient régulièrement chaque année à Aix-en-Provence.

théâtre

CASANOV: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 323-6040 — Relâche
RIDEAU-VERT: 355 rue Gifford, 845-0287. Relâche
THEATRE LA FENÊTRE: 1500, rue de La Fenêtre Ancienne Lorette 872-1424. "La pucelle d'Austrel" de Jean de Létra — 21h.
THEATRE DES MARGUERITES (Trois-Rivières) 377-3222. "Quand épousez-vous ma femme" de J.B. Larc et J.P. Cotté — 21h.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste. Catherine O. 381-0561. "Les belles-sœurs" de M. Tremblay — 20h30.
THEATRE DE LA POUDRIÈRE: (Ile Sainte-Hélène) 326-021. "Look, no hands!" de L. Storm — 20h30.
THEATRE SUN VALLEY: (Val Morin) 229-5511. "Lorsque l'enfant paraît" d'A. Rousseau — 21h.

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: "The Gipsy Show" 20h.
THEATRE MADONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

télévision

Table with 2 columns: CBFT and CBMT. Lists TV channels and their programming schedules.

théâtre

Table with 2 columns: CFTM and CFCF. Lists TV channels and their programming schedules.

par Clément Trudel

# Pour 6 immigrants emmenés à Me Byers, le témoin reçoit \$120 de remise

Pour six clients emmenés aux bureaux de Me Byers, un immigré reçoit une gratification de \$120. L'avocat insistant pour ne pas diminuer les honoraires fixés pour se charger éventuellement du dossier d'un "petit-frère" de cet immigré. Le témoin qui comparait hier en rapport avec ce "réseau", devant la commission présidée par le juge Claire L'Heureux-Dubé, nie qu'il y ait eu entente formelle ou implicite dans son apport au "Service d'immigration visa

canadien", dont il détenait des cartes à distribuer. La commission, qui en était hier à son 22ième jour de séances publiques, a entendu l'intéressé se défendre d'avoir négocié un prix avec l'avocat. Il aurait tout simplement exigé une compensation pour avoir ainsi fourni de la clientèle. L'avocat qui "touchait quelque chose" — honoraires fixés à \$350 dans ces six cas précis — ne le prenait pas ainsi pour un "imbécile".

C'est le seul avantage que dit avoir retiré le témoin de ce mouvement de générosité envers des compatriotes auxquels il entendait procurer la "quintessence d'esprit", sans jamais se faire "agent" de Me Byers. J'aurais pu me mettre à la recherche de clients si telle avait été mon intention, dit-il. Toutefois, un témoin entendu il y a quelques jours avait affirmé que cet intermédiaire lui avait remis une carte d'affaires

menant à l'avocat Byers et ce, dans le métro. L'intermédiaire avait refusé de toucher de l'argent du "client" qu'il référait à Byers. A noter qu'un seul des six cas évoqués hier s'est terminé avec la mention de l'avocat Byers dans les procédures de la Commission d'Appel, les autres candidats à l'immigration ayant décidé de traiter eux-mêmes leurs affaires ou de les confier à des amis.

Chose exceptionnelle, les 5 témoins entendus hier parlaient français. L'un d'eux a fait état d'un appel que fit Me Byers à son lieu de travail, réclamant un dû de \$250 et menaçant, si cet argent n'était pas versé, de téléphoner à la Commission d'appel pour dire que M. "Y" n'était plus intéressé à obtenir la résidence permanente. Le témoin dit avoir versé \$200 dans les heures qui suivirent, par crainte que

les autorités canadiennes ne lui accordent pas ce qu'il voulait: un permis de séjour au pays en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne. Me Byers fit alors un reçu de \$400 (honoraires touchés du même client en plusieurs occasions) dont la commission a payé photocopie. Si je n'avais pas payé il (Me Byers) aurait gardé mes feuilles (formulaires à remplir pour retourner à la Commission d'appel, ajoute le témoin, immigrant

recu depuis le 17 mai 1974. Pour deux autres témoins entendus, la Commission d'appel a déjà cassé un ordre d'expulsion du Canada. La commission insiste toujours sur la disparité des salaires entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Ainsi, un réceptionniste chez un concessionnaire Mercedes-Benz dans un pays comme Haïti touche mensuellement ce qu'il peut gagner en 25 heures à Montréal: \$50.

Est-il raisonnable, demande Me Russ, qu'un "visiteur" investisse sept mois de salaires, ou plus parfois, pour une simple visite de tourisme? N'est-ce pas plutôt le signe d'une intention bien arrêtée de ne pas retourner dans le pays natal après être débarqué au Canada et, jusqu'au 3 novembre 1972, il était toujours possible à un visiteur de postuler la résidence permanente sans avoir à retourner dans son pays?

## Le musée offre des visites commentées du Vieux-Montréal

Le Musée des beaux-arts de Montréal offre, pour la huitième année consécutive et à compter d'aujourd'hui, des visites commentées dans le Vieux-Montréal. Les visites auront lieu, comme par le passé, tous les mercredis, de 11 heures à midi, et elles se continueront jusqu'au 28 août. Elles seront annulées les jours de pluie. Le lieu de rencontre est à la place Vauquelin, rue Notre-Dame est, au sud de la station de métro Champ-de-Mars.

Il s'agit d'un projet mis en oeuvre par le service éducatif du musée, mais, ainsi que le fait remarquer le directeur, M. David Carter, ce n'est pas la seule activité au programme durant les travaux de rénovation et d'expansion du Musée des beaux-arts de Montréal au coût de \$6 millions. Selon M. Carter, bien que l'institution de la rue Sherbrooke soit fermée jusqu'en 1975, les visiteurs du Vieux-Montréal peuvent profiter d'une autre initiative du musée: la présentation de meubles anciens du Québec à la maison du Calvet. Cette exposition a été organisée avec les concours des magasins Ogilvy. Les guides bénévoles du musée font faire la visite de la maison du Calvet tous les mercredis à 14 h. C'est le service éducatif qui assume également la responsabilité de ces visites offertes gratuitement au public.

Aucune réservation n'est nécessaire pour suivre les guides du musée dans le Vieux-Montréal et la visite est gratuite. Les commentaires sont faits en français et en anglais par des membres de l'Association des guides bénévoles du musée qui ont étudié l'histoire et l'architecture du Vieux-Montréal.

La promenade se déroule dans Ville-Marie, la ville fortifiée d'autrefois dont la superficie de quelque 95 acres a été déclarée historique en 1962 par la Commission Viger. Même si les fortifications ont disparu totalement au début du 19e siècle, plusieurs constructions ont survécu aux nombreuses conflagrations qui ravagèrent le Vieux-Montréal. La revitalisation du secteur et sa restauration commencent durant les années soixante. Un seul bâtiment du 17e siècle reste encore debout: le séminaire de Saint-Sulpice, construit en 1685. Quelques résidences du régime français offrent de beaux exemples d'architecture du 18e siècle. La période coloniale anglaise est caractérisée par l'essor commercial de la ville et des édifices de style victorien.

Parmi les sites observés durant la promenade, on note, à la place Vauquelin, les statues de Vauquelin, et de Nelson, rue Notre-Dame est, le château de Ramezay et la maison de Beaujeu; rue Bonsecours, les maisons de Papineau et du Calvet de même que l'église Bonsecours, rue Saint-Paul, le marché et l'hôtel Rasco; Place Jacques-Cartier, les maisons Viger et del Vecchio, rue Notre-Dame ouest, l'hôtel de ville, les trois palais de justice, la maison La Sauvagerie et les immeubles commerciaux; et enfin, à la place d'Armes on s'arrête au monument élevé en mémoire de Maisonneuve, puis au séminaire des sulpiciens, à l'église Notre-Dame et à la banque de Montréal.

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**  
**844-3361**  
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots  
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chaque mot  
• L'heure de l'annonce est notée pour le lendemain

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**  
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulagée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**  
**844-3361**  
• Chaque parution coûte \$4.20 le poste  
• L'heure de l'annonce est notée pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

**AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES**  
MIAMI, famille à besoin d'une aide familiale qui demeurera à la maison, 2 petites filles. Chambre et salle de bain privée, télévision. Occasion pour apprendre l'anglais. 336-8850. 28-6-74

**CHALET À VENDRE**  
MAISON CANADIENNE neuve, Domaine Ste-Agathe, 5 1/2 pièces, 30x32, foyer-pierre naturelle, salle de bains céramique, terrassement, chauffage électrique. Occupation immédiate. Tél: 256-3767 ou 1-819-326-5836. 1-8-74

**ÉDUCATION**  
**LE CONSEIL SCOLAIRE DU COMTE DE WILLINGTON, GUELPH, ONTARIO**  
recherche des PROFESSEURS QUALIFIÉS pour enseigner le français par immersion, à la maternelle et 1ère année, pour septembre 1974. Les postes offrent une occasion de défi à des professeurs dynamiques pour être innovateurs dans le développement d'un nouveau programme.

**MAISONS À LOUER**  
**AHUNTSIC**  
Parc, rivière, site unique, chance exceptionnelle. Logis 6 pièces, rez-de-chaussée complètement meublé, réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse-sècheuse, congelateur, tapis partout, tentures, etc. Galerie 40 x 8. Couple très particulier seulement. Prix: \$250, par mois. Écrire: CASE 193, LE DEVOIR. 29-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
**TRUST GENERAL**  
courtier/broker montreal

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
LONGUEUIL: Grand bungalow brique, pierre-des-champs, construction qualitative, magnifique terrain avec plusieurs arbres, situé dans quartier résidentiel, tranquille. \$37,500. Photo M.L.S. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
CARTIERVILLE, endroit paisible face parc, cottage 6 pièces, très grand terrain 50x133, beaux arbres, \$27,500. Comptant \$8,000. Hypothèque 10%. 12177 Guertin, près Gouin. 2-7-74

**AMEUBLEMENTS À VENDRE**  
**Mobilier, salle à dîner DE HAUTE QUALITÉ**  
Style espagnol classique, chêne, "El Rey, Hibriton", table 72" x 44", 2 panneaux de 18", 8 chaises avec coussin vert. Bahut surmonté d'un vaisselier. Desserte 42" x 19". Valeur \$4,000. Prix demandé \$2,500. Tél.: 376-6478 entre 6 et 9 p.m. 27-6-74

**COMMERCES À VENDRE**  
COMMERCE DE FLEURS, en expansion à sacrifier cause départ en Europe. Tél: le jour 737-2550, le soir 739-8381. 28-6-74

**HOTEL BONAVENTURE Montréal le 27 juin, 1974 à partir de 11:00 a.m.**  
Les candidats peuvent téléphoner ou se rendre à l'hôtel pour une entrevue. 28-6-74

**MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE**  
STE-AGATHE SUD: Maison canadienne 6 pièces, cantinaire, 7 pièces, terrain 54,000 p.c., petit lac. Prix: \$18,000, conditions au comptant. Moreux, R.R. no. 1, Val-David, Côte Terbonne. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
**CARTIERVILLE Bungalow**  
Salon, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, grande salle de jeux plus 2 autres chambres, garde-robe de cèdre. Rue tranquille, près école, parc, centre commercial à 5 minutes de la Station Monkland. Terrain paysagé 50 x 100. Remise extérieure. Vente privée. Sur rendez-vous seulement. 334-2066 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
LONGUEUIL: Bungalow surélevé, construction unique, 6 pièces, garage, terrain paysagé, près de tout. \$39,000. Photo M.L.S. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**REMOQUES-ROULOTTES**  
TENTE ROULOTTE: "Val Bar", toute équipée, toilette, frigidaire, etc. Bonne condition. Prix: \$1,250. Tél: 747-4835. 29-6-74

**AMEUBLEMENTS LUXUEUX**, maison privée, cause départ. Tél: 279-8784 ou 276-1115. 27-6-74

**AVIS**  
Est donné que la nouvelle association d'Artistes FUTUR ART dans le but de se faire connaître des connaisseurs et collectionneurs, se tient à leur disposition pour prendre commande de son jeu d'échec exclusif et signé. Ce dernier étant strictement reproduit et numéroté en deux cents exemplaires mondiaux, est accompagné de son certificat d'authenticité. Ces jeux d'échecs faits entièrement à la main sont d'un concept futuriste, d'un prix abordable vis à vis leur qualité, ayant comme but principal le développement du goût de la collection au Québec.

**HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES**  
BONJOUR, attention, attention, avec l'inflation vous devez d'augmenter vos revenus à temps partiel. Appelez 658-6172. 4-7-74

**PERSONNEL**  
DU BONAHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Écrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec, Information 729-0680. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
VILLE MONT-ROYAL  
Luxueux bungalow de 7 pièces, salon, pièce de séjour avec foyer naturel, salle à dîner avec vue sur jardin paysagé, cuisine avec dinette. Possibilité de 4 chambres à coucher. 2 salles de bains. Immense salle de jeux avec "built in", garage. Exclusif à \$115,000. Pour voir appeler.

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
REPENTIGNY: Cottage 9 appartements, 1963, poêle et four encastrés, buanderie attenante à la cuisine, 3 salles de bains, foyer, bar, garage double avec chauffage indépendant. Piscine creusée chauffée, foyer extérieur. Photo M.L.S. Mance Lapiere 254-6083 ou 581-5702. Immeubles Westgate Courtiers. 28-6-74

**TERRES À VENDRE**  
ST-COLOMBAN, à 15 minutes de St-Jérôme, terre de 100 arpents convertie en parc de maisons mobiles, lac artificiel. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 29-6-74

**ANTIQUITES DEMANDÉES**  
ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

**ARTICLES À VENDRE**  
DICTIONNAIRE Larousse Universel, 14 volumes: \$250. Tél: 729-0807. 28-6-74

**FEMMES DEMANDÉES**  
Le Service de Soins à Domicile des Laurentides demande UNE SECRÉTAIRE MÉDICALE

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
CARTIERVILLE: Secteur central, Bungalow construction supérieure, 24x51, 1961, tout brique, foyer brique romaine dans salon, salle à dîner séparée, 3 grandes chambres, sous-sol semi-fini. Magnifique terrain 9,360 p.c. Prix demandé: \$48,000. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
BOUCHERVILLE: Sur le bord de l'eau, bungalow 5 pièces avec garage, sous-sol fini, terrain bien paysagé, arbres matures. M.L.S. Appellez Jacqueline Brassard 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate Courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
BOUCHERVILLE, très grand bungalow, tout brique, 4 chambres, salle à dîner, abri de voiture, terrain magnifique paysagé, prix raisonnable. M.L.S. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
BOUCHERVILLE, superbe bungalow, clôturé, 5 pièces, sous-sol semi-fini avec jardin, entrée pavée. Venez voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**ANTIQUITES À VENDRE**  
PORTNEUF, 12" diamètre, 7 vieux bijoux, armoire pointe de diamant, Pierre Richer, antiquaire, 1116 Bernard. Tél: 379-1432. 3-1432. 3-7-74

**CHAMBRES À LOUER**  
150 PAS DU METRO BERRI, nord de Maisonneuve, maison luxueuse, nouvellement rénovée, aussi disponibles suites et chambres, terrasse sur toiture. \$15 à \$40 par semaine. 1604, St-André. Tél: 524-5209 ou 521-3907. 2-7-74

**QUALIFICATIONS:**  
• Détenir d'un diplôme de secrétaire médical.  
• Avoir une expérience récente.  
**Salaires:**  
• Selon les normes de la convention collective de l'IAHQ.  
S'adresser à: Service du Personnel, 236 du Palais St-Jérôme J7Z 1X8 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-BRUNO: Pour connaisseurs seulement. Luxe, confort, espace et beauté s'unissent pour faire de ce bungalow "style Ranch" l'achat idéal pour les connaisseurs. 40x108, 8 grandes pièces, garage double, portes électriques, piscine creusée, immense terrain de 29,800 p.c. Le tout dans un secteur choisi de St-Bruno. Prix demandé: \$125,000. Photo M.L.S. Demandez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
MASCOUCHE, beau bungalow 9 pièces plus garage, construction 1973, chauffage électrique, entrée, 200 arpents, fenêtres en baie, terrain 62x155, prix demandé: \$39,950. Photo M.L.S. Jean-Guy Racine 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-HUBERT: Superbe bungalow, clôturé, 5 pièces, sous-sol semi-fini avec jardin, entrée pavée. Venez voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-BRUNO: Intéressants sites pour constructions multifamiliales, dans secteur central de la ville, 37,200 p.c. et 19,300 p.c. Exclusif. Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 27-6-74

**MOBILIER** salle à dîner en chêne, fait à la main, 75 ans, table 44"x44" avec 5 panneaux de 10", buffet 58" de longueur, 24" d'épaisseur, 83" de hauteur, 4 chaises, 2 fauteuils. Tél: 768-3019. Pour visiter: samedi seulement. 29-6-74

**DEMÉNAGEMENTS**  
Votre déménagement s'en vient... Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec? Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

**AUXILIAIRES SCIENTIFIQUES**  
• Pour travail à temps régulier.  
• Le soir de 15:30 hres à 23:30 hres

**HÔPITAL BOURGET 645-1673**  
27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
OUTREMONT, face parc, 4 chambres à coucher, foyer, salon, salle à dîner, séparée, cuisine, chambre de bonne, 1 1/2 salle de bain, sous-sol fini avec salle de toilette. Agent s'abstenir. Tél: 737-3825. 2-7-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
LONGUEUIL, bungalow brique et bois, tapis mur à mur, clôturé, piscine, patio, salle de jeux, garage, une vraie aubaine! André Narbonne 678-8060 ou 651-1405. Photo M.L.S. Immeubles Carbonneau Courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
MARQUETTE-PARC LAFONTAINE, une seule belle grande pièce, 5 grandes fenêtres, entrée privée, chauffée, éclairée, cuisinière et glacière électrique. \$110 par mois. Tél.: 849-1966 ou 849-1854. 28-6-74

**APPARTEMENTS À LOUER**  
CENTREVILLE, 1 1/2, 3 1/2, attrayant, météo, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

**EBENISTERIE MENUISERIE**  
EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais d'appel interurbain acceptés. 30-6-74

**PERDUS**  
RECOMPENSE TRES GENEUSE, petit sac à main brun contenant la sainte Bible. Perdu dimanche soir 16 juin entre la bibliothèque Fraser Hickson, N.D.G., et l'Avenue Forest Hill. Dans l'autobus 51 ou 65. D'une grande valeur personnelle et sentimentale pour le propriétaire. Trouver et appeler de toute urgence en soirée à 737-5372 ou 877-3118. 27-6-74

**LOGEMENTS À LOUER**  
MARQUETTE-PARC LAFONTAINE, une seule belle grande pièce, 5 grandes fenêtres, entrée privée, chauffée, éclairée, cuisinière et glacière électrique. \$110 par mois. Tél.: 849-1966 ou 849-1854. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-BRUNO: Secteur central, Bungalow construction supérieure, 24x51, 1961, tout brique, foyer brique romaine dans salon, salle à dîner séparée, 3 grandes chambres, sous-sol semi-fini. Magnifique terrain 9,360 p.c. Prix demandé: \$48,000. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
BOUCHERVILLE: Sur le bord de l'eau, bungalow 5 pièces avec garage, sous-sol fini, terrain bien paysagé, arbres matures. M.L.S. Appellez Jacqueline Brassard 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate Courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
BOUCHERVILLE, très grand bungalow, tout brique, 4 chambres, salle à dîner, abri de voiture, terrain magnifique paysagé, prix raisonnable. M.L.S. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 27-6-74

**CHAMBRE 3550** (Nord Sherbrooke), 3 1/2 fermé, chauffé, poêle, réfrigérateur, jardin, stationnement, libre juillet. Tél: 521-5636, soir. 5-7-74

**REDACTEUR** professionnel ferait tout travail de rédaction sur commande (travaux de recherche, rapports, articles, curriculum, etc.) Aussi dactylographie et correction de manuscrits. Réjean Lévesque 527-2718. 27-6-74

**INSTRUMENTS - MUSIQUE**  
AUBAINE, luxueux piano Pratte, 1973, or-os, provincial, \$1,800. Tél: 622-4804. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
OUTREMONT, face parc, 4 chambres à coucher, foyer, salon, salle à dîner, séparée, cuisine, chambre de bonne, 1 1/2 salle de bain, sous-sol fini avec salle de toilette. Agent s'abstenir. Tél: 737-3825. 2-7-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-HUBERT: Superbe bungalow, clôturé, 5 pièces, sous-sol semi-fini avec jardin, entrée pavée. Venez voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
MASCOUCHE, beau bungalow 9 pièces plus garage, construction 1973, chauffage électrique, entrée, 200 arpents, fenêtres en baie, terrain 62x155, prix demandé: \$39,950. Photo M.L.S. Jean-Guy Racine 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-BRUNO: Pour connaisseurs seulement. Luxe, confort, espace et beauté s'unissent pour faire de ce bungalow "style Ranch" l'achat idéal pour les connaisseurs. 40x108, 8 grandes pièces, garage double, portes électriques, piscine creusée, immense terrain de 29,800 p.c. Le tout dans un secteur choisi de St-Bruno. Prix demandé: \$125,000. Photo M.L.S. Demandez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 27-6-74

**SHERBROOQUE OUEST**, coin Benny, 3 1/2 luxueux, sous-sol, 15 juillet au 11 août. \$200. Piscine, tout fourni. Particulier. Tél: 488-1413. 29-6-74

**ENTREPRENEURS**  
SERVICE ET ENTRETIEN, murs, planchers, plafonds, vitres, nettoyage de tapis, estimation gratuite. Résidentiel et commercial. M. Roger 676-3332. 2-7-74

**LOGEMENTS À LOUER**  
MARQUETTE-PARC LAFONTAINE, une seule belle grande pièce, 5 grandes fenêtres, entrée privée, chauffée, éclairée, cuisinière et glacière électrique. \$110 par mois. Tél.: 849-1966 ou 849-1854. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
OUTREMONT, face parc, 4 chambres à coucher, foyer, salon, salle à dîner, séparée, cuisine, chambre de bonne, 1 1/2 salle de bain, sous-sol fini avec salle de toilette. Agent s'abstenir. Tél: 737-3825. 2-7-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-HUBERT: Superbe bungalow, clôturé, 5 pièces, sous-sol semi-fini avec jardin, entrée pavée. Venez voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
MASCOUCHE, beau bungalow 9 pièces plus garage, construction 1973, chauffage électrique, entrée, 200 arpents, fenêtres en baie, terrain 62x155, prix demandé: \$39,950. Photo M.L.S. Jean-Guy Racine 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-BRUNO: Pour connaisseurs seulement. Luxe, confort, espace et beauté s'unissent pour faire de ce bungalow "style Ranch" l'achat idéal pour les connaisseurs. 40x108, 8 grandes pièces, garage double, portes électriques, piscine creusée, immense terrain de 29,800 p.c. Le tout dans un secteur choisi de St-Bruno. Prix demandé: \$125,000. Photo M.L.S. Demandez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 27-6-74

**APPARTEMENTS À LOUER**  
CENTREVILLE, 1 1/2, 3 1/2, attrayant, météo, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

**EBENISTERIE MENUISERIE**  
EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais d'appel interurbain acceptés. 30-6-74

**INSTRUMENTS - MUSIQUE**  
AUBAINE, luxueux piano Pratte, 1973, or-os, provincial, \$1,800. Tél: 622-4804. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
OUTREMONT, face parc, 4 chambres à coucher, foyer, salon, salle à dîner, séparée, cuisine, chambre de bonne, 1 1/2 salle de bain, sous-sol fini avec salle de toilette. Agent s'abstenir. Tél: 737-3825. 2-7-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-HUBERT: Superbe bungalow, clôturé, 5 pièces, sous-sol semi-fini avec jardin, entrée pavée. Venez voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
MASCOUCHE, beau bungalow 9 pièces plus garage, construction 1973, chauffage électrique, entrée, 200 arpents, fenêtres en baie, terrain 62x155, prix demandé: \$39,950. Photo M.L.S. Jean-Guy Racine 254-6083. Immeubles Westgate Courtiers. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-BRUNO: Pour connaisseurs seulement. Luxe, confort, espace et beauté s'unissent pour faire de ce bungalow "style Ranch" l'achat idéal pour les connaisseurs. 40x108, 8 grandes pièces, garage double, portes électriques, piscine creusée, immense terrain de 29,800 p.c. Le tout dans un secteur choisi de St-Bruno. Prix demandé: \$125,000. Photo M.L.S. Demandez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 27-6-74

**SHERBROOQUE OUEST**, coin Benny, 3 1/2 luxueux, sous-sol, 15 juillet au 11 août. \$200. Piscine, tout fourni. Particulier. Tél: 488-1413. 29-6-74

**ENTREPRENEURS**  
SERVICE ET ENTRETIEN, murs, planchers, plafonds, vitres, nettoyage de tapis, estimation gratuite. Résidentiel et commercial. M. Roger 676-3332. 2-7-74

**LOGEMENTS À LOUER**  
MARQUETTE-PARC LAFONTAINE, une seule belle grande pièce, 5 grandes fenêtres, entrée privée, chauffée, éclairée, cuisinière et glacière électrique. \$110 par mois. Tél.: 849-1966 ou 849-1854. 28-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
OUTREMONT, face parc, 4 chambres à coucher, foyer, salon, salle à dîner, séparée, cuisine, chambre de bonne, 1 1/2 salle de bain, sous-sol fini avec salle de toilette. Agent s'abstenir. Tél: 737-3825. 2-7-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-HUBERT: Superbe bungalow, clôturé, 5 pièces, sous-sol semi-fini avec jardin, entrée pavée. Venez voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 27-6-74

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
MASCOUCHE, beau bungalow 9 pièces plus garage, construction

# Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 13

## LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIAGARA SUD INVITE LES CANDIDATURES POUR SEPTEMBRE 1974 AU POSTE DE

### Conseiller pédagogique en français de la maternelle à la 13e année

#### Qualifications:

Brevet d'enseignement standard 4.  
Études spécialisées en programmation ou dans l'enseignement du français.

#### Fonctions:

1- Assurer une orientation dans l'élaboration et la mise en pratique du programme de français, maternelle à la 13e année.  
2- Agir comme personne de ressources en ce qui concerne les programmes, les méthodes, les manuels, le matériel didactique, etc.

#### Salaires:

Salaires de base: \$5,800 à \$17,169, selon les qualifications et l'expérience. (Échelle 1973-74)  
Supplément de \$1,980 à \$4,160, ajouté au salaire de base.

Prière de faire parvenir votre demande à:

**M. Marc-Yvain Giroux,**  
Surintendant des écoles de langue française,  
250 ouest, chemin Thorold  
Welland, Ontario  
L3C 3W3

## PHARMACIEN LICENCIÉ

Le Centre hospitalier de St-Eusèbe est à la recherche d'un pharmacien licencié appelé à devenir assistant chef de la pharmacie.

#### Exigences:

Diplôme de pharmacien ou expérience pertinente.

#### Salaires:

Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae aux soins du Directeur du personnel ou, si désiré, téléphoner au pharmacien chef, M. Ernest Marchand, 514-756-8041 poste 235.

Directeur du personnel  
Centre hospitalier St-Eusèbe  
585, boul. Manseau  
Joliette, Qué. J6E 3I5



UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
UNIVERSITY OF OTTAWA

## ANALYSTE DE SYSTÈMES

(Services Scolaires)

#### Fonctions:

— Assurer le fonctionnement efficace d'un système intégré relatif à la tenue des dossiers scolaires (admission, inscription, relevés de notes horaires). Préparer et établir une marche à suivre détaillée visant à créer une banque de données complètes sur tous les étudiants.

#### Conditions de Candidature:

— Très bonne instruction générale (diplôme universitaire, de préférence).

— Plusieurs années d'expérience en analyse de systèmes.

— Bonne connaissance des ordinateurs et des problèmes de programmation.

— Esprit analytique et de synthèse; aptitude à s'exprimer avec clarté et précision.

— Connaissance du français et de l'anglais.

#### Traitement:

Afixer selon la formation et l'expérience.

Veuillez soumettre votre demande par écrit à:

**M. Jean-Guy Bourbonnais**  
Chef, Embauchage  
Service du personnel  
110 rue Wilbrod  
Ottawa, Ontario  
K1N 6N5

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN

### OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR DES SERVICES AU PERSONNEL

#### ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services au personnel planifie, organise, coordonne et évalue, l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et, s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs. Il assiste le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles pour toute question de gestion du personnel. Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

— Diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration (option personnel).

— Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) au niveau 2 ou l'équivalent.

— Diplôme universitaire.

— Huit (8) années d'expérience dans un poste de cadre.

#### TRAITEMENT:

De \$13,395.00 à \$21,950.00 compte tenu des qualifications requises et des années d'expérience pertinentes.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 juillet 1974 à:

**Secrétaire général,**  
Commission scolaire régionale Carignan,  
41, avenue de l'Hôtel-Dieu,  
Sorel, P.Q.  
J3P 1L1.



COLLÈGE AHUNTSIC

## Offres d'emplois ENSEIGNANTS À TEMPS PLEIN

Département de génie civil et arpentage  
2 postes à combler.

#### Nature du travail:

L'enseignement des cours suivants: Projections cartographiques et topométrie.

#### Qualifications requises:

— Diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.  
— Expérience pertinente souhaitable.

#### Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Département de génie civil et arpentage  
1 poste à combler.

#### Nature du travail:

L'enseignement du contrôle de la qualité (essais physiques) des ciments, bétons, agrégats, asphaltes et sols, de même que l'enseignement des sciences graphiques et de la géométrie descriptive.

#### Qualifications requises:

Formation et expérience pertinentes.

#### Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Département de physique (applications thermiques)  
1 poste à combler

#### Nature du travail:

L'enseignement des techniques de tuyauterie, de réfrigération, de ventilation et de climatisation.

#### Qualifications requises:

— Compétence en plomberie, chauffage et estimation.  
— Minimum de 2 années d'expérience dans la réalisation de projets en plomberie et chauffage.

— Scolarité minimum de 16 années ou l'équivalent.

#### Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le mercredi, 3 juillet 1974, à 16h. à l'endroit suivant:

Collège Ahuntsic,  
Service du personnel,  
9155, rue St-Hubert,  
Montréal, H2M 1Y8

## Rédacteur-traducteur pour notre bureau de Vancouver

L'agence Publicité McKim Ltée a besoin d'un rédacteur francophone à son bureau de Vancouver.

Ce rédacteur adaptera de l'anglais au français ou concevra lui-même certains imprimés publicitaires pour une société cliente de l'agence. Cette compagnie, dont le siège social est à Vancouver, a des services aériens dans cinq continents.

Le poste peut conduire à une carrière très profitable à notre agence qui possède cinq bureaux au Canada et est reliée à un ensemble de sociétés actives dans toutes les sphères de communication.

Nous exigeons comme scolarité, l'équivalent d'une licence en lettres ou tout au moins une bonne expérience rédactionnelle dans le journalisme, la traduction, la publicité ou autre domaine connexe.

Pour le rédacteur d'expérience, la rémunération commence à \$15,000.

Écrire à:

**Ghislain Leblond**  
Publicité McKim Ltée  
1155, boul. Dorchester ouest  
Montréal

## CENTRE BERTHELET INC.

Centre d'accueil sécuritaire avec fonctions de transition et de réadaptation pour mésadaptés socio-affectifs de 12-18 ans.

### Poste disponible dès Juillet

### COORDONNATEUR DE VIE DE GROUPE

#### Mission:

Il assiste le Directeur de Vie de Groupe dans les domaines suivants: gestion du Personnel éducateur, organisation générale de la vie des pensionnaires, application des méthodes et techniques de rééducation.

#### Responsabilités:

Sous l'autorité du Directeur de Vie de Groupe, il: — dirige, anime, évalue le Personnel: Superviseurs, Responsables d'unité de vie, Educateurs(trices); — assure l'application des thérapies individuelles ou de groupes; — recommande, suit et contrôle les programmes d'activités des unités de vie.

#### Exigence:

Âge: 30 ans environ.

#### Formation:

Avoir complété une formation universitaire de Premier cycle en Sciences humaines (Psychologie, Psycho-éducation, Criminologie, Orthopédagogie), ou l'équivalent.

#### Expérience:

Au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'éducation de l'enfance exceptionnelle.

#### Salaires:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats doivent adresser par écrit, sous pli confidentiel, avant le 15 juillet, une demande dûment motivée, avec leur curriculum vitae, à l'adresse suivante:

**M. Jean-Guy Marchand,**  
Président du Conseil d'Administration,  
Centre Berthelet Inc.,  
8029, 83e avenue,  
Montréal, Qué. H1C 1S4

## LA COMMISSION SCOLAIRE DE MANICOUAGAN

recherche

### UN PRINCIPAL D'ÉCOLE

pour l'école Institutionnelle  
de l'Est (Baie-Trinité, Godbout, Franquelin)

#### ATTRIBUTIONS:

- 1- Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, le directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école.
- 2- Il organise son école du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la question du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et règlements de la commission.
- 3- Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.
- 4- Il dirige l'équipe de gestion de l'école.

#### CRITÈRES GÉNÉRAUX:

- 1- Posséder l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre.
- 2- Posséder une formation d'au moins quinze (15) années de scolarité.
- 3- Posséder une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- 4- Posséder une expérience de cinq (5) ans, comme enseignant.

#### CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES:

- 1- Leadership
- 2- Être habilité à animer les groupes.
- 3- Être de communication facile.
- 4- Être sensible aux problèmes particuliers des milieux, surtout les milieux ruraux.
- 5- Être capable de se déplacer facilement.
- 6- Avoir de l'initiative et être dynamique en pédagogie.
- 7- Avoir de la facilité d'adaptation au changement.
- 8- Être habile à établir et maintenir de bonnes relations entre différents groupes.

#### SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, document numéro 1.

Les personnes intéressées devront, avant le 28 juin 1974, faire parvenir leur offre par écrit, avec leur curriculum vitae, à:

**Simon Lavoie, directeur,**  
Services du personnel  
275, boulevard LaSalle,  
Baie-Comeau, P.Q.

Baie-Comeau,  
le 14 juin 1974

## LA COMMISSION SCOLAIRE DE MANICOUAGAN

recherche

### un CONSEILLER PÉDAGOGIQUE À L'ENFANCE INADAPTÉE

#### ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, le conseiller pédagogique est chargé de collaborer à la mise en place de l'ensemble des moyens pédagogiques répondant aux besoins de la clientèle d'enfance inadapte du territoire couvert par l'Entente relative à l'organisation des services personnels aux élèves, Ens. 74-1.

Le conseiller pédagogique a, entre autres, les responsabilités suivantes:

- 1) conseiller le directeur des services de l'enseignement sur toutes questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des classes d'enfance inadapte;
- 2) assister le principal de chaque école, en ce qui a trait à l'organisation de l'enseignement, l'implantation des programmes et le choix des procédés pédagogiques appropriés aux différentes catégories d'enfants en difficulté d'apprentissage;
- 3) collaborer étroitement avec le service de psychologie en matière de dépistage de cas, d'identification de besoins et de choix de traitements à assurer à la clientèle d'enfance inadapte.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

**Scolarité, formation et spécialisation:**  
16 ans minimum, formation pédagogique, sanctionnée par un brevet d'enseignement (option: enfance inadapte), spécialisation: au moins l'équivalent d'une année de formation ou 30 crédits en pédagogie et psychologie de l'enfance inadapte.

#### Expérience:

Cinq (5) années dans l'enseignement dont deux (2) auprès d'élèves inadaptes. Toute autre expérience supposée équivalente sera jugée telle par le ministère de l'Éducation.

#### Critères supplémentaires d'éligibilité:

- 1- Leadership
- 2- Être habilité à animer les groupes.
- 3- Être de communication facile.
- 4- Être capable de se déplacer facilement.
- 5- Avoir de l'initiative et être dynamique.
- 6- Avoir de la facilité d'adaptation au changement.
- 7- Être habile à établir et maintenir de bonnes relations entre différents groupes.

Toute personne intéressée est priée d'adresser son offre de services, accompagnée des pièces justificatives, avant le 29 juin 1974, à:

**Simon Lavoie, directeur,**  
Services du personnel  
275, boul. LaSalle,  
Baie-Comeau, P.Q.

Le 18 juin 1974.



C.E.G.E.P.  
de saint-laurent

OFFRE D'EMPLOI

#### POSTE OUVERT:

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

#### ATTRIBUTIONS:

Le secrétaire général agit comme conseiller du directeur général sur toutes les matières que peuvent lui confier le directeur général et le Conseil d'administration.

On pourra lui confier plus particulièrement la coordination des travaux des principaux comités internes du Collège, l'organisation des secrétariats, les affaires non contentieuses, les publications et les rapports, les relations externes avec le ministère de l'Éducation, les universités, les autres collèges, les commissions scolaires et le public.

De plus, il se voit confier la direction des services au personnel, c'est-à-dire: planifier, organiser, coordonner et évaluer l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation et voir à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.

Il assiste le directeur général et assiste les autres directeurs de service pour toute question de gestion du personnel.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire de préférence, en droit, administration ou relations de travail.

Huit ans d'expérience pertinente.

#### CONDITIONS SALARIALES:

En conformité avec la politique administrative et salariale relative au personnel de cadre des Cégeps.

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible.

#### INSCRIPTION ET MODALITÉ:

Présenter un curriculum vitae complet sous pli scellé au plus tard le mardi 2 juillet 1974 à 17h. Les candidatures devront être adressées comme suit:

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,  
Concours numéro C74-007,  
625, boul. Ste-Croix,  
Ville Saint-Laurent,  
H4L 3X7.

## COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275, boul. LaSalle, Baie-Comeau, P.Q.

### SERVICES AU PERSONNEL

#### OFFRE D'EMPLOI

### COORDONNATEUR DES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES

et des

### CENTRES DE DOCUMENTATION

Réf.: 04-12-16A

La Commission scolaire régionale Côte-Nord requiert les services d'un coordonnateur des techniques audio-visuelles et des centres de documentation pour son administration.

#### ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur des techniques audio-visuelles est un pédagogue animateur et un concepteur réalisateur.

Pédagogue animateur, il initie et encourage les professeurs à l'utilisation rationnelle et optimale des techniques audio-visuelles.

Concepteur réalisateur, il conseille et assiste les professeurs dans la production du matériel audio-visuel: bandes magnétiques et magnétoscopiques, diapositives...

Le coordonnateur est également responsable de supervision et des centres de documentation.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en audio-visuel ou en sciences de l'éducation avec spécialisation ou concentration en audio-visuel.

Cinq années d'expérience pertinente, de préférence dans le milieu de l'enseignement.

#### TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale Côte-Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 5 juillet 1974.

LA DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL

Baie-Comeau, C.H. Charbonneau,  
le 19 juin 1974 Directeur

Un rapport de deux observateurs québécois

par Clément Trudel

# "Pagaille" à l'ambassade du Canada au Chili: 18,000 dossiers brûlés

Il y eut grand ménage à l'ambassade canadienne de Santiago du Chili, le 15 mars 1974; on brûla 18,000 à 20,000 dossiers d'immigration, quitte à aviser par la suite les intéressés de reprendre à zéro les démarches en vue de leur demande d'admission au Canada.

L'avocat montréalais, Georges LeBel rentre de Santiago où il a séjourné six jours en compagnie de son collègue Bernard Mergler — du 16 au 22 juin. Un rapport de 19 pages, produit en commun par ces deux observateurs québécois a été remis hier aux journaux. On y confirme

l'arrestation d'environ 65,000 Chiliens depuis le coup d'Etat du 11 septembre 1973 et l'on y accuse la junte militaire du général Pinochet de mentir au monde quand elle prétend respecter les droits fondamentaux, surtout lorsque l'on fait des similitudes à des accusés

devant des conseils de guerre qui constituent une "parodie de la justice".

Me LeBel tient d'une Mlle Marshall, proposée aux dossiers d'immigration là-bas, l'information sur la "pagaille" qui régnait à l'ambassade avec l'accumulation de dossiers non traités. Il fallait donc que l'ordre régnât. Ce geste de brûler tant de dossiers apparaît à Me LeBel incompréhensible, peu respectueux de ces nombreuses personnes qui ont risqué leur vie pour se rendre jusqu'à une ambassade et y entamer des procédures d'émigration.

Le document a été rendu possible grâce à la collaboration d'organismes comme Oxfam et

la Ligue des droits de l'homme qui ont défrayé une partie du séjour des enquêteurs — immédiatement après la conférence de Lima sur les aspects juridiques de la dépendance.

Les deux avocats n'étaient nullement clandestins au Chili; ils disent ne pas avoir senti de surveillance particulière. Me LeBel a noté que des "civils" se transformaient parfois en policiers en arborant un brossard blanc et vert.

Les enquêteurs n'ont assisté à aucun "procès" mais ils ont pu s'entretenir avec un juge de la Cour d'appel, avec le président du Collège des avocats, avec de nombreux avocats de la défense aux quels ils rendent hommage

pour le courage affiché ("ils risquent leur liberté").

Les conversations qu'ils ont eues couvrent des parents de détenus, des anciens détenus, des victimes actuelles de la répression ("on accule les sans travail à la famine" car on leur nie toute réintégration à la vie active, à cause de leurs activités politiques sous le régime de l'Unité populaire).

Mes Mergler et LeBel ont également discuté à plusieurs reprises d'immigration avec le premier secrétaire de l'ambassade. Me LeBel apportait le cas de 18 personnes désirant venir au Canada et seuls trois dossiers ont pu être retracés, dont l'un mènera probablement à l'émission d'un visa.

Les observateurs québécois notent avec éloges le rôle du Comité de coopération pour la Paix au Chili, formé de représentants du clergé catholique et luthérien et de rabbins, qui jouit en quelque sorte d'une immunité et peut étendre son action aux domaines de la santé, du travail, de l'aide aux accusés, etc. Ce comité aurait traité 13,000 dossiers de personnes en difficulté depuis le coup d'Etat du 11 septembre.

Un avocat chilien a servi de guide et d'interprète aux observateurs québécois qui déposent ces jours-ci à Copenhague leur rapport, devant la commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte chilienne. Il est important de maintenir au

Chili le flot de journalistes et observateurs étrangers, disent les avocats en conclusion; c'est une façon de contrer l'intention qu'a la junte d'isoler les Chiliens, de les couper de toute information et de se garder de toute campagne de solidarité internationale.

Exemples de cet isolement: un journaliste mexicain, Julio Sherer Garcia, publié le 17 mai dans Excelsior (Mexico) des statistiques très précises sur le nombre de morts, en les classant par professions et régions. L'ensemble des Chiliens ignore ces statistiques pourtant sorties de bureaux situés dans leur propre pays; la commotion est surtout ressentie dans les milieux militaires, qui cherchent à nier.

Le 10 mai, devant une assemblée de 150 avocats membres du Collège des avocats, un avocat de réputation internationale Eugenio Velasco Letelier présente une résolution qui, dans ses nombreux "attendus", rappelle les violations des droits humains et demande au ministre chilien de la justice de permettre la révision des sentences imposées par les "tribunaux militaires" afin que soient respectés les principes consacrés dans la jurisprudence chilienne, notamment sur le droit des accusés à une défense équitable. A ce jour, une instruction de deux jours précède le "vrai" procès — cette instruction par un "fiscal" militaire se tient à huis clos et elle est suivie par un plaidoyer écrit de la défense, plaidoyer que la "Cour" peut censurer s'il remet en cause la légitimité de ce pouvoir judiciaire émanant de la junte.

Cette résolution n'a pas été votée, pour un motif de règlements du collège des avocats — elle ne provenait pas de l'exécutif du Barreau. Le seul fait qu'elle ait été présentée est à lui seul significatif, mais personne au Chili n'a droit à cette information, même si Me Velasco demandait que copie de sa résolution soit transmise aux organismes d'information.

Le rapport revient sur le fait incontestable des tortures pratiquées au Chili mais cette pratique systématique se "raffine" maintenant et répondrait à des buts précis de guerre psychologique.

Me LeBel a noté que les journaux chiliens comme El Mercurio donnaient périodiquement la liste des "prix aux consommateurs", révélant une inflation épouvantable. Trois jours durant, par exemple, il se procura des cigarettes "Cabanas" à 130 Escudos. Le quatrième jour, le timbre officiel portait le prix du même paquet à 280 Escudos.

## Quand la guigne s'acharne

La guigne s'acharne sur une famille de Pointe-Calumet. Après l'inondation qui a rendu inutilisables les meubles et le chômage forcé du père, d'abord malade puis membre du syndicat en grève à la United Aircraft, survint hier le transport de la mère à l'hôpital, pour maladie subite.

L'aide aux sinistrés et son responsable Jean Pilon lance un appel aux Montréalais qui auraient un aménagement de salon, des bureaux, des lits ou un ensemble de cuisine à offrir à cette famille éprouvée dont le chef a reçu la semaine dernière avis qu'un "évaluateur" du gouvernement passerait bientôt calculer les dommages causés par l'inondation.

Les cinq enfants couchent en attendant dans des sacs, à même le sol.

Prière de contacter l'Aide aux sinistrés aux numéros: 761-1534 ou 761-3822.

## Appel SVP

Un appel est lancé à tous les groupes qui s'occupent de lutte contre la pollution par le groupe de recherches de la Société pour vaincre la Pollution (S.V.P.) qui veut préparer pour la fin du mois d'août un dossier-répertoire de toutes les initiatives entreprises pour la protection de l'environnement depuis 1970. Ce répertoire permettra, estime S.V.P. d'améliorer les communications entre tous les groupements.

Afin d'en faire un document aussi complet que possible, S.V.P. demande donc à tous les personnes et groupements engagés dans la lutte contre la pollution de communiquer avec son groupe de recherche à 5255 Develles, local 2012B, Montréal — H3T 1V6 — téléphone 343-4418 et 343-4521, avant le 15 juillet.

## DIRECTEUR ADJOINT

Assurance

La croissance extrêmement rapide des affaires a suscité la création d'un poste clé de gestion au sein d'une des plus grandes sociétés au monde d'assurance contre l'incendie et les risques divers. Chargé de la surveillance de vingt-quatre personnes, le directeur adjoint aura la responsabilité d'orienter et de contrôler cette croissance dans le service des assurances individuelles. Ce poste de "commandant en second" offre au titulaire qualifié des possibilités illimitées d'avancement. Lieu de travail: Montréal.

La personne que nous recherchons est parfaitement bilingue, connaît assez bien l'examen des risques et possède environ cinq années d'expérience en assurance ou dans un secteur financier connexe. De formation solide, le candidat choisi sera un administrateur d'élite qui sait maximiser les profits, promouvoir l'avancement du personnel et diriger l'évolution. Jeune et dynamique, il voit dans ce poste une occasion unique de se faire une carrière passionnante dans un secteur en pleine expansion.

Vous référant au dossier 45-11-512, veuillez adresser votre demande à  
Lorraine Kucharsky, Suite 835, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

**P. S. ROSS ET ASSOCIES**  
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.



## Port de Montréal

Le port de Montréal, l'un des plus importants du réseau des grands ports canadiens d'un océan à l'autre et sous la gestion du Conseil des ports nationaux, société de la Couronne, se cherche un DIRECTEUR DES FINANCES.

**FONCTION** Développement et administration de la planification et du contrôle des finances, ainsi que de la programmation et de la systématisation des budgets; responsabilité entière des services de comptabilité; participation aux décisions financières de la haute direction; collaboration à la gestion du port.

**QUALIFICATIONS** Expérience professionnelle en comptabilité ou formation universitaire correspondante, de préférence en combinaison avec une maîtrise en administration des affaires. Environ dix années d'affectation responsable à la gestion pratique des finances et à la direction. Vaste expérience pratique des systèmes informatiques de traitement des données de gestion. Bilinguisme essentiel (français et anglais).

**SALAIRE** La question salariale reste sujette à la discussion. Le poste devrait toutefois intéresser les personnes, au revenu actuel d'environ \$22,000 par année, qui cherchent de l'avancement.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum, avant le 12 juillet, à:

Monsieur N. Beshwaty  
directeur du port  
conseil des ports nationaux  
édifice du port de Montréal  
Cité du Havre  
Montréal (Québec)  
H3C 3R5  
Tél.: (514) 283-7042

avec copie conforme à:

M. R. L. Meyer  
Directeur de l'Administration  
Conseil des Ports Nationaux  
Siège Social  
330 rue Sparks  
Place de Ville  
Édifice Transports Canada  
Ottawa, Ont. K1A 0N6



Fonction publique  
Canada

Public Service  
Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

## TECHNICIENS, LABORATOIRES D'HÔPITAL BIOCHIMIE, MICROBIOLOGIE, HÉMATOLOGIE

**FONCTIONS:** Sur directives, s'acquitter de tâches diverses, de nature régulière mais complexe, y compris des épreuves hématologiques, cliniques et bactériologiques; préparer des produits chimiques, des colorants et des milieux pour usage dans le laboratoire; prélever des échantillons de sang et d'autres échantillons; après constatations, signaler les déficiences dans le fonctionnement du matériel, les imperfections évidentes des spécimens qui servent aux épreuves ainsi que les erreurs évidentes dans le résultat des épreuves; préparer les rapports pertinents et tenir des registres des travaux accomplis; remplir au besoin d'autres fonctions connexes.

**QUALITÉS:** Inscription R.T. dans l'Association Canadienne des technologues de laboratoire ou l'équivalent en fait d'expérience et de compétence et au moins un (1) an d'expérience satisfaisante de nature générale ou spécialisée dans un laboratoire d'hôpital.

OU

\$8,771. - \$9,898.

Grade universitaire sanctionnant un cours reconnu en technologie de laboratoire, en une ou plusieurs des disciplines de laboratoire médical, en biologie ou en chimie y compris l'hématologie.

ET

Aptitude avérée à accomplir avec une exactitude constante les épreuves et les procédés que comporte l'emploi en cause, aptitude à préparer des rapports d'ensemble; qualités personnelles appropriées et bonne santé.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS MONTRÉAL, QUÉ.

**EXIGENCES LINGUISTIQUES:** Pour certains postes, la connaissance du français ou de l'anglais est essentielle. Pour d'autres, la connaissance du français et de l'anglais est essentielle. Dans ce dernier cas, ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés, afin de satisfaire aux exigences linguistiques du poste, à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez communiquer avec Monsieur Pierre Lajeunesse, jeudi le 27 juin 1974, au numéro de téléphone 283-5779.

## LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR demande

### UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Critères d'admissibilité:**

- Un diplôme universitaire de 1er cycle (ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
- Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.
- Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 de cadre (directeur de service).

**Salaire:**

— Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

**Modalités du concours:**

— Faire parvenir votre "curriculum vitae" avant le 12 juillet 1974.

Secrétaire Général,  
80, rue Meilleur,  
Repentigny, P. Qué.

N.B. Votre "curriculum vitae" doit être accompagné d'un certificat médical ainsi qu'une recommandation de votre dernier employeur.

**POSTE OUVERT:**

### PRINCIPAL

**ÉCOLE ET CLIENTÈLE PRÉVUE:**

Sainte-Marie

635 élèves (Maternelle à 5e année)

**ATTRIBUTIONS OU EXIGENCES DE LA FONCTION:**

- 1- Sous l'autorité du directeur général, assumer l'entière responsabilité de son école.
- 2- Organiser son école, du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel.
- 3- Assumer la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et règlements de la commission.
- 4- Assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.
- 5- Diriger l'équipe de gestion de son école, et participer à l'équipe de gestion des directions d'école de la commission.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:**

- 1- Autorisation personnelle permanente d'enseigner.
- 2- Formation exigeant au moins 15 années de scolarité.
- 3- Aptitudes réelles à l'animation d'équipes de travail, particulièrement en regard des questions d'ordre pédagogique.
- 4- Expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- 5- Expérience de cinq (5) ans comme enseignant, dont au moins trois (3) au niveau élémentaire.

**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES:**

Conformément à la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Tout candidat intéressé doit postuler avant le 8 juillet 1974 à 16:00 heures, en faisant parvenir son curriculum vitae à:

Monsieur Louis P. Fournier,  
Directeur du personnel  
1125, rue Cadieux  
St-Bruno, Québec J3V-2Z5

## LA COMMISSION SCOLAIRE MONT-FORT

### POSTE OUVERT: PRINCIPAL-ADJOINT (2)

**ATTRIBUTIONS OU EXIGENCES DE LA FONCTION**

1. Sous l'autorité du directeur de l'école, assister ce dernier et assumer la responsabilité d'un ou de plusieurs secteurs d'activités de l'école.
2. Sous la responsabilité du directeur de l'école et à la demande de ce dernier, le remplacer et remplir une partie ou l'ensemble de ses fonctions.
3. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur de l'école, assumer les fonctions et responsabilités de ce dernier, sous l'autorité du directeur général.
4. Faire partie de l'équipe de gestion de l'école.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

1. Autorisation personnelle permanente d'enseigner.
2. Formation exigeant au moins 15 années de scolarité.
3. Aptitudes réelles à l'animation d'équipes de travail particulièrement en regard des questions d'ordre pédagogique.
4. Expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
5. Expérience de cinq (5) ans comme enseignant, dont au moins trois (3) au niveau élémentaire.

**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**

Conformément à la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation.

Tout candidat intéressé doit postuler avant le 27 juin 1974 à 17:00 heures en faisant parvenir son curriculum vitae à:

Monsieur Louis P. Fournier  
Directeur du Personnel  
1125, rue Cadieux  
St-Bruno, Québec  
J3V-2Z5

## CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING

North Bay, Ontario

École Secondaire Franco-Cité  
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEUR de:

- English
- Français
- Sténographie simplifiée (Pitman)
- Initiation au travail (matières académiques, cours de 2 ans et cours réguliers.)

pour septembre 1974.

M. D. Laflleur, directeur,  
Tél.: Bureau (705) 753-1510  
Rés. (705) 753-0587



ALGONQUIN

recherche un

ANIMATEUR SOCIAL

**Fonctions et responsabilités:**

Le titulaire du poste devra stimuler la participation des citoyens de la basse-ville à la planification continue du programme de rénovation urbaine dans ce secteur. Un comité conjoint formé du comité de Réveil de la basse-ville et du Collège Algonquin sera responsable du travail de l'animateur.

L'animateur verra à assurer le lien entre les fonctionnaires municipaux les contribuables et le comité de citoyens. Il aidera le comité de citoyens à représenter une plus grande proportion de la population et à être plus efficace.

**Exigences minimums:**

Les candidats doivent posséder une expérience pratique du travail d'animation sociale ou de développement communautaire, connaître le milieu et les citoyens de la basse-ville d'Ottawa. Le bilinguisme est de rigueur.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au

Service du personnel  
1385, avenue Woodroffe  
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

au plus tard le 5 juillet 1974

CONCOURS No 182-74

## ANALYSTE EN INFORMATIQUE

**Fonctions:**

Effectuer des travaux d'analyse informatique: modes de traitement, structures de fichiers, ordigrammes des systèmes, spécifications des programmes, documentation, etc. . . .

Utiliser un ordinateur de grande capacité en traitements par lots et en télécommunication, pour des applications de gestion administratives.

Connaissance pratique des systèmes d'exploitation sur disques et du COBOL.

**Qualifications:**

Diplôme universitaire ou diplôme d'études collégiales dans une discipline connexe aux fonctions. Toute formation jugée équivalente sera également considérée. Au moins 3 ans d'expérience en analyse informatique. Salaire à déterminer selon les qualifications et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 2343  
Le Devoir

## COMMISSION SCOLAIRE D'AMOS

412, 3e Avenue est, Amos  
OFFRE D'EMPLOI

### Directeur des services financiers

La Commission scolaire d'Amos est à la recherche d'un directeur des services financiers.

**ATTRIBUTIONS:**

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances de la commission scolaire.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**

Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.

Huit années d'expérience pertinente dont au moins trois dans des fonctions administratives équivalentes.

Les personnes intéressées devront adresser leur demande écrite, cachetée et libellée des mots: Application directeur financier; et fournir leur curriculum vitae au plus tard le 8 juillet 1974 à 16 h 30 à

M. Rodolphe Corriveau  
Directeur général  
Commission scolaire d'Amos  
412, 3e avenue est, AMOS (Abitibi)

# Althea Gibson et JoAnne Carner, deux remarquables championnes

par Marc Thibeault

Althea Gibson a 46 ans et mesure 5 pieds et 10 pouces et vous savez qu'elle a été un des grands noms du tennis féminin. La voici au club Candiac comme golfeuse professionnelle et elle a tout fait, large sourire aux lèvres, d'impressionner les quelques journalistes qui l'entourent. Elle a, à très juste titre, l'allure d'une grande championne. Elle est la première et la seule Noire à avoir gagné le prestigieux tournoi de Wimbledon ainsi que celui de Forest Hills et elle le fit deux ans d'affilée en 1957 et 1958, ce qui lui valut, les deux fois, d'être choisie "l'athlète féminin de l'année".

Comment a-t-elle pu passer du tennis au golf? "Simplement parce que j'avais besoin d'argent et que le tennis dans ce temps-là ne payait rien", répond-t-elle avec franchise avant d'ajouter en souriant: "Qu'est-ce que j'aurais gagné au tennis durant mes bonnes années si ce sport avait été alors aussi riche que maintenant?"

Comme Noire et comme championne de Wimbledon, Forest Hills, France (elle fut "un soupon de français") et ainsi de suite, elle serait vite devenue millionnaire. "Mes revenus maintenant sont ceux que je retire du Valley View Racquet Club de Northvale, N.J., où je suis directrice et actionnaire, de la vente de mon livre, et d'une nouvelle compagnie appelée Vanguard Sports à Newark qui s'intéresse aux jeunes athlètes et dont une des principales intéressées est Wilma Rudolph, l'ancienne championne de la course à pieds... Il y a aussi une compagnie, également financée par des Noirs qui doit filmer ma vie. Mais je n'ai guère de détails encore à propos de ce projet".

Son livre, intitulé "I always wanted to be somebody", fut écrit en 1958. Jusqu'ici, on a vendu plus d'un million d'exemplaires.

L'an dernier, après 7 ans de mariage, Althea divorça. Elle n'a pas d'enfants.

"Je n'ai joué que dans quatre tournois de golf à l'année à cause du lancement de notre club de tennis. Mais je suis plus de cette année et le tournoi de cette semaine sera mon quatrième cette saison... et comme j'aimerais le gagner".

Elle imiterait du coup l'exemple de gens comme Charles Sifford, Pete Brown et, plus récemment, Lee Elder. Elle fut d'ailleurs la toute première Noire à être admise au circuit de la LPGA. Une autre, Renee Powell, en fait aussi partie maintenant (elle est également à Candiac cette semaine).

Althea Gibson devient professionnelle en 1959 et 1960 alors qu'elle fit partie de la troupe des Globe Trotters de Harlem, les as du ballon-panier. Elle jouait un match hors-concours de tennis à la mi-temps. C'est en 1963 qu'elle se tourna vers le golf.

"C'est un sport qui demande plus d'exactitude que le tennis et ce ne fut pas facile au début. Mais je crois que j'aurais aussi bien réussi au golf qu'au tennis si j'avais commencé plus jeune. Il faut penser qu'on est championne, un point c'est tout... et je le pense tout le temps", ajoute-t-elle en souriant généreusement.

Et personne ne le lui reprochera.

### JoAnne Carner

JoAnne Carner, 35 ans, se présente à la tente de la presse et vous vous demandez si elle est la même jeune femme qui, cinq fois déjà et sous son nom de jeune fille (Gundersen), gagna le championnat amateur des Etats-Unis (1957, 1960, 1962, 1966 et 1968). C'est qu'elle était alors (et après) plutôt rondelette. La voilà mince, grande, menue... ce qui lui a valu d'avoir déjà gagné en 1974 pas moins de trois tournois, dont deux d'affilée, le tournoi-invitation Bluegrass de \$35,000 à Louisville et la classique Hoosier de \$35,000 à Plymouth, Indiana. Deux semaines plus tard, elle remporta les honneurs de la classique Desert Inn de \$100,000 à Las Vegas.

Bref, elle a perdu 28 livres depuis le début de l'année. "J'habitais 18 ans en janvier dernier. J'habitais maintenant 12 ans et j'espère descendre à 10. Mon secret? Un seul repas par jour, le soir... et deux à trois paquets de cigarettes par jour. J'avais arrêté de fumer il y a 6 ans et mon poids augmenta de 35 livres dans le temps de le dire. Je prends aussi des vitamines".

Comment a-t-elle pu passer du tennis au golf? "Simplement parce que j'avais besoin d'argent et que le tennis dans ce temps-là ne payait rien", répond-t-elle avec franchise avant d'ajouter en souriant: "Qu'est-ce que j'aurais gagné au tennis durant mes bonnes années si ce sport avait été alors aussi riche que maintenant?"



Avant cette saison, la blonde JoAnne avait gagné 3 tournois depuis ses débuts professionnels en 1970. Elle a doublé ce total après seulement 12 tournois cette année et elle est parmi les favorites pour gagner la classique Peter Jackson de la fin de semaine.

JoAnne voyage dans une roulotte avec son mari, la roulotte étant décorée de deux motocyclettes dont ils se servent pour magasinier ou se promener dans les villes qu'il visitent.

"Mon mari, Don, est mon gérant pour la bonne raison que je ne comprends rien à l'argent... et depuis que j'ai maigri, il peut maintenant me prendre dans ses bras", ajoute-t-elle à l'air coquin.

Comment cette proette qui a des coups de départ de 270 verges ("je frappe aussi une balle haute, ce qui me permet de couper les coins des jambes de chien") explique-t-elle ses récents succès?

"J'ai pris des leçons de Gardner Dickinson et, sur le plan psychologique, du gérant de baseball Billy Martin, qui est l'ami d'amis que nous avons en Floride. Comme votre Jocelyne Bourassa le vit depuis quelque temps, j'ai eu des moments où je ne savais pas au juste ce qui n'allait pas. Mon allent ascendant était trop vertical et je frappais la balle en tirant vers la gauche. Cela a duré plus de trois ans ce qui est long. Dickinson a réglé mon problème mécaniquement. Quant à Martin, il m'a fait savoir que j'avais cessé d'être une athlète agressive comme je l'avais déjà été, surtout comme golfeuse amateur. Il m'a dit que je craignais tellement d'avoir du trouble que j'en avais. J'ai donc écouté Dickinson, je me suis mise à maigrir et j'ai recommencé à jouer du golf agressif".

Cela, de toute évidence, a très bien réussi.

## Bob Bailey réussit un grand chelem

# Steve Renko blanchit les Phillies 5-0

Le lanceur droitier Steve Renko n'a alloué qu'un coup sûr et le voltigeur de gauche Bob Bailey a claqué le sixième grand chelem de sa carrière dans les majeures à la sixième manche, hier soir, pour conduire les Expos de Montréal à une victoire de 5-0 contre les Phillies de Philadelphie dans une rencontre disputée devant 18,122 spectateurs au stade du parc Jarry.

Renko, dont la dernière victoire remontait au 10 juin, a tenu ses adversaires en échec jusqu'à ce que Dave Cash réussisse un simple après un retrait à la sixième manche.

Il a retiré trois frappeurs au bâton, a accordé cinq buts sur balles et a effectué deux lancers erratiques. Sa fiche est maintenant de 5-7.

Larry Lintz a déclenché une poussée de cinq points à la sixième sur un simple dans la gauche. Il a atteint le troisième but sur un simple de Willie Davis et, après le retrait sur trois prises de Ken Singleton, Ron Fairly a obtenu un but sur balles. Bailey a suivi avec son septième circuit de la saison.

Dick Ruthven, qui a subi sa sixième défaite de l'année, a été remplacé par Frank Linzy après avoir concédé un but sur balles à Barry Foote et un simple à Renko. Ron Hunt a accueilli Linzy avec un simple d'un point et Lintz a obtenu un but sur balles avant que Davis ne soit retiré sur un roulant au champ intérieur par le lanceur de relève gaucher Pete Richert.

Il s'agissait pour Renko d'un troisième match d'un coup sûr en six saisons dans les majeures. Il avait déjà réussi l'exploit contre les Phillies le 9 juillet 1971 et contre les Giants le 6 juin de la même année.

Avant le match, le directeur-gérant Jim Fanning a annoncé que l'équipe avait rappelé le jeune lanceur Dennis Blair des Blues de Memphis.

Agé de 20 ans, Blair a commencé la saison à Memphis

mais s'est joint une première fois aux Expos le 26 mai dernier. Il fut toutefois retourné aux Blues le 14 juin.

Renko a claqué le sixième grand chelem de sa carrière dans les majeures à la sixième manche, hier soir, pour conduire les Expos de Montréal à une victoire de 5-0 contre les Phillies de Philadelphie dans une rencontre disputée devant 18,122 spectateurs au stade du parc Jarry.

Renko, dont la dernière victoire remontait au 10 juin, a tenu ses adversaires en échec jusqu'à ce que Dave Cash réussisse un simple après un retrait à la sixième manche.

Il a retiré trois frappeurs au bâton, a accordé cinq buts sur balles et a effectué deux lancers erratiques. Sa fiche est maintenant de 5-7.

Larry Lintz a déclenché une poussée de cinq points à la sixième sur un simple dans la gauche. Il a atteint le troisième but sur un simple de Willie Davis et, après le retrait sur trois prises de Ken Singleton, Ron Fairly a obtenu un but sur balles. Bailey a suivi avec son septième circuit de la saison.

Dick Ruthven, qui a subi sa sixième défaite de l'année, a été remplacé par Frank Linzy après avoir concédé un but sur balles à Barry Foote et un simple à Renko. Ron Hunt a accueilli Linzy avec un simple d'un point et Lintz a obtenu un but sur balles avant que Davis ne soit retiré sur un roulant au champ intérieur par le lanceur de relève gaucher Pete Richert.

Il s'agissait pour Renko d'un troisième match d'un coup sûr en six saisons dans les majeures. Il avait déjà réussi l'exploit contre les Phillies le 9 juillet 1971 et contre les Giants le 6 juin de la même année.

Avant le match, le directeur-gérant Jim Fanning a annoncé que l'équipe avait rappelé le jeune lanceur Dennis Blair des Blues de Memphis.

Agé de 20 ans, Blair a commencé la saison à Memphis

mais s'est joint une première fois aux Expos le 26 mai dernier. Il fut toutefois retourné aux Blues le 14 juin.

Renko a claqué le sixième grand chelem de sa carrière dans les majeures à la sixième manche, hier soir, pour conduire les Expos de Montréal à une victoire de 5-0 contre les Phillies de Philadelphie dans une rencontre disputée devant 18,122 spectateurs au stade du parc Jarry.

Renko, dont la dernière victoire remontait au 10 juin, a tenu ses adversaires en échec jusqu'à ce que Dave Cash réussisse un simple après un retrait à la sixième manche.

Il a retiré trois frappeurs au bâton, a accordé cinq buts sur balles et a effectué deux lancers erratiques. Sa fiche est maintenant de 5-7.

Larry Lintz a déclenché une poussée de cinq points à la sixième sur un simple dans la gauche. Il a atteint le troisième but sur un simple de Willie Davis et, après le retrait sur trois prises de Ken Singleton, Ron Fairly a obtenu un but sur balles. Bailey a suivi avec son septième circuit de la saison.

Dick Ruthven, qui a subi sa sixième défaite de l'année, a été remplacé par Frank Linzy après avoir concédé un but sur balles à Barry Foote et un simple à Renko. Ron Hunt a accueilli Linzy avec un simple d'un point et Lintz a obtenu un but sur balles avant que Davis ne soit retiré sur un roulant au champ intérieur par le lanceur de relève gaucher Pete Richert.

Il s'agissait pour Renko d'un troisième match d'un coup sûr en six saisons dans les majeures. Il avait déjà réussi l'exploit contre les Phillies le 9 juillet 1971 et contre les Giants le 6 juin de la même année.

Avant le match, le directeur-gérant Jim Fanning a annoncé que l'équipe avait rappelé le jeune lanceur Dennis Blair des Blues de Memphis.

Agé de 20 ans, Blair a commencé la saison à Memphis

mais s'est joint une première fois aux Expos le 26 mai dernier. Il fut toutefois retourné aux Blues le 14 juin.

Renko a claqué le sixième grand chelem de sa carrière dans les majeures à la sixième manche, hier soir, pour conduire les Expos de Montréal à une victoire de 5-0 contre les Phillies de Philadelphie dans une rencontre disputée devant 18,122 spectateurs au stade du parc Jarry.

Renko, dont la dernière victoire remontait au 10 juin, a tenu ses adversaires en échec jusqu'à ce que Dave Cash réussisse un simple après un retrait à la sixième manche.

Il a retiré trois frappeurs au bâton, a accordé cinq buts sur balles et a effectué deux lancers erratiques. Sa fiche est maintenant de 5-7.

Larry Lintz a déclenché une poussée de cinq points à la sixième sur un simple dans la gauche. Il a atteint le troisième but sur un simple de Willie Davis et, après le retrait sur trois prises de Ken Singleton, Ron Fairly a obtenu un but sur balles. Bailey a suivi avec son septième circuit de la saison.

Dick Ruthven, qui a subi sa sixième défaite de l'année, a été remplacé par Frank Linzy après avoir concédé un but sur balles à Barry Foote et un simple à Renko. Ron Hunt a accueilli Linzy avec un simple d'un point et Lintz a obtenu un but sur balles avant que Davis ne soit retiré sur un roulant au champ intérieur par le lanceur de relève gaucher Pete Richert.

Il s'agissait pour Renko d'un troisième match d'un coup sûr en six saisons dans les majeures. Il avait déjà réussi l'exploit contre les Phillies le 9 juillet 1971 et contre les Giants le 6 juin de la même année.

Avant le match, le directeur-gérant Jim Fanning a annoncé que l'équipe avait rappelé le jeune lanceur Dennis Blair des Blues de Memphis.

Agé de 20 ans, Blair a commencé la saison à Memphis

mais s'est joint une première fois aux Expos le 26 mai dernier. Il fut toutefois retourné aux Blues le 14 juin.

Renko a claqué le sixième grand chelem de sa carrière dans les majeures à la sixième manche, hier soir, pour conduire les Expos de Montréal à une victoire de 5-0 contre les Phillies de Philadelphie dans une rencontre disputée devant 18,122 spectateurs au stade du parc Jarry.

Renko, dont la dernière victoire remontait au 10 juin, a tenu ses adversaires en échec jusqu'à ce que Dave Cash réussisse un simple après un retrait à la sixième manche.

Il a retiré trois frappeurs au bâton, a accordé cinq buts sur balles et a effectué deux lancers erratiques. Sa fiche est maintenant de 5-7.

Larry Lintz a déclenché une poussée de cinq points à la sixième sur un simple dans la gauche. Il a atteint le troisième but sur un simple de Willie Davis et, après le retrait sur trois prises de Ken Singleton, Ron Fairly a obtenu un but sur balles. Bailey a suivi avec son septième circuit de la saison.

Dick Ruthven, qui a subi sa sixième défaite de l'année, a été remplacé par Frank Linzy après avoir concédé un but sur balles à Barry Foote et un simple à Renko. Ron Hunt a accueilli Linzy avec un simple d'un point et Lintz a obtenu un but sur balles avant que Davis ne soit retiré sur un roulant au champ intérieur par le lanceur de relève gaucher Pete Richert.

Il s'agissait pour Renko d'un troisième match d'un coup sûr en six saisons dans les majeures. Il avait déjà réussi l'exploit contre les Phillies le 9 juillet 1971 et contre les Giants le 6 juin de la même année.

Avant le match, le directeur-gérant Jim Fanning a annoncé que l'équipe avait rappelé le jeune lanceur Dennis Blair des Blues de Memphis.

Agé de 20 ans, Blair a commencé la saison à Memphis

## baseball

### Ligue Nationale

**Lundi**  
Philadelphie 8, Montréal 2  
St-Louis 3-4, Pittsburgh 1-0  
Houston 6, Cincinnati 1  
Atlanta 4, Los Angeles 3  
New York 4, Chicago 2  
San Diego 2, San Francisco 1

### Aujourd'hui

New York, Seaver (4-6) à Chicago, Stone (2-1), 14h30.  
Atlanta, Morton (9-6) à Los Angeles, Sutton (6-6), 16h15.  
Pittsburgh, Rooker (3-6) à St-Louis, Siebert (7-4), 20h30.  
Philadelphie, Carlton (9-5) à Montréal, Rogers (7-8), 20h 05.  
Cincinnati, Norman (6-5) à San Francisco, Wilson (3-4), 20h 35.  
San Francisco, Bradley (6-7) ou Barr (4-3) à San Diego, Greif (2-10), 22h30.

### Les meneurs

Garr, Atl.	288	107	372
R. Smith, StL.	209	77	368
Gross, Htn.	221	77	348
Garvey, LA.	288	94	326
Brook, StL.	253	82	324
Grubbs, SD.	218	70	321
Buckner, LA.	231	74	320
Schmidt, Phi.	235	75	319
D. Cash, Phi.	289	92	318
Maddox, SF.	280	89	318

### Circuits

Wynn, Los Angeles, 19;  
Schmidt, Philadelphie, 17; Ceno, Houston, 15; Garvey, Los Angeles, 14; Bench, Cincinnati, 13.

### Points produits

Garvey, Los Angeles, 57; Wynn, Los Angeles, 57; Ceno, Houston, 55; Schmidt, Philadelphie, 53; R. Smith, St. Louis, 51; Cey, Los Angeles, 51.

### Lanceurs (6 décisions)

John, Los Angeles, 10-2, .833; Capra, Atlanta, 8-2, 800; Messersmith, Los Angeles, 7-2, .778; McGlothen, St. Louis, 10-3, .769; Hough, Los Angeles, 6-2, .750; Hardy, San Die-

### Ligue Américaine

**Lundi**  
Baltimore 3, Detroit 1  
Boston 9, Milwaukee 0  
Cleveland 10, New York 3  
Chicago 3, Kansas City 1  
Minnesota 8, Texas 4  
Oakland 11, Californie 3

### Hier

Detroit 2, Baltimore 0  
Texas 7, Minnesota 8  
Milwaukee à Boston, remis  
Cleveland à New York, remis  
Chicago à Kansas City, Californie à Oakland

### Aujourd'hui

Cleveland, J. Perry (5-6) à New York, Tidrow (5-7), 14h.  
Milwaukee, Slaton (7-8) à Boston, Moret (1-1), 15h30.  
Californie, Ryan (9-6) à Oakland, Holtzman (8-8), 16h 30.  
Detroit, Fryman (3-3) à Baltimore, Grimley (8-7), 19h 30.  
Chicago, Kaat (7-6) à Kansas City, Spittorff (7-7), 20h30.  
Minnesota, Albury (2-7) à Texas, Bibby (10-9), 21h.

### Les meneurs

Carew, Min.	252	98	389
R. Jackson, Oak. <td>211</td> <td>75</td> <td>355</td>	211	75	355
B. Robinson, Bal. <td>238</td> <td>77</td> <td>324</td>	238	77	324
Randle, Tex. <td>205</td> <td>66</td> <td>322</td>	205	66	322
Ystrzmski, Bsn. <td>231</td> <td>74</td> <td>320</td>	231	74	320
McRae, KC. <td>217</td> <td>69</td> <td>318</td>	217	69	318
Brohamer, Cle. <td>165</td> <td>52</td> <td>315</td>	165	52	315
Fisk, Bsn. <td>176</td> <td>55</td> <td>313</td>	176	55	313
Braun, Min. <td>189</td> <td>58</td> <td>307</td>	189	58	307
W. Horton, Det. <td>212</td> <td>65</td> <td>307</td>	212	65	307

### Circuits

D. Allen, Chicago, 16; Mayberry, Kansas City, 16; W. Horton, Detroit, 15; R. Jackson, Oakland, 15; Briggs, Milwaukee, 13; Burroughs, Texas, 13.

### Points produits

Burroughs, Texas, 62; Rudi, Oakland, 51; Briggs, Milwaukee, 47; Mayberry, Kansas City, 47; D. Allen, Chicago, 46.

### Lanceurs (7 décisions)

G. Perry, Cleveland, 13-1, .929; Cuellar, Baltimore, 9-3, .750; Fingers, Oakland, 6-2, .750; Drago, Boston, 5-2, .714; Hiller, Detroit, 9-4, .692; Fitzmorris, Kansas City, 6-3, .667; Singer, Californie, 7-4, .636; Tiant, Boston, 10-6, .625.

### LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	37	32	.536	—
PHILADELPHIE	38	33	.535	—
MONTREAL	32	31	.508	2
CHICAGO	28	38	.424	7 1/2
PITTSBURGH	28	40	.412	8 1/2
NEW YORK	28	41	.406	9

### Section Ouest

LOS ANGELES <th>47</th> <th>24</th> <th>.662</th> <th>—</th>	47	24	.662	—
CINCINNATI	40	29	.580	6
ATLANTA	40	30	.571	6 1/2
HOUSTON	36	36	.500	11 1/2
SAN FRANCISCO	33	40	.452	15
SAN DIEGO	31	44	.413	18

### LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	40	28	.588	—
DETROIT	36	32	.529	4
CLEVELAND	34	33	.507	5 1/2
BALTIMORE	35	34	.507	5 1/2
NEW YORK	35	36	.493	6 1/2
MILWAUKEE	32	33	.492	6 1/2

### Section Ouest

OAKLAND <th>38</th> <th>32</th> <th>.543</th> <th>—</th>	38	32	.543	—
TEXAS	37	35	.514	2
CHICAGO	33	32	.508	2 1/2
KANSAS CITY	33	32	.498	3 1/2
CALIFORNIE	30	42	.417	9
MINNESOTA	28	40	.412	9

## Une seule absence parmi les 50 meilleures golfeuses

A cause du mauvais temps que nous avons connu ce printemps, le terrain du club de golf Candiac n'est pas en aussi bon état qu'on l'aurait espéré. Il est probable qu'on soit obligé de permettre aux concurrentes de jouer "positions choisies" durant le tournoi.

49 des 50 premières au classement 1974 des bouées du circuit professionnel féminin participent au tournoi de la fin de semaine. La seule absente est Chako Matsui qui était obligée de rentrer au Japon.

Les proettes qui ont gagné le plus d'argent jusqu'ici cette année sont Joanne Prentice, 41 ans, 55, 622.24; Jane Blalock 28 ans, à 53,187; Joanne Carner, 35 ans, 47,957; Sandra Haynie, 30 ans 44,086; et Carol Mann, 33 ans, 39,022. Les deux seules Canadiennes jouant régulièrement sur le circuit de la LPGA, soit Sandra Post et Jocelyne Bourassa, sont respectivement aux 15e et 45e rangs, la première avec des gains de 19,481 et la seconde avec 5,257. Si Sandra Post a pris part à 15 tournois jusqu'ici, Jocelyne Bourassa, elle, n'a joué que dans 10 compétitions.

Patty Berg, la remarquable championne de 56 ans, s'est retirée du tournoi à la dernière minute. On sait qu'elle est surtout et maintenant relationniste pour la compagnie Wilson. Ses fonctions l'obligent aussi à donner des cliniques et des causeries et on la dit formidable dans les deux rôles. Elle fut déjà choisie trois fois "athlète féminin de l'année" aux Etats-Unis par la PA et fut la première présidente de la LPGA lorsque l'association fut formée en 1948.

Elle a depuis gagné 41 tournois et amassé \$187,954.68 avant le lancement du circuit féminin professionnel. Elle avait gagné 42 autres tournois. En 1959, lors de l'Omniun Américain des femmes, elle joua une ronde — record de 64 qui ne fut abaissée qu'en 1964 alors que Mickey Wright joua 62.

Le cadet de Jocelyne Bourassa dans le tournoi de cette année sera Bob Descheneau, directeur des sports à l'Université Laval. Son cadet de l'année dernière, alors qu'elle gagna de façon sensationnelle, Mario Brisebois est aussi à Candiac. Mais comme journaliste de golf pour le Journal de Montréal.

DONNEZ UN COUP DE MAIN AUX JEUX DU QUÉBEC

VALLEYFIELD 1<sup>er</sup> au 11 août

# ACHETEZ inter-loto spéciale de juin

Plusieurs prix sont doublés  
Plus de 4,000 gagnants. Plus d'un million en prix.

TIRAGE 5 JUILLET

# CUTTY SARK

## SCOTCH WHISKY

Berry Bro't & Rudd L<sup>td</sup>  
London

Il est unique en son genre.

Distillé et Embouteillé en Ecosse.

toronto

Légère hausse

Les cours ont monté légèrement hier de la Bourse de Toronto. Ils avaient été à la baisse pendant les six dernières semaines. L'activité, bien que supérieure à celle de la veille, n'a pas été grande.

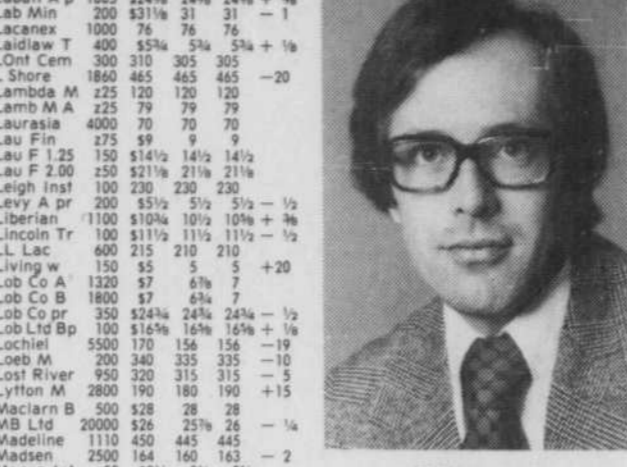
Neuf des parties constituantes de l'indice industriel résistent et six progressent. Les grands magasins et les banques y sont les plus grands perdants; les mines industrielles ainsi que les services publics y sont les plus grands gagnants.

Le virement se situe à 1.71 million d'actions d'une valeur totale de \$12.94 millions, au regard de 1.24 million d'actions d'une valeur totale de \$12.46 millions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Toronto, including sections for 'Industrielles', 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', and 'les devises'.

NOMINATION A LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND LIMITEE



JEAN A. ELIE, président et directeur général de la Compagnie de Papier Rolland, Limitée.

Lucien G. Rolland, président et directeur général de la Compagnie de Papier Rolland, Limitée, a le plaisir d'annoncer la nomination de Jean André Elie au poste de Secrétaire de la compagnie.

M. Elie est entré au service de la compagnie en 1968 et a occupé depuis plusieurs postes au siège social. En plus de ses nouvelles responsabilités, il est aussi directeur des services de mise en marché. M. Elie détient un M.B.A. de The University of Western Ontario et un B.C.L. de l'Université McGill. Il est également membre du Barreau de la Province de Québec.

montréal

Faible activité

Tous les compartiments ont fléchi hier à la Bourse de Montréal et l'activité y a été faible. Le virement se situe à 670.200 actions, contre 787.600 actions vendues.

Les pertes l'emportent sur les gains par 121 contre 63 alors que 75 valeurs demeurent inchangées.

CP Ltd., dont 26,625 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 3-0 et est tombée à 13. Ligniers Mines, dont 29,500 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote est restée inchangée, soit à \$1.60.

Les pétroles ont été mixtes. BP Canada recule de 1-4 et tombe à \$13 1/2. Dome Petroleum, de 1-4 et tombe à \$25. Pacific Petroleum, de 1-4 et tombe à \$19 1/2. Alors que Imperial Oil a \$26.34 monte de 3-4, Petrofina Canada à \$23, de 1-2, Pan Ocean Oil à \$10.3-4, de 1-8, Husky Oil à \$15.7-8, de 1-8 et PanCanadian Petroleum à \$9.1-4 reste inchangé.

Dans le secteur de la spéculation, Gold Rank Mines recule de 1-2 cent et tombe à 31 cents dans un virement de 24.600 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Montreal, including sections for 'Industrielles', 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', and 'les devises'.

indices de montréal

Table showing Montreal indices: Changelement -0.58, Industr. -1.32, Serv. publ. -1.96, Banques -0.82, Comb. Papiers -0.43.

indices de montréal

Table showing Montreal indices: Clôture 158.28, Sem. dern. 170.75, 1974 haut. 255.23, 1974 bas. 189.63.

indices de montréal

Table showing Montreal indices: High Volt 14.5, Home 16.26, Honeywell 11.22, Hantec 7.00, Hantec R 14.25, IBM 19.25, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92.

indices de montréal

Table showing Montreal indices: High Volt 14.5, Home 16.26, Honeywell 11.22, Hantec 7.00, Hantec R 14.25, IBM 19.25, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92.

new york

Net recesivement

Net redressement des cours hier à Wall Street où l'indice des industriels a terminé en hausse de plus de 12 points. L'activité — quelque supérieure à celle de la veille — est cependant demeurée faible.

Le marché, en hausse dès l'ouverture, s'est quelque peu tassé en milieu de séance avant de progresser à nouveau en fin de journée. La hausse enregistrée hier est considérée comme une réaction technique à la suite des baisses de la semaine dernière.

Les hausses les plus notables sont le fait des ordinateurs où IBM gagne 5-3 et de Burroughs 3-1/8, des chimiques où Dow avance de deux points, des pétroles où Exxon progresse de 1-1/8 et des pharmaceutiques. Les mécaniciens matériaux de construction et matériel de bureaux enregistrent également de bons gains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for New York, including sections for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'les devises'.

indices de new york

Table showing New York indices: Industr. 819.62, Serv. publ. 832.53, Banques 817.66, Comb. Papiers 828.85.

indices de new york

Table showing New York indices: Clôture 166.28, Sem. dern. 163.41, 1974 haut. 165.08, 1974 bas. 162.29.

indices de new york

Table showing New York indices: High Volt 14.5, Home 16.26, Honeywell 11.22, Hantec 7.00, Hantec R 14.25, IBM 19.25, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92.

indices de new york

Table showing New York indices: High Volt 14.5, Home 16.26, Honeywell 11.22, Hantec 7.00, Hantec R 14.25, IBM 19.25, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92.

les devises

Table of exchange rates for various currencies including African, German, Japanese, etc.

les devises

Table of exchange rates for various currencies including African, German, Japanese, etc.

les devises

Table of exchange rates for various currencies including African, German, Japanese, etc.

hors cote

Table of off-market stock prices for various companies.

hors cote

Table of off-market stock prices for various companies.

hors cote

Table of off-market stock prices for various companies.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices and performance.

indices de new york

Table showing New York indices: Industr. 819.62, Serv. publ. 832.53, Banques 817.66, Comb. Papiers 828.85.

indices de new york

Table showing New York indices: Clôture 166.28, Sem. dern. 163.41, 1974 haut. 165.08, 1974 bas. 162.29.

indices de new york

Table showing New York indices: High Volt 14.5, Home 16.26, Honeywell 11.22, Hantec 7.00, Hantec R 14.25, IBM 19.25, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92, Int'l Fin 4.92.

nomination au CN

Text regarding the nomination to the CN board.

indices de new york

Table showing New York indices: Industr. 819.62, Serv. publ. 832.53, Banques 817.66, Comb. Papiers 828.85.

## Sidbec: un déficit de \$8 millions mais... rien n'est perdu

Malgré le fait que la société sidérurgique Sidbec-Dosco ait enregistré au cours de l'exercice financier '73 une perte d'exploitation de \$8.8 millions, une perte nette de \$6.6 millions et un déficit de caisse de \$1 million (i.e. l'argent frais que l'on doit absolument emprunter pour boucler l'année), M. Gignac prévoit un point de retournement favorable en 1974 qui s'exprimera par "un surplus de caisse et une amélioration au chapitre des pertes et profits."

Dans le rapport annuel de la société rendu public hier, on note que le président de Sidbec-Dosco a toutes les raisons d'être optimiste cette fois: d'une part le déficit de caisse a régressé de \$6.8 millions qu'il était en 1971 à un million en 1973 et d'autre part le taux de progression, des ventes a été lourdement ralenti au cours de l'année par deux arrêts majeurs de la production: un débrayage total des quatre usines en avril-mai et un arrêt de travail de dix jours à Contrecoeur au mois d'octobre.

En tenant compte du fait que Sidbec-Dosco a haussé ses ventes de 20% en 1973 (\$141,353,000 de ventes auxquelles il faut toutefois dégonfler un 8% d'inflation) et que les économies d'échelle qui accompagnent l'intégration progressive de ses différentes opérations industrielles devraient apparaître à son prochain bilan, il est fort probable que le vœu de M. Gignac se réalisera: Sidbec-Dosco montrera un surplus de caisse en 1974.

Cette réalité plus comptable qu'économique implique que pour la première fois de son histoire, Sidbec-Dosco se dirige vers un début d'auto-financement à même ses profits. Ceci sera d'autant attendu que les états consolidés de la compagnie montrent que le loyer des intérêts a atteint \$9.9 millions en 1973, une avance de 25% sur 1972.

"Seule la solidité déjà établie grâce aux investissements de la Phase II, qui ont considérablement augmenté la quantité, la qualité et la variété de notre production, explique pourquoi tant de facteurs défavorables n'ont pas produit d'effets encore plus négatifs sur nos résultats financiers," dit le rapport.

Vers la fin de l'année, la société a mis au point tous les éléments de la Phase II, deuxième phase du programme d'expansion qui fera de Sidbec "une sidérurgie intégrée, c'est-à-dire capable d'extraire, de concentrer et de réduire son propre minerai de fer avant de le fondre et de le transformer en produits finis".

Ce programme comprend l'agrandissement de l'usine de réduction de Contrecoeur dont la capacité sera portée de 350,000 à un million de tonnes par année. Il nécessitera un déboursé de \$273 millions.

Elle comprend aussi la participation majoritaire de Sidbec dans la mine Fire Lake, à 160 milles au nord de Port-Cartier. De concert avec des co-investisseurs, dont le principal est la Compagnie Minière Québec Cartier, propriétaire de la mine, Sidbec participera à la construction à Port-Cartier d'une usine de bouletage qui produira environ six millions de tonnes de boulettes oxydées.

La Phase II entrera en vigueur aussitôt que la loi de Sidbec aura été modifiée, ce qui "devrait se produire".

Enfin, en ce qui concerne les filiales Férué, elle est responsable de tous les achats de ferrailles et, en mai 1974 elle a commencé à faire la préparation de certaines ferrailles lourdes mais c'est seulement vers la fin de l'année ou au début de 1975, alors que tous les équipements seront installés et en marche, qu'elle pourra produire à plein rendement.

# Au Québec, 90.5% des grosses compagnies font appel à des comptables anglophones

par **Gérald Leblanc**

QUEBEC — Au Québec, les chiffres des grosses compagnies ne sont ni arabes, ni romains, mais bien anglais puisque seuls les cabinets de comptables anglophones peuvent en assurer la vérification.

C'est en effet ce que démontre un relevé des vérificateurs employés par les 105 plus grosses compagnies du Québec. Le DEVOIR a obtenu copie de cet inventaire préparé par la Chambre de commerce de Montréal.

Des 105 compagnies analysées, 95 ont été vérifiées par des cabinets anglophones, tandis que 10 (seulement 9.5%) l'étaient par des francophones.

Parmi ces compagnies, 73 publient des rapports annuels. De ces firmes, 64 ont des vérificateurs anglophones, qui ont examiné des actifs de \$133,36 milliards. Examinées par des vérificateurs francophones, les sept autres ne comptent qu'un actif total de \$6.94 milliards (soit 5.8% de l'ensemble des actifs vérifiés).

Le relevé démontre de plus que seules les compagnies contrôlées par des francophones (Mouvement Desjardins, Paquet Inc., Forano Ltée, Bombardier, Marine Industrie, BCN, Banque Provinciale, Québec Téléphone, Miron) font affaires avec des cabinets de comptables francophones.

Une seule ombre au tableau du patriotisme de ces firmes francophones: Les gâteaux Vachon Inc., contrôlé par le Mouvement Desjardins, confie la vérification de leurs comptes à Price Waterhouse & Co.

Effectué au printemps 1974, ce relevé constitue en fait une annexe au "Document de travail confidentiel", présenté au premier ministre du Québec, par la Chambre de commerce de Montréal, le premier avril 1974.

A partir d'un relevé du personnel de direction des 105 plus grandes entreprises du Québec (800 employés et plus), ce document confidentiel, dévoilé le 9 mai dans le quotidien La Presse, démontre l'absence à peu près totale des francophones à la direction des grosses compagnies.

Le taux de francophones aux cinq premiers rangs de la direction de ces entreprises n'est que de 18%. De plus on atteint ce pourcentage que grâce à l'apport des 12 entreprises contrôlées par des francophones, lesquelles embauchent 95% des hauts cadres francophones. Dans les 93 autres entreprises, on ne retrouve que 7% de francophones à la haute direction.

Le directeur général de la Chambre de commerce de Montréal, M. Pierre Shoomer, déclarait, hier, au DEVOIR, que l'annexe sur les vérificateurs démontre que, non seulement l'entreprise elle-même, mais également les services professionnels qu'elle utilise échappent aux francophones.

La Chambre de commerce a choisi les vérificateurs-comptables parce qu'il est pos-

sible de constater leur appartenance ethnique. M. Shoomer estime qu'il serait possible d'arriver aux mêmes conclusions, dans les autres secteurs (consultants en gestion, ingé-

niers-conseil, avocats) si les données étaient disponibles.

A titre d'exemple, il mentionne le cas d'un vice-président (francophone) d'une grosse compagnie (anglophone)

ayant décidé de rompre la tradition, en faisant appel à un bureau d'avocats francophones pour son contentieux.

Un appel des grands patrons de Toronto le rappelait vite à

la raison, en lui faisant comprendre qu'il ne fallait pas briser si cavalièrement une longue tradition.

Bref, le relevé de la Chambre de Commerce sur les vé-

rificateurs démontre que les grosses compagnies, même avec leur siège social à Montréal, font appel exclusivement à des professionnels anglophones.

## À l'UQAM

# Nouveau programme en sciences comptables

par **Michel Guénard**

Dès la rentrée automnale, l'Université du Québec à Montréal et les autres constituantes du réseau de l'Université du Québec offriront aux étudiants un nouveau programme qui conduira au certificat en sciences comptables. Conçu en étroite collaboration avec les associations comptables, ce programme alliera les cours obligatoires aux cours optionnels afin de satisfaire les exigences de chacune des trois grandes corporations comptables du pays.

Le cheminement pédagogique de l'étudiant passe par l'obtention d'une certification en administration (option sciences comptables), lequel ouvre la voie à une certification en sciences comptables proprement dites. Ces deux paliers étant franchis, l'étudiant peut se présenter aux examens d'accréditation des divers corporations professionnelles comptables. Enfin, pour les candidats qui le désirent, ainsi que pour les étudiants qui ne détiennent pas de diplôme universitaire et qui veulent faire parti de l'Ordre des comptables agréés (laquelle exige de ses membres un diplôme universitaire reconnu en cette matière), l'Université offrira à partir de janvier 1975, un baccalauréat en administration (option comptabilité).

Le certificat en administration et le baccalauréat en administration représentent donc un ensemble de cours intégrés qui tiennent compte du déroulement normal des études et de toutes les exigences des corporations professionnelles comptables.

Hier, l'UQAM lançait officiellement son nouveau programme de cours et présentait à la presse les principaux responsables académiques de cette nouvelle percée du milieu universitaire dans celui des affaires. Le responsable du programme, M. André Corbeil, est confiant d'attirer quelque 150 étudiants à l'automne. "Nous

le certifions en sciences comptables et le baccalauréat en administration représentent donc un ensemble de cours intégrés qui tiennent compte du déroulement normal des études et de toutes les exigences des corporations professionnelles comptables.

Il semble que malgré la four-née annuelle des HEC, le milieu des affaires fassent une abondante consommation d'experts comptables: à tous les niveaux (bureaux professionnels, spécialistes des prix de revient, administration et gestion) la demande surabonde. En un sens, le nouveau programme de l'Université du Québec ne vient pas concurrencer celui des HEC, mais bien compléter à un besoin réel.

"Cet habit sur mesure" (le mot est de M. Corbeil) que va tisser l'Université pour les trois grandes corporations professionnelles sert aussi l'institution: cela va enrayer l'hémorragie de ses étudiants en administration qui prenaient le "chemin de la montagne" pour recevoir leur spécialisation comptable. Le nouveau programme académique, sorte de garrot d'urgence, vise donc à pallier un défaut de structure dans l'élaboration des modules de la formation des Sciences économiques et administratives.

## La B de M porte son taux d'intérêt privilégié à 11 1/2%

La Banque de Montréal a porté hier à 11 1/2 p.c. le taux privilégié pour ses prêts. Il s'agit d'une hausse de un demi de un pour cent.

Elle dit que cette augmentation trouve son origine dans le fait que la demande de prêts continue à être élevée et elle

note que cette hausse correspond aux hausses du taux bancaire qui ont été mises en vigueur récemment aux États-Unis et dans d'autres parties du monde.

Elle déclare enfin que la nécessité première aujourd'hui, c'est de réduire la demande de crédit.

### SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

de la Villa Notre-Dame de Grâce

DATE: LE MERCREDI, 10 juillet, à 17:00 h.

LIEU: Villa Notre-Dame de Grâce

4434, boul. Décarie (angle Côte St-Luc)

Séance convoquée conformément à l'article 89 du chapitre 48.

Bienvenue à tous.

A.-H. Niset, président  
(Mlle) G. Gauthier, directeur général

### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

#### MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT  
Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

#### Brevets d'invention

MARQUES de COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant  
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND  
Montréal 107 288-2152

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

### JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny  
Saint-Jean  
Saint-Lambert  
Brossard  
Candiac  
Longueuil

844-3361

### Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée



R. F. W. Guard, ing.

La Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée a le plaisir d'annoncer l'élection de M. R. F. W. Guard, ing., au conseil d'administration de la Société. M. Guard avait été nommé vice-président de la Société en 1972.

Après avoir fait ses premières armes en 1954 dans le domaine de l'énergie atomique, M. Guard était entré au service de la Société Shawinigan en 1965, en qualité de directeur du service de génie nucléaire. En 1968, il avait été nommé vice-président et administrateur de Canatom Ltée., entreprise associée œuvrant exclusivement dans le domaine du génie nucléaire.

M. Guard est membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, de la Canadian Society of Mechanical Engineers et d'associations de génie nucléaire américaine, canadienne et britannique.

La Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée, de Montréal, est la maison-mère du groupe des sociétés Shawinigan qui comprend plus de 20 filiales et entreprises associées, au Canada et à l'étranger.



## complexe Desjardins au coeur du nouveau centre-ville

Aucun édifice à bureaux en Amérique ne peut offrir à ses locataires autant d'innovations architecturales... autant de supériorités tant sur le plan technique que sur le plan humain. Comparez quelques-uns des avantages du Complexe Desjardins

#### ... sur le plan technique

Chacun des édifices est érigé autour d'un noyau englobant tous les services. La surface de plancher, libre de colonnes, permet l'aménagement conventionnel ou paysager de plus de 90% de la surface locative. Les prises pour le courant électrique et pour le téléphone sont fournies par un système de colonnettes mobiles. De plus, les trois tours à bureaux épousent une forme octogonale qui assure un choix de huit bureaux sis à angle sur chaque étage.

Son système intégré de gicleurs représente un autre avantage unique et assure aux locataires une protection complète contre les incendies: on y a même prévu la conversion d'ascenseurs de service à l'usage des sapeurs.

Le Complexe Desjardins offre tellement plus, à un coût moindre que tout autre édifice d'envergure semblable.

Ouverture — 1975  
location immédiate  
Un Complexe tout électrique  
Renseignements: (514) 871-1551

#### ... sur le plan humain

15,000 personnes y oeuvrent le jour mais au Complexe, la vie ne s'arrête pas à 17:00 heures: 60,000 personnes s'y donnent rendez-vous quotidiennement, en tout temps... jusqu'aux petites heures. Dans les boutiques, les restaurants, par son hôtel de réputation internationale — le Méridien — par ses spectacles à l'intérieur du Complexe et à la Place des Arts située en face, le Complexe vibre de tous ses feux, le jour... et la nuit. On y accède facilement par deux stations de métro, six lignes d'autobus, les grands boulevards et l'autoroute Transcanadienne.

Au centre de toute cette activité, il y a La Place — l'âme même du Complexe. Elle occupe une superficie d'une acre — soit l'équivalent de celle de la Place d'Armes. Sous un toit climatique d'une hauteur de huit étages, c'est une oasis de soleil, de jardins et de verdure, quatre saisons durant.

Les supériorités du Complexe Desjardins ont été conçues pour répondre à toute la gamme des besoins humains. On y retrouve même un lieu de méditation ou de silence où l'homme peut s'arrêter.

Tous y seront plus heureux parce qu'ils vivront au travail.

• Surface de bureaux libre de colonnes • Système de climatisation • Aménagements conventionnels ou paysagers • Modules de plafond de cinq pieds • Liaisons souterraines avec le métro • Un hôtel de calibre international (600 chambres et une piscine extérieure chauffée) • Protection contre le feu par gicleurs • Garderie d'enfants • Installations spéciales pour handicapés • Clinique de premiers soins • Stationnement intérieur chauffé.